

Reflets du 21ème siècle:

**Mécanisme africain d'évaluation
par les pairs (MAEP) Pratiques exemplaires
et Enseignements tirés**



Commission économique
pour l'Afrique



2011

Illustrations de la page de couverture:

ONYANKOPON ADOM NTI BIRIBIARA BEYE YIE

“Par la grâce de Dieu, tout ira bien”

– symbole de l’espoir, de la providence, de la foi

Source: Cloth As Metaphor, de G.F. Kojo Arthur

Sur tout le continent africain, des poupées sont créées comme jouet pour les petites filles et comme talisman propice à la fécondité de la femme. Leur forme et leur costume varie selon la région et la coutume. Souvent, ces poupées se transmettent de mère en fille. Les poupées occidentales sont populaires et fréquemment habillées de manière traditionnelle.

Les poupées symbolisent l’avenir et la continuité de l’Afrique; ce que nous sommes en tant que peuple, ce que nous avons appris sur nous-mêmes et le monde autour de nous, et vers où nous allons en ce 21ème siècle.

Source: Wikipedia

Conception, mise en page et production de Phoenix Design Aid A/S (Danemark). Certifié ISO 14001/ISO 9000 et approuvé en tant qu’entreprise neutre en carbone – www.phoenixdesignaid.com.

Imprimé sur du papier respectueux de l’environnement (sans chlore) avec des encres végétales. Les éléments son recyclables.

Table des matières

Préface	4	
Acronymes et abréviations	6	
Partie I	Résumé synoptique	8
<hr/>		
Partie II	Note conceptuelle	16
<hr/>		
I.	Introduction	16
II.	Rappel historique	21
III.	Phases historiques	26
IV.	Examen du NEPAD	54
V.	Observations finales	62
VI.	Réactions à la Note conceptuelle	68
Partie III	Structures, processus et méthodologies du MAEP	78
<hr/>		
Partie IV	Défis et thèmes émergents – Sur la voie du consensus	88
<hr/>		
Partie V	Session de clôture et perspectives d’avenir	104
<hr/>		
Annexe I	– Biographies	108
Annexe II	– Ordre du jour	112
Annexe III	– Liste des participants	115

Préface

Qu'est-ce que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ? Pour quelles raisons a-t-il été créé ? Quels sont ses antécédents historiques ? Qu'est-ce qu'il a permis de réaliser et quels sont les obstacles rencontrés et les chances à saisir ? Où mènera-t-il l'Afrique s'il est fidèlement mis en œuvre ? Telles étaient les grandes questions ayant incité la tenue de l'atelier organisé par la Section d'appui au MAEP (Division de la gouvernance et de l'administration publique) sur les meilleures pratiques et enseignements tirés de ce mécanisme d'évaluation intra-africain. En tant que partenaire stratégique de la mise en œuvre à l'échelle du continent de cette initiative de gouvernance novatrice et ambitieuse, la CEA s'est trouvée en première ligne tant de sa conceptualisation que de sa mise en œuvre. Sept années après son lancement, le moment était venu d'organiser une réflexion stratégique.

La réunion du Groupe spécial d'experts a rassemblé d'éminents universitaires africains travaillant sur les questions de gouvernance, de développement et de démocratisation en Afrique, des praticiens et consultants spécialisés dans les divers aspects opérationnels du NEPAD et du MAEP, ainsi que ceux qui avaient joué un grand rôle dans les phases initiales de la conception, de la structuration et de la mise en œuvre du Mécanisme. L'objet de la réunion était de discuter de la note conceptuelle demandée par la Section d'appui et, plus précisément, de faire mieux comprendre l'importance du processus représenté par le MAEP dans l'évolution de la pensée politique et de la théorie du développement en Afrique, ainsi que d'analyser les implications et impacts des processus d'évaluation sur les diverses parties prenantes et l'expérience accumulée à ce jour en Afrique en matière de systèmes de gouvernance et de développement en général.

Dans la note d'information étaient étudiées la genèse et la logique du MAEP, de façon à élargir, approfondir et améliorer la compréhension du sens et de l'importance du processus que le Mécanisme représente. On y analysait l'impact des processus d'examen sur les diverses parties prenantes, l'expérience et les enseignements tirés à ce jour dans la promotion de la bonne gouvernance et du développement en général, et on y faisait la démonstration que cet examen collégial constituait un dialogue national global auquel tous participaient, et non pas seulement les chefs d'État ou de gouvernement africains, ou un petit groupe d'Africains bien informés, de dirigeants politiques et de hauts responsables gouvernementaux. Avec la note conceptuelle, on a cherché à élargir, approfondir et enrichir encore la compréhension intellectuelle de la manière dont la nécessité d'un processus d'examen collégial a évolué en Afrique, replaçant ainsi ce processus dans le courant de pensée qui a dominé le développement de l'Afrique au cours des cinquante dernières

années, et favorisant une intelligence plus grande et plus populaire du MAEP comme « pensée novatrice de l’Afrique sur la gouvernance ».

Les discussions, observations et suggestions ont été marquées par un engagement passionné en faveur d’un avenir meilleur pour l’Afrique et les Africains – un continent et un peuple qui ont été victimes de forces et d’agents extérieurs pendant trop longtemps. Malgré certaines critiques portant sur la manière dont le NEPAD et le MAEP ont vu le jour, la réunion a été, dans l’ensemble, positive et les participants ont exprimé leur soutien aux objectifs poursuivis avec le MAEP.

À la réunion, les participants ont été généralement d’accord pour dire que le MAEP avait posé la question de « comment faire la politique » en privilégiant la bonne gouvernance, la recherche de solutions à la problématique économique, politique et sociale, et la redéfinition d’un contrat social africain qui soit fondé sur la responsabilité partagée – qui met autant l’accent sur les droits que les obligations du citoyen – et sur la réciprocité et la reconnaissance mutuelle parmi les parties prenantes au niveau national, régional, continental et mondial. Les participants ont aussi conclu que le processus d’examen par les pairs s’était avéré exhaustif et inclusif, et non élitiste ou restrictif.

A aussi été mis en évidence le rôle pionnier que la CEA continue de jouer dans la réflexion sur le développement ; elle constitue le principal groupe de réflexion panafricain pour ce qui est des obstacles auxquels l’Afrique se heurte en matière de développement et de gouvernance. En ce sens, le MAEP pouvait être salué comme l’aboutissement d’une longue quête en faveur d’un authentique modèle de développement africain, dont les points de départ et d’arrivée ont été la *Stratégie de Monrovia* et le *Plan d’action de Lagos*, les textes *Au-delà de la reprise : Perspective révisée de la CEA sur le développement de l’Afrique (1988-1998)* et *Cadre africain de référence pour les programmes d’ajustement structurel 1989 en vue du (AAF-SAP)* et, enfin, la *Charte africaine pour la participation populaire au développement* de 1990 et le *Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique* (NEPAD), dont le MAEP est partie intégrante. Celui-ci ne peut être compris isolément de sa genèse.

La présente publication, qui est le résultat d’un atelier de deux jours, constitue le fruit de l’action entreprise par la CEA pour promouvoir, défendre et consolider le MAEP, ainsi que les contributions, réalisations, enjeux et ouvertures qu’il peut représenter pour l’évolution de l’Afrique au XXI^e siècle et au-delà.

En tant que partenaire stratégique, la CEA continuera à imprimer le mouvement et à faire ce qu’il faut pour que le MAEP soit systématiquement renforcé sur le continent.

Abdoulie Janneh

Secrétaire exécutif de la CEA

Acronymes et abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CARPAS	Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socioéconomique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CODESRIA	Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique
FMI	Fonds monétaire international
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	organisation non gouvernementale
OSSREA	Organization for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (Organisation pour la recherche en sciences sociales en Afrique de l'Est et en Afrique australe)
OUA	Organisation de l'unité africaine

Partie I

Résumé synoptique

« ... Le MAEP a suscité des attentes et une espérance que nous ne devons ni décevoir ni trahir. Ce mécanisme nous appartient et appartient également, je pense, aux futures générations. Ces dernières ont droit à bénéficier d'un meilleur développement africain. Nos petits-enfants sont les réels propriétaires du MAEP. Notre devoir est donc de le guider et de le leur transmettre dans les meilleures conditions possibles. Les futures générations africaines ne nous pardonneraient pas de l'avoir laissé disparaître. Elles comprennent en leurs rangs les chefs d'État, entrepreneurs et femmes de demain. Soit, en quelques mots, l'espoir de l'Afrique dont nous rêvons aujourd'hui. »

Un participant à la réunion

Session d'ouverture

Les 28 et 29 avril 2010, jouant son rôle de partenaire stratégique pour la mise en œuvre du MAEP, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a réuni un groupe spécial d'experts sur le thème de l'approfondissement des pratiques exemplaires et enseignements tirés du MAEP, au Centre de conférences des Nations Unies, à Addis-Abeba (Éthiopie). Cette réunion a rassemblé d'éminents experts africains de la gouvernance et du processus afférent au Mécanisme, dont certains avaient participé en qualité de consultant aux équipes d'évaluation de pays, et des responsables de la CEA.

Les buts, objectifs et finalités de cette réunion étaient les suivants : a) étendre et approfondir la compréhension intellectuelle des origines et motivations du MAEP, en vue d'améliorer les procédures de développement et de gouvernance en Afrique, dans le respect de la vision et des objectifs du MAEP ; b) fournir des perspectives panafricaines endogènes de référence, afin de corriger les distorsions et assertions inexactes prévalant en particulier dans les publications occidentales et non africaines sur le MAEP et les autres initiatives africaines de gouvernance ; c) marquer le débat mondial sur le développement du sceau et de l'imprimatur africains et d) synthétiser les débats

survenus lors de la réunion et leur donner une forme cohérente pour une diffusion à un large public de décideurs, d'universitaires et d'organisations de la société civile.

M. Abdallah Hamdok, Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique, a transmis les regrets de M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, empêché d'assister à la réunion pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il a aussi annoncé la très triste nouvelle de la disparition de Francis Appiah, Secrétaire exécutif du Conseil d'administration du MAEP, décédé à Accra (Ghana) alors qu'il se préparait à participer à la réunion du Groupe spécial d'experts. Les participants ont observé une minute de silence en sa mémoire et en hommage à son travail de pionnier dans le cadre général du MAEP et, plus particulièrement à la qualité de la direction dont il a fait montre dans sa mise en œuvre au Ghana.

M. Hamdok a ensuite présenté les objectifs et attentes de la réunion :

- a) Développer, pour l'approfondir et l'enrichir, la compréhension intellectuelle de la genèse et de la logique du MAEP, en rappelant les origines africaines du Mécanisme et en africanisant ainsi le système mis en place mondialement et le débat connexe sur le développement.
- b) Fournir des perspectives panafricaines endogènes et autonomes à même de corriger les publications existantes sur le MAEP et les autres initiatives de gouvernance africaines, publications qui proviennent généralement de sources non africaines.
- c) Synthétiser et organiser les travaux de la réunion, en leur donnant une forme cohérente, en vue de leur diffusion à un large public de décideurs, de responsables gouvernementaux et d'universitaires, l'intention ultime de la CEA étant de compiler les interventions sous un format de publication accessible.

C'est avec ces objectifs et attentes à l'esprit que M. Hamdok a posé aux experts la question suivante :

Nous attendons de la présente réunion qu'elle produise des idées reposant sur les questions fondamentales du MAEP. Je souhaite en souligner quelques-unes : qu'est-ce que le MAEP ? Quelle a été sa performance à ce jour, à l'aune des attentes fixées lors de sa création ? Quelles ont été les difficultés rencontrées durant sa mise en œuvre ? Que représente le MAEP pour les diverses parties prenantes ? Quels sont les enjeux à venir dans le contexte de la crise mondiale et des réalités actuelles ? Où ce mécanisme mènera-t-il l'Afrique s'il est correctement utilisé et pérennisé ? Quel rôle jouera-t-il dans le remodelage et la transformation des structures et systèmes de gouvernance sur notre continent, dans le contexte du partenariat sur le développement mené avec le reste du monde, tant à l'Est qu'à l'Ouest ? »

M. Kojo Busia, chef de la section en charge du MAEP à la CEA, a jeté un éclairage supplémentaire sur les objectifs de la réunion. Il a souligné que le thème retenu, en ce y compris l'objet de la réunion, avait été dicté par une pratique interne à la CEA et ayant prouvé son utilité, qui consiste à tenir régulièrement des réunions d'experts pour identifier les expériences et pratiques exemplaires dans tel ou tel domaine et les faire connaître aux principales parties prenantes du continent. Il a cependant observé, à l'instar de M. Hamdok, que les objectifs dépassaient les seules pratiques exemplaires et enseignements tirés, puisque la réunion était censée donner lieu à une publication analysant en détail et selon une perspective proprement africaine l'importance et les implications des dimensions multiples du MAEP pour l'Afrique et le reste du monde, de manière à remédier aux lacunes criantes de la littérature naissante consacrée au MAEP et aux questions de gouvernance dans l'Afrique contemporaine, tout en servant par ailleurs de documentation de fond sur le MAEP pour la réunion du Comité sur la participation publique et populaire et la gouvernance que la Division allait organiser plus tard dans l'année.

La réunion a permis de faire une analyse critique, théorique, méthodologique et empirique du MAEP, en resituant ses trajectoires, problèmes, opportunités et problématiques actuels dans le contexte élargi, non seulement de la participation de l'Afrique à la mondialisation dans ses diverses manifestations historiques et contemporaines, mais aussi de la concurrence qui s'est instaurée en Afrique entre les forces culturelles, économiques, politiques et sociales pendant et après les deuxième et troisième vagues d'indépendance. À cet égard, il a été noté que la création du NEPAD et du MAEP devait être placée dans le contexte de la lutte du continent africain pour la démocratie et le développement, contre différentes forces externes et internes, et considérée comme une expression de cette lutte. Le MAEP ne saurait, pour cette raison, apparaître comme le résultat des seuls efforts d'un groupe de dirigeants politiques ou des élites.

La réunion a également mis en relief la possibilité offerte par le MAEP de redynamiser l'interface existant entre une science politique appliquée ayant ses racines dans l'Afrique et les processus politiques africains, laquelle facilite ainsi l'appropriation, par le continent, de la théorie et de la pratique du processus de développement, par l'intermédiaire prévu à cette fin par le MAEP. Elle a placé cet aspect du MAEP dans sa résolution de facilitation, laquelle s'est éloignée d'une perspective principalement et indépendamment africaine de la question de l'identité, et, par là, de la vision et de la feuille de route vers la démocratie et le développement qu'elle offrait au départ. Comme l'a clairement et parfaitement déclaré l'un des participants, la réunion devait se poser la question délicate de la vision, en se demandant : quel est l'objectif à atteindre ? Quelle Afrique voulons-nous bâtir demain ? Ce n'est qu'en posant ces questions que la contribution réelle du MAEP peut être fixée.

La réunion est convenue du fait que la principale contribution du MAEP à l'institutionnalisation d'une culture de la responsabilisation porte sur la création d'un mécanisme de responsabilisation

nationale, lequel est renforcé par un mécanisme continental du même type qui remplace ceux (extra-africains) imposés de l'extérieur, sous la forme des conditionnalités de la communauté internationale des donateurs et des institutions de Bretton Woods. Les participants sont généralement convenus que la difficulté du MAEP demeurerait dans la mobilisation et la pérennisation de la participation citoyenne dans les structures et processus nationaux et continentaux, afin d'empêcher l'« usure du MAEP » et toute manifestation négative de « loterie institutionnelle », en particulier la bureaucratisation et l'accoutumance aux légitimations des politiques antipopulaires et processus antidémocratiques.

En discernant la voie à suivre et les défis à venir pour le MAEP, la réunion a appelé la CEA à prendre, en collaboration avec plusieurs partenaires stratégiques du MAEP et son Secrétariat continental, l'initiative de publier un ouvrage sur le MAEP et à organiser des réunions de suivi, en incluant l'éventualité de colloques et de séminaires, afin d'encourager les universitaires africain à donner de leur temps à la CEA. Cette décision ne s'inscrit pas seulement dans le cadre du processus continu d'approfondissement du processus du MAEP, mais également en tant que stratégie de priorisation des enseignements tirés et de diffusion des pratiques exemplaires émergentes, à l'intérieur et à l'extérieur du continent, afin de renforcer le processus et de consolider la démocratie et le développement en Afrique.

Principales observations et questions exprimées

Le consensus qui a prévalu au sujet des domaines d'action possibles lors des discussions de la réunion a inclus les éléments suivants :

Résumé des principales discussions

Efforts, initiatives et réussites initiaux de la pensée politique et de la théorie du développement

- a) L'histoire de l'Afrique postindépendance a montré que les pays africains s'étaient engagés dans plusieurs initiatives menées par des influences externes, depuis la première décennie du développement postcolonial jusqu'aux années 1990. Les pays africains ont été en outre initialement préoccupés par la construction de leurs États et la promotion de l'unité africaine. L'OUA s'était intéressée aux mouvements de libération, en particulier ceux de l'Afrique australe et de la lutte antiapartheid, laissant entendre que la libération et la décolonisation du continent constituaient des priorités, avant la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les pays africains indépendants.

- b) Les initiatives africaines antérieures aux années 1990, survenues dans le contexte mondial de la Guerre froide, étaient couramment marginalisées par les forces externes de contrôle des économies et structures politiques africaines. Les dirigeants africains portent néanmoins une part de responsabilité dans l'échec du développement participatif et de la promotion de la démocratie sur le continent, comme le prouvent les coups d'État militaires, les États à parti unique, les régimes socialistes et marxistes, le socialisme autoritaire et populiste, les atteintes aux droits de l'homme contre les populations africaines, la détérioration économique et les déficits abyssaux en matière d'infrastructures physiques et sociales.
- c) La chute du Mur de Berlin, l'effondrement de l'Union soviétique, l'éclatement de l'Europe de l'Est, la disparition du communisme international, la mondialisation et l'émergence des forces du marché ont nourri l'élan et la détermination continus de la pensée politique et de la théorie du développement africaines, lesquelles ont vu le jour lors des luttes anticoloniales, comme le manifestent les écrits de Nkrumah, de Mboya et de Nyerere. Elles ont ensuite été reconnues et renforcées lors de la période postcoloniale, comme le montrent le Colloque de Monrovia et, ultérieurement, la Déclaration d'Arusha, pour permettre aux Africains de repenser leur passé, d'analyser leur situation présente et de modeler leur vision et leur avenir.
- d) À l'heure où les Européens se penchaient sur leur passé pour réinventer leur avenir – un nouveau concept européen prévalant dans le contexte de la mondialisation et de la redéfinition de leur partenariat de développement avec les pays en développement – les dirigeants et intellectuels africains avaient d'ores et déjà commencé à se munir, en quelque sorte, de nouveaux outils leur permettant d'acquérir la capacité appropriée pour être proactifs face aux besoins et aux exigences intérieurs, aux évolutions mondiales, aux défis et aux opportunités.
- e) Dans l'Afrique postcoloniale, la lutte pour la démocratie et les droits de l'homme a été essentiellement et majoritairement endogène, sous l'impulsion des forces internes, lesquelles étaient entre les mains des Africains, et principalement influencées par des intellectuels progressistes. Les processus historiques qui marquent la création du NEPAD et du MAEP doivent donc être envisagés dans le cadre de ces luttes endogènes et autonomes des peuples africains pour la démocratie et le développement. Tel est l'historique de la situation présente du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.
- f) Si des désaccords peuvent survenir quant à savoir si le NEPAD et le MAEP ont été mus par des forces externes ou exclusivement africaines, il ne fait aucun doute qu'ils ont été administrés, gérés et mis en œuvre par des Africains. Il est également manifeste que les pays africains ont ouvert leurs frontières et leurs parutions pour permettre à d'autres Africains d'examiner leurs pratiques de gouvernance dans les quatre domaines thématiques du MAEP.

MAEP – Impact, perspectives et potentialités

Le MAEP a soulevé la question de la « bonne gestion politique », dans sa priorisation de la bonne gouvernance, par la résolution des problématiques économiques, politiques et sociales, et la redéfinition du contrat social africain fondé sur la responsabilité partagée, laquelle souligne les droits, autant que les obligations ou devoirs, de la citoyenneté, ainsi que l'action mutuelle, la réciprocité et la reconnaissance mutuelle avec les parties prenantes au niveau national, régional, continental et mondial. Tel a été le lien entre la démocratie et le développement, non seulement en tant qu'impératif national et continental, mais également en tant qu'élan mondial visant à susciter un nouvel ordre politique et économique international.

- a) Le MAEP a été en mesure de rattraper ou de restructurer les distorsions antipopulaires de l'évolution africaine postindépendance, du fait de sa capacité à combler l'écart entre les élites politiques africaines et les peuples africains, en fournissant et en institutionnalisant un mécanisme de responsabilisation intérieure au sein de ses systèmes de gouvernance, et a ainsi remplacé la responsabilisation externe à l'égard de la communauté des donateurs en une responsabilisation intérieure. Le processus du MAEP a été, à cet égard, un moyen incontournable pour la conduite d'un débat politique national sur le passé, le présent et l'avenir des États membres du MAEP dans le cadre d'un environnement ouvert, franc et confiant. Il a ainsi créé de nouveaux espaces pour la participation citoyenne dans les affaires publiques. Comme l'un des participants l'a observé, le MAEP a fourni une plate-forme aux Africains progressistes désireux d'améliorer la compréhension de la démocratie, d'accroître la sensibilisation aux questions politiques en jeu, et, dans cet élan, facilité la promotion d'une citoyenneté africaine continentale.
- b) Une contribution majeure du MAEP aux politiques nationales, régionales et continentales a concerné son rôle, en tant que mécanisme d'alerte précoce contre les crises nationales, et son effet d'entraînement dans les pays limitrophes, et, dans certains cas, à l'échelle du continent. Ce fait était clairement établi dans l'idée du MAEP, comme l'énonce son document fondateur. La valeur du MAEP et de l'attention portée, dans les rapports d'évaluation de pays, aux prévisions axées sur l'évitement des crises nationales, s'est manifestée lors de la crise électorale générale de 2007 au Kenya, et de l'éruption des attaques xénophobes contre les Africains non nationaux en Afrique du Sud.
- c) Le MAEP a facilité la promotion d'un État développementaliste africain.
- d) Un rôle important a été prévu pour les organisations de la société civile dans les processus nationaux, régionaux et continentaux du MAEP, lequel assure continûment l'expansion des espaces politiques, afin de prévenir tout recul démocratique ou rétrécissement des espaces

politiques. Ces organisations ont cependant dû être dotées en capacités humaines, matérielles et administratives.

Promotion et consolidation

- a) L'une des principales difficultés consistait à assurer la reconnaissance appropriée des rapports et recommandations du MAEP par les pays examinés, leur diffusion, leur vulgarisation et leur adoption. Le Kenya a été noté en tant que pays semblant négliger ces recommandations et causer de tristes conséquences pour son peuple pendant et après les élections générales de 2007.
- b) Si le rôle principal de l'initiative en faveur du MAEP revient à un certain nombre de dirigeants, il y a également eu de nombreux acteurs cruciaux, ainsi que des courants constitutifs de la lutte visant sa création. Les craintes concernant sa pérennité après le départ de ses initiateurs fondateurs – et sa désuétude – n'étaient pas fondées. La question de la pérennisation et de la consolidation de ses processus continentaux et nationaux à tous les niveaux – de l'échelon national au Groupe des personnalités éminentes ou au Forum des pairs – a dû être sérieusement étudiée et susciter des mesures permettant d'entretenir l'élan récent. Le Forum et le Groupe ont été tous deux dynamiques et engagés avant que cet élan ne cesse. Il a donc été nécessaire de repenser le Forum et les méthodes.
- c) Il existait un besoin urgent de remédier aux problèmes liés à la méthode d'autoévaluation des pays du MAEP, laquelle est considérée, par les États participants, comme lourde et répétitive, tandis que le questionnaire, qui constitue l'épine dorsale et le fondement du processus du MAEP, omet ou accorde peu d'attention à certaines questions clés de gouvernance, telles que la liberté des médias, le secteur informel, la jeunesse, le changement climatique, et que les directives claires sont inexistantes en matière d'administration.
- d) La division du processus de pays du MAEP en cinq phases n'a pas été moins problématique du fait du calendrier dans lequel il a dû s'inscrire. Il a été symptomatique que ce calendrier varie d'un État membre à l'autre. Un certain consensus a semblé préconiser sa rationalisation.
- e) Les phases du processus par les pairs ont également dû être repensées pour identifier les moments les plus critiques du processus.

Protection

Il a été nécessaire d'approfondir les processus africains d'intégration régionale et continentale. Pour assurer la réussite du NEPAD/MAEP, des sauvegardes ont été fournies contre les trois types de « loterie institutionnelle » : la « prise en otage » ou appropriation du NEPAD/MAEP par les forces étrangères, celles de l'« impérialisme libéral » et de l'« internationalisme libéral » ; la routine des

processus nationaux et continentaux du NEPAD/MAEP pour éviter leur transformation en simples formalités, à savoir des institutions axées sur la légitimation des processus non démocratiques permettant de couvrir la corruption ; enfin, leur utilisation en tant que politiques purement étatiques et dépourvues de toute visibilité ou participation populaires.

Leadership

La performance et la pérennisation du MAEP reposent, de manière critique, sur les dirigeants, leur leadership, leur sincérité et leur engagement. Il importe, au niveau des pays, que le processus du MAEP bénéficie, pour progresser, de l'engagement et de la volonté des dirigeants politiques.

Perspectives africaines

La réitération d'une vision et d'une stratégie de développement africain fermement fondées sur la définition et la mise en pratique des principes panafricains d'autodépendance, de respect de la dignité humaine et de fierté raciale, considérés comme des vecteurs critiques du développement africain, devait constituer un objectif majeur du NEPAD et du MAEP.

- a) L'Afrique avait besoin d'États développementaux. Dans le modelage et la promotion de l'État développementaliste africain approprié, les intellectuels et décideurs du continent ont dû engager des spécialistes chinois et tirer des enseignements de leur expérience.
- b) Les Africains ont dû déterminer le type de démocratie dont ils avaient besoin ou qui leur correspondait ; la forme de société et d'économie qui leur conviendrait ; la culture et l'éthique de travail qui correspondaient aux défis et opportunités du XXI^e siècle naissant.

Rôle de la CEA

Concernant le NEPAD/MAEP, la CEA a joué, et doit continuer de jouer, un rôle critique, analogue à celui d'un groupe africain de réflexion et de recherche appliquée/politique sur la démocratie et le développement ; à celui d'un incubateur et d'un producteur de connaissances africaines autochtones reposant sur des idées et axées sur la résolution des problématiques pratiques, la formulation des politiques publiques ; enfin, à celui d'un distillateur de politiques permettant de repenser et de remodeler ces idées en vue de produire de nouvelles connaissances, même en cas de difficultés et de contretemps. Il a été noté que la priorité et les programmes de la CEA sur le MAEP étaient fortement conformes au rôle historique qu'elle continuait de jouer en Afrique. La CEA doit donc assumer la direction et l'orientation de l'initiative visant la rédaction, dans une perspective africaine, de l'ouvrage sur le MAEP, en prévoyant un chapitre sur l'historique du MAEP, sa création en Afrique, et les initiatives prises par les Africains pour combler le déficit en matière de publications, lesquelles ont été généralement dominées par les universitaires occidentaux.

Partie II

Note conceptuelle

I. Introduction

Créé par le NEPAD et inauguré il y a quelques années seulement, le MAEP est une initiative africaine audacieuse et unique ; s'il demeure, dans sa configuration présente, « en cours d'achèvement », ses réalisations sont très encourageantes à ce jour. Il fonctionne continûment, élargit sa composition, accroît ses compétences et son expérience, explore des domaines de gouvernance jusqu'ici inaccessibles, expose les nouvelles déficiences en matière de gouvernance, identifie les « pratiques exemplaires » émergentes et s'apprête à affronter les nouveaux défis et opportunités.

Si ses objectifs étaient mal compris des populations, si le processus d'évaluation était mal utilisé par ses agents ou ses responsables – États membres, dirigeants politiques africains, Groupe et Forum – s'il était inefficacement ou maladroitement géré par ses administrateurs ou cyniquement manipulé par les gouvernements africains, il serait, selon toutes probabilités, discrédité. S'il constitue, de toute évidence, une innovation africaine majeure et révolutionnaire, dont le rôle est indubitablement critique pour la promotion de la « Renaissance africaine », il est également possible que son efficacité, sa crédibilité, sa légitimité et son soutien populaire seraient en péril si sa mission, ses motivations, son sens, ses objectifs et sa place dans la théorie africaine du développement n'étaient pas suffisamment compris par la totalité des parties prenantes, de ses responsables et de ses administrateurs.

À ce jour, les études et recherches sur le MAEP ont principalement porté sur l'identification et la clarification de ses objectifs, instruments, processus, normes, procédures, modalités de fonctionnement, réalisations, défis et perspectives d'avenir. D'autres études se sont concentrées sur le rôle et la performance attendue des diverses parties prenantes, en particulier la société civile et les acteurs non étatiques. Dans l'ensemble, elles ont principalement étudié la clarté des objectifs et l'efficacité du mécanisme, notamment sa base administrative, dans la réalisation de ses fonctions.

Le principal objectif de la présente étude est d'explorer la genèse et les motivations du MAEP pour élargir, approfondir et promouvoir la compréhension du sens et de l'importance de ses processus ; d'analyser les implications et impacts des processus d'évaluation sur les diverses parties prenantes, les expériences vécues à ce jour par les systèmes africains de gouvernance et le développement en

général ; de montrer que cette évaluation par les pairs n'est pas d'abord un dialogue établi parmi les chefs d'État ou de gouvernement africains, mais un dialogue national et exhaustif qui inclut la totalité du corps politique ayant participé à son processus.

La présente étude ambitionne également d'élargir, d'approfondir et d'enrichir la compréhension intellectuelle de la genèse et des motivations du MAEP, et de ses objectifs et processus, dans le contexte de l'expérience historique africaine moderne, des luttes pour l'indépendance et la construction des États, du développement et des efforts de démocratisation – elle le place ainsi dans le grand courant de la théorie du développement africain de ces cinquante dernières années.



(M. Abdallah Hamdok (au centre), Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique, lors de son allocution liminaire)

La présente étude cherche à répondre aux questions fondamentales suivantes : qu'est-ce que le MAEP ? De quoi s'agit-il exactement ? Quelle a été sa performance jusqu'ici ? Quelles sont ses réalisations escomptées et imprévues ? Quelles sont les difficultés survenues ou susceptibles de survenir ? Que représente le MAEP pour les diverses parties prenantes : gouvernements, organisations de la société civile, populations, secteur privé, partenaires de développement et, au-delà, le continent et les peuples africains ?

Pourquoi le MAEP est-il nécessaire aujourd'hui après plus d'un demi-siècle d'indépendance ? Constitue-t-il une imposition externe, exprime-t-il une conviction pacifique et ferme, représente-t-il un jugement, une décision, une résolution et un engagement entièrement africains ? Quelle a été la genèse du MAEP dans le discours africain sur le développement ? Est-il le produit d'une évolu-

tion intellectuelle et politique, d'idées et de réflexions sur la gouvernance et le développement, ou est-il une adaptation créative d'une « pratique exemplaire » étrangère ? Où son processus mène-t-il l'Afrique ? Quels sont ses objectifs ultimes ? Comment l'Afrique peut-elle les atteindre ? Selon quels moyens ou processus, et avec la coopération de quelles personnes ou entités peut-elle y parvenir ?

Ce sont là des questions critiques. La réponse qui leur sera apportée améliorera la compréhension des motivations du MAEP et permettra d'évaluer son efficacité dans la performance de ses fonctions ; clarifiera les attentes quant aux modalités de sa durabilité et à la consolidation de ses réalisations ; établira sa capacité à réagir efficacement aux défis et opportunités émergents, au moment où les processus par les pairs gagnent de la vitesse du fait de l'élargissement de leur composition, du volume croissant de leurs responsabilités, de la complexification de leur exploration et de leur exposition des questions de gouvernance, et de leur enrichissement du corpus des « pratiques exemplaires » et des expériences faisant l'objet de discussions, de débats et d'échanges.

L'affirmation

Depuis l'émancipation de l'esclavage et les derniers sursauts des luttes anticoloniales, les peuples africains – du continent et de la diaspora – se sont préoccupés de l'impact durable de ces phénomènes sur leur dignité, de l'image perçue de leur infortune, de leur impuissance et de leur incapacité à gérer leurs propres affaires ou à concevoir leur avenir en l'absence de toute aide ou direction externes. Ils se sont ainsi engagés à racheter et à réhabiliter leur statut imposé de l'extérieur en exprimant des visions d'avenir – dotées de moyens permettant leur mise en œuvre – dans lesquelles les Africains pourraient vivre dans la paix et l'harmonie, nourrir et consolider leurs sociétés selon leurs propres valeurs, cultures et traditions, créer et gérer leurs économies placées au service de leurs besoins, demandes, souhaits et aspirations, et dégagées de l'influence, l'orientation ou la direction d'autres personnes ; pourraient créer les conditions nécessaires aux Africains pour s'engager librement dans de multiples activités économiques, créatives et culturelles, et, par là, contribuer à

L'Africain tient à ce que son attitude intellectuelle et son approche des problèmes soient identifiées en tant qu'africaines. Depuis l'indépendance, il souhaite que l'Afrique soit reconnue pour ses propres mérites. Ce désir a animé sa détermination à établir une « personnalité africaine », laquelle entend réagir au colonialisme et balayer les références constantes des habitants d'autres régions du monde à l'Afrique, en tant qu'Afrique britannique, française, belge ou portugaise.

**Tom Mboya, *Freedom and After* (L'indépendance et après),
Andrew Deutsch, Londres, 1963, p. 164**

la promotion du développement et du bien-être de tous les peuples africains, en assurant des perspectives et une appropriation africaines non captives de forces externes ou de manipulations.

Les visions politiques sont souvent inspirées par les réminiscences d'événements et d'expériences passées, l'analyse et l'évaluation des conditions présentes, et suscitées par un ensemble d'idées, de résolutions, d'engagements et d'actions déterminées pour ébaucher l'avenir souhaité. Les peuples peuvent créer leur propre vision d'avenir s'ils sont équipés des connaissances, compétences, aspirations, motivations et volonté appropriées. En construisant des scénarios de référence, ils peuvent envisager les diverses possibilités d'avenir qu'ils chercheront à réaliser. Cet avenir peut inclure l'abondance, la prospérité, la paix, la sécurité et la stabilité.

L'Histoire n'a pas manqué de peuples dotés d'une vision éclairée et fortement articulée, et riches en capacités et pouvoirs pour réussir à créer l'avenir de leur choix. Au gré des circonstances, ils ont tenté de réévaluer et de réviser les moyens et processus utilisés pour mettre en œuvre leur vision, et reformulé ou affiné cette dernière, afin d'être souples et de s'adapter aux événements évolutifs. L'élaboration de cette vision et de la révision des moyens de sa mise en œuvre constituent donc des processus continus. Les peuples dépourvus de ces capacités ont été délaissés avant d'être, dans la plupart des cas, victimes de bouleversements ou submergés par les ambitions conquérantes de peuples plus forts.



(Les participants observant une minute de silence en mémoire du M. Francis Appiah, ancien Secrétaire exécutif du Conseil d'administration ghanéen du MAEP jusqu'en avril 2010)



(Les participants observant une minute de silence en mémoire du M. Francis Appiah, ancien Secrétaire exécutif du Conseil d'administration ghanéen du MAEP jusqu'en avril 2010)

Le NEPAD est le fruit de l'expérience et des réflexions rassemblées par les dirigeants africains dans leur tentative collective de mieux comprendre les exigences du développement socioéconomique et des processus de démocratisation africains, à l'heure où le monde change rapidement et inexorablement en faveur de l'interdépendance. Le NEPAD symbolise la résolution et la détermination africaines de rattraper le passé et de réhabiliter l'image de l'Afrique ; d'intégrer les perspectives africaines sur les questions de gouvernance et de développement, en articulant les principes, normes, règles, procédures, pratiques et processus ; et d'affirmer l'appropriation africaine de la prescription et de la mise en œuvre des politiques appropriées.

Le NEPAD représente une vision – la plus récente de celles qui ont été formulées par les Africains au cours des luttes de leur Histoire en faveur de la liberté et de l'indépendance à l'égard de l'esclavage, lors du colonialisme, des menées anticoloniales, de l'exploitation et de la marginalisation du système économique capitaliste international, et des troubles de la Guerre froide. Le NEPAD exprime les objectifs – une composante critique de sa vision – et prescrit les principes, procédures, codes, normes, institutions et processus qui soutiennent les objectifs, leurs modalités d'adoption et de pérennisation. Ses principes politiques et philosophiques sous-jacents ont, à l'instar de ses prescriptions organisationnelles, fait partie intégrante de la théorie africaine sur le développement depuis l'indépendance il y a cinquante ans.

Le MAEP fournit un mécanisme et des processus participatifs pour l'identification des déficiences en matière de gouvernance, la vérification de l'adoption et de la consolidation des conditions préalables à la réalisation des objectifs socio-économiques et politiques du NEPAD – une composante majeure de sa vision – et à la promotion de la Renaissance africaine.

Aperçu de la Note conceptuelle

Le NEPAD et le MAEP sont tous deux le fruit des expériences historiques, de la pensée politique et de la théorie africaines sur le développement. Le présent document se divise en quatre sections. La première examine brièvement l'impact des forces externes sur l'Afrique et les peuples africains, laquelle a nourri, influencé et inspiré les luttes africaines en faveur de la liberté, de la réhabilitation, de l'indépendance et de l'autodépendance qui visaient à leur permettre de diriger leurs menées et d'être responsables de leur avenir axé sur la paix et la prospérité pour tous.

Pour mieux comprendre le contexte historique dans lequel ces événements et expériences ont eu lieu – celui des idées et idéologies, des réactions africaines, des changements socioéconomiques et politiques, des réussites et échecs des initiatives africaines, des dirigeants et peuples attelés aux luttes de décolonisation, de la construction des États, du développement, des processus de gouvernance et de démocratisation ayant mené à la formulation du NEPAD et de son mécanisme d'appui, le MAEP, le présent examen se divise en plusieurs phases historiques distinctes, lesquelles sont étudiées dans la section II.

Bien que le MAEP soit un mécanisme opérationnel indépendant, il a été formulé par le NEPAD pour vérifier et assurer l'adoption des conditions préalables essentielles à la promotion et à la réalisation de la finalité du NEPAD. Pour enrichir l'exploration intellectuelle des motivations du MAEP, et promouvoir ainsi une meilleure compréhension de son rôle, la section III s'attache à ses réalisations passées, ses défis futurs, la genèse du NEPAD, ses objectifs et les moyens prévus pour assurer sa promotion, sa pérennisation et sa consolidation. Il montre que les auteurs du NEPAD ont été formés et influencés par les événements et expériences historiques des peuples africains ; qu'ils connaissaient les initiatives passées, leurs échecs et leurs réussites ; et qu'ils étaient déterminés à rectifier les erreurs du passé, à affronter le présent de manière créative et résolue, et à relever adéquatement les défis du XXI^e siècle. La dernière section identifie certaines des réalisations majeures du MAEP, plusieurs questions émergentes, ainsi que les défis et opportunités existants.

II. Rappel historique

L'Histoire africaine moderne se caractérise par l'existence de trois forces externes puissantes, dont l'impact et les dommages sur les sociétés et économies africaines continuent d'inspirer la détermination, la résolution et l'engagement des dirigeants africains dans leur action collective et résolue visant à : guérir les humiliations passées, réhabiliter la personnalité africaine, affermir sa dignité, souligner la contribution de l'Afrique et des Africains à l'existence des civilisations anciennes ; et permettre aux Africains d'être indépendants, à même de protéger et de promouvoir leurs intérêts, et de modeler et gérer leur destinée.



M. Ahmed Mohiddin (à droite), Consultant pour la CEA, lors de sa présentation de la Note conceptuelle

L’esclavage et le colonialisme ont pu endommager et déformer les économies africaines, affaiblir et fragmenter les sociétés africaines, influencer et déclasser les peuples africains. Ces derniers ont été utilisés en tant que moyens de production pour le développement et l’enrichissement d’autres économies et sociétés. Leurs efforts humains – dans le travail – et leurs ressources naturelles ont été soustraits et exploités au bénéfice des esclavagistes et des colonisateurs. L’esclavage a abîmé le potentiel de croissance des économies de multiples sociétés africaines. Il a désorienté et humilié les Africains de la diaspora et du continent. Le colonialisme a pu soustraire et occuper des territoires africains ; diriger, déterminer et contrôler leur destinée ; exploiter leurs ressources humaines et matérielles au bénéfice des puissances coloniales ; pratiquer la discrimination et la marginalisation des Africains dans la gestion des affaires de leurs pays. Le système économique mondial a ensuite exploité le continent africain et entraîné la relégation et la marginalisation des Africains.

L’abolition de l’esclavage est largement due à des forces externes mues et soutenues par des principes religieux et humanitaires, ainsi qu’au « rationalisme » qui le considérait comme « dépassé » et coûteux comparé aux nouveaux moyens de production introduits par la Révolution industrielle. La libération du colonialisme résulte en revanche de luttes anticoloniales menées et gérées par des Africains. Les États africains modernes sont ainsi une création des puissances coloniales qui les ont structurés, mis en valeur et gouvernés au bénéfice des puissances coloniales. Les nations modernes africaines – et leurs sociétés – sont ainsi le produit des premières générations de dirigeants africains, de leurs partisans et de leurs successeurs.

Durant leur engagement dans les combats anticoloniaux pour l’autonomie, les dirigeants africains se sont penchés sur l’histoire de l’esclavage. Lors de la concrétisation de l’indépendance, ils ont

Les décennies de rafles d'esclaves par les Arabes et de domination européenne ont conduit les Africains à douter de leurs propres capacités. Ce n'est pas un fait unique ; tout groupe dominateur tend à détruire la confiance de ceux qu'il domine pour mieux maintenir sa puissance, et les cas d'oppression au Tanganyika n'ont pas été des exceptions. Il est juste d'affirmer que le mal le plus grave causé par l'oppression et la domination étrangère concerne, au Tanganyika ou ailleurs, le dommage psychologique causé aux personnes qui en ont souffert. La restauration de la confiance en soi constitue donc une tâche vitale de tout mouvement de libération.

Julius K. Nyerere, Freedom and Unity/Uhuru na Umoja, Oxford University Press, Dar es-Salaam, Tanzanie, 1966, p. 3

été durablement tourmentés par le phénomène de l'esclavage et de son impact générique sur les peuples, les sociétés et les économies du continent, et préoccupés par le désir de restaurer la dignité, l'honneur et le respect de soi des Africains ; de permettre à ces derniers d'acquérir les capacités nécessaires à la gestion de leurs affaires, au modelage, à l'administration et au contrôle de leur destinée, et de les protéger contre tout esclavage, colonisation, exploitation, indifférence, discrimination ou humiliation.

À l'heure où nous revendiquons notre droit à l'autonomie gouvernementale, je tiens à souligner que cette dernière n'est pas une fin en soi. Elle constitue davantage un moyen permettant de bâtir un environnement de vie sain pour tous, indépendamment de l'appartenance tribale, religieuse, raciale ou sociale. Notre objectif tient à faire de notre pays un lieu digne de tous ses habitants, et un phare pour l'ensemble du continent africain. Il doit inspirer les hommes au-delà de ses frontières. Nous y parviendrons en dédiant nos efforts au service désintéressé de l'humanité. Nous devons apprendre des erreurs des autres et éviter ainsi, autant que possible, toute répétition des tragédies qui ont submergé d'autres sociétés humaines.

Kwame Nkrumah, The Motion of Destiny, 1953

Nous affirmons une réalité très différente ; ce que nous avons bâti de nos mains constitue l'établissement d'un État civilisé dans lequel les valeurs et les normes doivent être celles de la Grande-Bretagne avec laquelle chacun, quelle que soit son origine, a des intérêts et des liens.

En vérité, la seule voie possible permettant à la multitude des tribus d'Afrique orientale d'espérer bénéficier des avantages d'un gouvernement civilisé – central et local – aujourd'hui et pour les générations à venir, en attendant d'être pleinement civilisés à leur tour, et d'en avoir l'occasion, concerne les formes du gouvernement colonial, lequel est administré par un pouvoir fort et éclairé, dont la direction sera identique à celle de la puissance coloniale britannique pendant les siècles passées.

**Sir Philip Mitchell, ancien Gouverneur colonial du Kenya,
African Afterthoughts, 1954, p. 276**

Les dirigeants africains les plus intellectuels, les plus « révolutionnaires » et les plus conscients de leur rôle historique dans le projet de « Renaissance africaine », ont considéré l'indépendance non pas simplement comme le remplacement d'un régime partiellement étranger par un régime autochtone, mais comme une occasion précieuse de reconquérir la dignité, l'honneur, le respect de soi et l'auto-dépendance perdus des Africains ; de créer de nouvelles sociétés et nations africaines assurant l'harmonie, la paix, la sécurité, l'activité, la production, la promotion du développement et du bien-être des personnes, dans le cadre d'un système de gouvernance approprié et adapté aux peuples.

Lorsque l'indépendance est apparue comme inéluctable, certains doutes ont prévalu au sujet de l'opportunité de cette indépendance et des aptitudes et compétences des Africains en matière de leadership et d'autonomie gouvernementale. La Côte-de-l'Or a été, en 1957, le premier pays africain à devenir indépendant sous le nom de Ghana et c'est Kwame Nkrumah qui fut le premier Noir africain à organiser la lutte anticoloniale contre le pouvoir britannique. Les attentes existant dans le reste de l'Afrique étaient alors grandes – à l'instar des enjeux afférents. Le colonialisme britannique reposait sur l'hypothèse que les Africains n'étaient pas en mesure de se gouverner et de gérer leurs affaires économiques. Les Britanniques assuraient une tutelle en vertu du fait qu'ils se considéraient comme plus civilisés que les Africains.

Cette hypothèse unilatérale de la supériorité n'a pas été acceptée par les Africains. De nombreuses questions se posaient encore. Les peuples de la Côte-de-l'Or étaient-ils prêts pour l'indépendance ?

Si nous pouvons réussir dans notre entreprise, nous aurons prouvé au monde qu'un ancien territoire colonial africain peut conduire ses affaires comme n'importe quel autre pays du monde. Cet évènement revêtra une importance considérable.

Si, en revanche, nous échouons en faisant montre de désunion, d'inefficacité et de corruption, nous aurons alors fortement nui aux millions d'Africains qui ont placé en nous leur confiance, et attendu du Ghana qu'il prouve que les peuples africains peuvent bâtir des États fondés sur la démocratie, la tolérance et l'égalité raciale.

**Kwame Nkrumah, Discours sur une motion du Premier ministre,
M. Kwame Nkrumah, lors d'un discours à S.M. la Reine au Parlement
ghanéen le 6 mars 1957 (document interne)**

Les Britanniques avaient-ils adéquatement et suffisamment civilisé et éduqué les Africains pour que ces derniers puissent gérer les affaires ? Le Ghana – ce nouvel État indépendant auparavant colonial – s'avérerait-il un bon ou un mauvais exemple pour le reste de l'Afrique coloniale qui luttait alors pour l'indépendance ? Ce pays a ainsi constitué un double essai : l'un, pour la reconnaissance – ou le jugement – britannique de la capacité africaine à l'autonomie gouvernementale ; l'autre, pour la capacité des Ghanéens à assurer cette autonomie dans la prospérité, l'équité et la justice. Barbara Jackson, universitaire britannique, a succinctement exprimé la position libérale prévalant pour cette question :

« Puisque la question centrale, en Afrique, sera, aujourd'hui et pour les décennies à venir, celle de savoir si l'Africain peut, ou non, et dans quelle mesure, assumer la responsabilité de sa destinée, l'expérience de la Côte-de-l'Or offre un intérêt bien supérieur à celui de la nouveauté. Elle sera inévitablement observée par les Africains et les non-Africains comme une preuve de la maturité africaine » (Jackson, p. 55).

Reconnaissant l'importance du Ghana en tant que premier pays noir africain à parvenir à l'indépendance, Kwame Nkrumah, Premier ministre puis Président de cet État, a déclaré : « La contribution la plus importante que nous apporterons au mouvement en faveur de l'indépendance des peuples coloniaux concernera la force de notre exemple ».

L'Afrique s'apprêtait à rejoindre la communauté internationale des nations souveraines et indépendantes ; et avait l'occasion, jusque-là refusée par le colonialisme, de modeler son avenir et de contribuer à la paix et à la sécurité du monde et, le cas échéant, à la civilisation. Le Ghana serait-il

Les années 1960 peuvent – et doivent – constituer, de manière cruciale, la « décennie du développement », une période dans laquelle de nombreuses nations moins développées réalisent leur transition vers une croissance économique autonome – une période dans laquelle la communauté élargie des nations libres, justes et autosuffisantes peut réduire les tensions et l'insécurité dans le monde.

Président J.F. Kennedy, Message présidentiel au Congrès, 1961

en mesure de fournir ces contributions ? Nkrumah l'Africain avait-il les qualités et capacités personnelles permettant la réalisation d'un leadership africain exemplaire et respectable aux yeux du monde ? Était-il ou pouvait-il être l'homologue africain de l'Indien Jawaharlal Nehru ou du Malaisien Tunku Abdulrehman ?

III. Phases historiques

1960–1970 : La période postcoloniale

Durant les trois années qui ont suivi l'indépendance du Ghana, un nombre record de pays africains sont parvenus à l'indépendance. Les Africains semblaient être parvenus sur la scène mondiale ; ils étaient prêts et désireux de marquer l'histoire du monde. Ils voulaient que l'indépendance permette aux Africains – en tant qu'Africains, et non en subordonnés ou supplétifs d'autres peuples – d'apporter leur contribution à l'humanité et à la civilisation. Cette période a commencé dans une grande euphorie, du fait que les attentes et pensées des Africains – et de plusieurs sympathisants externes – considéraient que l'indépendance et l'unité apporteraient la solution à toutes leurs difficultés.

L'indépendance politique a été considérée comme une condition essentielle de facilitation de la promotion de la croissance économique, du développement et du bien-être des peuples africains. L'organisation et la mobilisation politiques ont ainsi été jugées comme les composantes critiques de la construction des États et des processus de développement. Ce fut Kwame Nkrumah, dirigeant du premier pays noir africain indépendant, qui établit la primauté du politique sur l'économie, lorsqu'il déclara : « Recherchez d'abord le royaume politique et tout le reste vous sera donné en surcroît ».

La première décennie de l'indépendance a été, à bien des égards, exaltante ; notamment du fait que l'indépendance constituait une nouveauté et que les Africains pouvaient réaliser beaucoup de

C'est avec une certaine fierté et un grand plaisir que je reçois ces instruments constitutionnels en ce jour, en tant que symboles de la liberté du Kenya. Ce jour est le plus important de l'Histoire du Kenya et le plus heureux de ma vie.

Notre marche vers la liberté a été longue et difficile. Il y a eu des moments de désespoir, lorsque seule l'ardente conviction de la justesse de notre cause nous soutenait. Aujourd'hui, les tragédies et incompréhensions du passé sont derrière nous. Nous commençons la grande aventure de la construction de la nation kenyane.

Jomo Kenyatta, Harambee, Discours du Premier ministre kenyan, Oxford University Press, Nairobi, 1964, p. 15

choses refusées lors de l'ère coloniale. Pour certains dirigeants africains, l'indépendance a en effet représenté une occasion unique de créer des sociétés fondées sur des visions différentes de celles des puissances coloniales.

La première génération de dirigeants africains a été confrontée à trois défis majeurs. Il y a eu, en premier lieu, la gestion des rouages étatiques hérités du colonialisme, l'économie et le maintien de la loi, de l'ordre et de la stabilité. Dans de nombreux pays africains, le nombre des nationaux dotés des compétences techniques, connaissances professionnelles et expériences n'était pas suffisant pour diriger un État-nation moderne. Là où les sociétés multiraciales avaient placé les secteurs économique et commercial entre les mains des minorités européennes ou asiatiques, les problèmes étaient aussi graves qu'urgents. Les perceptions populaires de l'indépendance impliquaient, pour les Africains, d'être visiblement aux commandes aux postes clés de l'économie et de la société. Or, les non-Africains – nationaux ou étrangers – occupaient la plupart des postes importants et sensibles des secteurs privé et public.

Il y a eu, en second lieu, la promotion de l'unité africaine. La quête de l'unité a précipité les débats controversés fondés sur des convictions idéologiques divergentes, elles-mêmes influencées par les appuis politiques et économiques internationaux. Il y a eu, en troisième lieu, la formulation d'une idéologie à même de dynamiser l'enthousiasme, les talents, les compétences et les énergies des peuples composés de diverses ethnies, cultures et religions, pour travailler et vivre ensemble, dans la paix, la sécurité et la stabilité, promouvoir le développement économique – par la production de biens et de services adaptés aux populations –, bâtir une nouvelle nation, favoriser ses intérêts et défendre sa souveraineté. La nostalgie pour le passé africain communautaire précolonial, qui a accompagné la réussite apparente de l'Union soviétique et de la Chine communiste dans la

L'Afrique a aujourd'hui le choix entre bâtir une éthique adaptée à l'élaboration d'une société bienfaisante et stable, ou permettre le développement des germes porteurs de tensions et de confusion. Je crois personnellement qu'en Afrique, nous devons saisir l'opportunité qui nous est offerte de tenter une nouvelle fois d'harmoniser les besoins conflictuels de l'homme, en tant qu'individu et en tant que membre de la société.

L'occasion [créée par l'indépendance] nous est offerte, sous réserve que nous ayons le courage de la saisir. Car le choix n'est pas entre le changement et le non-changement ; mais entre l'action de changer ou d'être changé – l'action de changer nos vies selon la direction que nous retenons, ou être changé par l'impact de forces situées en-dehors de notre contrôle. En Afrique, la stabilité est absente du XXI^e siècle ; elle ne prévaudra que par l'équilibre et le prompt changement.

**Julius K. Nyerere, *Freedom and Unity/Uhuru Na Umoja*,
Oxford University Press, Dar alaaam, Tanzanie, 1966, p. 20**

construction de leurs sociétés et la satisfaction matérielle de leurs peuples, a convaincu un certain nombre de dirigeants africains de la pertinence du socialisme pour leur contexte postcolonial. Le type de socialisme retenu et ses modalités de mise en œuvre ont été discutables. Certains dirigeants ont épousé le socialisme fabien, d'autres ont opté pour le keynésianisme, tandis que d'autres, plus éparpillés, étaient intrigués, et non séduits, par le marxisme-léninisme. Tous croyaient en une autorité politique centrale forte et en un État considéré comme le moteur de la croissance économique et de la construction nationale.

En ces premières années de décolonisation, à l'heure où les Africains modelaient – ou formaient à tâtons – leur idéologie politique en réaction au défi posé par la création de leurs sociétés, nations et modes de développement, à partir des héritages du colonialisme et du système économique capitaliste international, la notion de socialisme a semblé très attrayante. Elle a mis en évidence la communauté, l'égalité et la construction d'un avenir meilleur, et fait écho très précisément à l'élan des luttes anticoloniales et des attentes des nouvelles sociétés en matière de liberté, de dignité, de respect de soi, d'autosuffisance et de bien-être pour tous. Dans la majeure partie de l'Afrique, le terme de « capitalisme » était lié au colonialisme et, vu que les capitaux intérieurs étaient principalement détenus par l'étranger, les nouveaux hommes d'affaires africains corrélaient leur origine aux puissances colonisatrices. Bien que les communistes aient insisté sur le fait qu'il n'existe qu'une seule route menant au socialisme, divers défenseurs du socialisme africain ont affirmé qu'il existait

La voie qui nous mène au socialisme doit être conçue et tracée dans le respect des conditions et contextes de l'Afrique prise dans son ensemble. Nous ne cherchons donc pas à copier les méthodes utilisées par d'autres pays pour atteindre le socialisme dans leurs États. La voie suivie par plusieurs pays n'a en effet pas été conforme au plan prévu.

**Kwame Nkrumah, "One Government for All Africa",
Ghana Today, 26 avril 1961, p. 1**

également une voie non communiste. Le socialisme africain a été présenté comme un rejet des idéologies étrangères – une déclaration et une manifestation de la détermination africaine à formuler une idéologie fondée sur les cultures, traditions, réalités et attentes africaines.

Le colloque sur « Les diverses voies africaines vers le socialisme », organisé par le Président Senghor, et tenu à Dakar, du 3 au 8 décembre 1962, a fourni une première plateforme d'envergure pour les défenseurs et protagonistes du socialisme africain dans leur organisation, débat et défense de leurs interprétations du socialisme africain. La totalité des présentations sur le socialisme africain ont rejeté l'idée de l'inéluçtabilité de la lutte des classes et insisté, en revanche, sur le fait que le socialisme africain doit reposer sur les normes éthiques et culturelles des sociétés traditionnelles africaines, ainsi que sur les principes sous-jacents de réciprocité et de solidarité dans la communauté.

Le socialisme africain a donc été exposé en tant qu'idéologie populaire et « légitime » pour la construction des États et le développement ; tout pays potentiellement fondé sur les principes éthiques et idéaux des sociétés traditionnelles est devenu « socialiste » – selon la vision des États africains. Cette situation a même prévalu pour les pays africains ayant opté pour les versions modifiées du keynésianisme. Du fait du caractère inacceptable de l'étiquette « capitalisme » durant ces premières années de la décolonisation, ces pays ont présenté leur idéologie en tant que socialisme africain, même lorsque ce dernier contenait plusieurs éléments issus du capitalisme.

L'année 1963 a été marquée par les premières tentatives africaines majeures et postcoloniales d'institutionnalisation de la promotion de l'unité africaine, lesquelles visaient à déterminer ses objectifs ultimes dans le cadre d'une Charte contraignante ou respectée. Le panafricanisme a été une vision des peuples africains – tant ceux du continent que de la diaspora – et après l'indépendance, la réalisation de cette vision – l'unité africaine – a suscité la passion et l'engagement de tous les diri-

La pratique du socialisme africain implique d'examiner les éléments pertinents et positifs des coutumes africaines pour créer de nouvelles valeurs, dans un monde en pleine évolution, à l'heure de l'économie monétaire, afin de susciter une économie reflétant la pensée de la vaste majorité des peuples. Peu d'Africains sont occidentalisés et détribalisés au point de ne plus être sensibles à ces attitudes. Le défi du socialisme africain consiste à recourir aux traditions pour trouver le moyen de bâtir une société dans laquelle chacun a sa place et partage – tant dans la pauvreté et que dans la prospérité – tandis que l'accent est mis sur la production par tous, et la sécurité pour tous.

Tom Mboya, **Freedom and After**, p. 167

geants africains. Maintenant que les pays précédemment dépendants ne l'étaient plus, et que leurs dirigeants élus exerçaient et possédaient le pouvoir politique dans le cadre souverain de leurs pays, après avoir adopté différentes idéologies selon leurs visions nationales respectives, les objectifs de l'unité africaine, et ses méthodes pour les promouvoir et les réaliser, ont été fortement contestés lors des délibérations sur la rédaction de la Charte.

Le désaccord s'est en définitive cristallisé autour de deux groupes ou écoles de pensée : Monrovia et Casablanca ; et de deux principaux adversaires : le Président Kwame Nkrumah et le Président Julius Nyerere. Les questions étaient les suivantes : l'unité politique continentale devait-elle être instaurée immédiatement, par une unique action décisive, ou devait-elle constituer un objectif à long terme progressivement mis en œuvre par la consolidation des États-nations nouvellement indépendants, et la création de groupes sous-régionaux ? Sous la houlette du Président Nkrumah, le groupe de Monrovia défendait l'idée de l'établissement immédiat de l'unité du continent. Le Président Nyerere a remporté la partie puisque la création de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a concrétisé la réalisation d'une vision, et constitué le principal mécanisme de mise en œuvre de la vision ultime – celle de l'Union africaine. C'est depuis cette date que la création des États et le développement national ont été prioritaires.

La Charte était, de toute évidence, le fruit de compromis et de concessions hésitantes quant aux frontières et à la souveraineté, en particulier de la part du groupe de Monrovia, qui, par la suite, a créé de graves problèmes en termes de coordination des stratégies et d'actions. La confirmation des frontières coloniales a renforcé le caractère artificiel des États africains créés par les dirigeants coloniaux, dans l'indifférence à l'égard du côtoiement des diverses ethniques, lequel a par la suite entraîné les dirigeants africains dans des différends frontaliers et divers conflits politiques et armés coûteux en énergie, en temps, en talents et en ressources. Il convient cependant de noter que de

nombreux États africains se sont engagés à éradiquer la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies évitables, et promouvaient, dans cette mesure, la vision de l'OUA.

Bien que cette période ait été caractérisée par l'euphorie de l'indépendance et l'optimisme quant à l'avenir, elle a également été marquée par une série de coups d'État militaires et d'assassinats de dirigeants politiques, lesquels devaient devenir une caractéristique continue de l'Afrique indépendante. La tentative de sécession de la province de Shaba, au Congo, l'assassinat de Patrice Lumumba, en 1960, l'engagement de mercenaires étrangers dans la région, les mutineries militaires de l'Afrique orientale, la révolution de Zanzibar en 1964, le renversement du gouvernement nigérian, l'assassinat du Premier ministre Abubakar Tafawa Balewa en janvier 1966, le coup militaire mené le mois suivant contre le Président ghanéen Kwame Nkrumah ont démontré la fragilité des États africains ainsi que leur vulnérabilité face à la Guerre froide et aux intrigues idéologiques.

À la fin de la présente décennie, l'Afrique avait suscité deux visions majeures. La première concernait le socialisme africain structuré par les différents dirigeants du continent ; la seconde portait sur l'unité africaine, exprimée dans la Charte de l'OUA, un produit collectif créé par le biais de processus litigieux dont les conséquences allaient se répercuter pendant de nombreuses années. La vision de l'unité a été cependant suffisamment forte pour soulever l'enthousiasme et l'engagement en faveur de la décolonisation et de l'indépendance de l'Afrique, et dynamiser le soutien apporté au mouvement de libération africain – à l'instar de la détermination de certains dirigeants africains contre toute humiliation, exploitation et indifférence envers l'Afrique et les Africains.

1970–1980: Les réalités de l'indépendance

C'est au cours de la présente période que les États africains ont été confrontés aux réalités du village mondial émergent – un monde interdépendant et rapidement évolutif – qui demeure dominé par le système capitaliste international et influencé, pour l'Afrique, par les conditions de la Guerre froide. L'action ou l'inaction de certains pays a également exercé une incidence sur l'Afrique tandis que ses dirigeants se trouvaient parfois indécis ou dans l'incapacité d'y répondre. La majeure partie

Nous avons pu être opprimés, exploités et négligés. C'est notre faiblesse qui a conduit à notre oppression, à notre exploitation et à notre négligence. Nous voulons maintenant une révolution – laquelle doit mettre fin à notre faiblesse et nous permettre de ne plus être exploités, opprimés ou humiliés.

Julius Nyerere, Déclaration d'Arusha, 1967

de l'Afrique était dirigée par des régimes militaires et ses dirigeants étaient souvent préoccupés des risques de coups d'État menés par leur armée. Il était à craindre que de nombreux États africains soient au bord de l'effondrement. Les difficultés économiques s'accumulaient, les tensions sociales étaient vives et les conflits ethniques potentiels ou réels endeuillaient de nombreux pays. Les inégalités sociales et économiques s'aggravaient. Le fardeau économique et social pesant sur la majorité des habitants devenait insupportable.

Il ne faisait alors aucun doute que les stratégies de développement passées avaient échoué tandis que les dirigeants africains apparaissaient incertains ou indécis quant aux actions à mener, incapables ou réfractaires à toute réforme nécessaire ou amélioration. Les débats commencés durant la décennie précédente sur les idéologies appropriées en matière de développement – le socialisme ou le capitalisme – ont redoublé de passion et de conviction dans les années 1970. Ce fut une période d'intense réflexion intellectuelle de révision et de stratégie sur l'avenir du continent et de ses peuples. Des préoccupations sérieuses ont également vu le jour à propos du statut et du sort de l'Afrique au sein de la communauté internationale, de la forme qu'elle devait prendre à la lumière des problèmes existants et de l'évolution mondiale, de l'action qu'elle devait mener pour préserver et protéger l'unicité sociétale, culturelle et environnementale essentielle du continent, et promouvoir les intérêts de ses habitants. Il était ainsi nécessaire de trouver une nouvelle vision d'avenir. Cette vision devait-elle être modelée par les Africains ou par d'autres personnes, et devait-elle évoluer au fil des décisions prises par les forces économiques et politiques internationales touchant

Notre vieux continent, notre mère nourricière qui porte en elle les espoirs du monde, se trouve aujourd'hui au bord de la catastrophe et d'un abîme de confrontations, prisonnière de la violence, plongée dans la nuit sombre des massacres et de la mort. Son sourire, sa joie et sa vie ont quitté son sombre visage. Ne lui reste-t-il plus que le durcissement des attitudes, la montée des antagonismes et la vague violente des conflits fratricides ? À peine la paix a-t-elle été conclue qu'elle est rompue, tandis que les médiations sont vaines et l'Organisation de l'unité africaine, secouée par les différends d'une diversité étonnante. L'Afrique n'est plus en paix.

*Est-il possible de croire qu'elle renforce du moins son potentiel économique résolu-
ment confronté au défi du développement ?*

**Edem Kodjo, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine,
What Kind of Africa by the Year 2000, 1979, p. 6**

le continent et ses peuples ? Ce fut là des questions fondamentales pour les perspectives et l'appropriation africaines.

En 1977, le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA) et l'Institut de développement économique et de planification (IDEP) ont tenu une conférence majeure à Dakar, au Sénégal, sur « L'Afrique et la problématique de l'avenir ». Dirigée par le Directeur de l'IDEP, Samir Amin, l'un des universitaires et chercheurs les plus éminents du continent, cette conférence a rassemblé des professeurs d'université, des décideurs politiques et des représentants de jeunes organisations de la société civile issus de la gauche de l'échiquier politique. L'IDEP était un institut africain de recherche et de formation soutenu par la CEA, dont le mandat était exclusivement africain, tandis que le CODESRIA était, et demeure, la principale organisation de recherche et de formation africaine et non gouvernementale. La conférence a conclu que « la suppression de la classe compradore » permettrait de résoudre la crise en cours, et présenté une vision socialiste optimiste pour le continent.

En 1979, les gouverneurs de la Banque africaine de développement (BAD) ont demandé à la Banque mondiale d'entreprendre une étude et un rapport sur les problèmes de développement de l'Afrique subsaharienne. Cette même année, l'OUA a organisé, avec le soutien de la CEA, un colloque à Monrovia, au Liberia, en vue de « dresser le bilan du présent, explorer l'avenir, déterminer notre ligne de conduite pour les années à venir et organiser notre solidarité ». Ont participé à ce colloque d'éminents Africains provenant de diverses organisations et organismes de la société civile et de l'ONU, venus à titre personnel et non officiel.

Le colloque a soulevé trois questions importantes :

- » Quelle sera l'Afrique à l'horizon 2000 ?
- » De quel type de développement l'Afrique a-t-elle besoin ?
- » Quel type d'Africains souhaitons-nous former ?

Le colloque a largement rejeté la faute des problèmes posés à l'Afrique sur les forces externes, en particulier l'impact du colonialisme, les décisions du système économique international et « les plans et stratégies de développement mis en œuvre à ce jour ». Il a critiqué les stratégies de développement provenant de « l'extérieur », fondées sur des théories destinées à maintenir le modèle colonial dans la production économique et les modes de vie. Il a rejeté la notion de « rattrapage » des pays développés. Il a remis en question la pratique des pays africains qui produisent « ce qu'ils ne consomment pas » et « consomment ce qu'ils ne produisent pas ». Il a recommandé l'autosuffisance alimentaire et encouragé le contrôle des ressources naturelles africaines par les Africains, en défendant l'idée d'une éducation pour « tous », et non pas pour les « élites ». Il a dénoncé les grandes « inégalités » ainsi que la « consommation ostentatoire ».



(Les participants de la réunion)

De nombreux délégués ont dénoncé les atteintes aux droits de l'homme et l'absence de démocratie sur le continent. Ils se sont plaints de la négligence à l'égard des femmes et de leur contribution au développement. Ils ont voulu que le développement « place la personne humaine au centre », et non « les biens matériels ». Ils ont encouragé les systèmes scolaires et le public à « se réapproprier les valeurs culturelles traditionnelles africaines de la solidarité, du respect mutuel et de l'attachement à l'environnement ». Ils ont souhaité « la démocratisation du processus de développement », « la création d'un environnement politique et social approprié, la restauration de la confiance en soi et la détermination à réaliser une coopération effective et sensée parmi les États africains ». Ils

Nous souhaitons être les agents de notre progrès, et non plus seulement les bénéficiaires de celui réalisé par d'autres, sur notre territoire, grâce à nos ressources naturelles.

Nous voulons assurer la gestion de nos affaires, et non plus seulement participer à leur traitement, selon une mesure imposée par d'autres.

L'ère de la division internationale du travail est terminée. L'heure est venue pour la concrétisation de l'autonomie créative des peuples dans le cadre d'un système d'échanges ajustés.

Le colloque, paragraphe 57

ont également déclaré : « nous sommes intimement convaincus que le non-respect des libertés fondamentales entraînera la subversion et la répression, et ouvrira la voie à la destruction. Nous croyons que le progrès émane de la saine critique, de l'exigence, de la tolérance – autant de conditions préalables à la dignité à laquelle nous aspirons ».

Ils ont proposé que l'économie soit « autonome » et « autosuffisante » et constitue un « marché commun africain » ; ils ont préconisé l'établissement d'un « Fonds monétaire africain » et la création d'entreprises multinationales africaines.

Le colloque a reconnu que l'Afrique faisait partie intégrante du monde et que les Africains ne sauraient être traités en « vassaux ». Il a indiqué qu'avant la fin du millénaire, il élaborerait une nouvelle coopération responsable et réactive, dans laquelle le partenariat ne reposerait pas sur des relations « du cavalier à sa monture », ni sur une liberté autorisant « le renard dans le poulailler ». Il a défendu l'interdépendance fondée sur le respect mutuel, l'égalité et la dignité.

Attentif au millénaire approchant et à la jeune génération d'Africains prêts à diriger le continent et ses peuples, et à former les « Africains de l'avenir », le colloque a souligné l'importance de les aider à « devenir plus responsables et respectueux de leurs obligations, en encourageant leur participation aux actions décisionnelles qui les concernent. Tel est le meilleur moyen pour travailler au changement axé sur le progrès en Afrique » (par. 61). Cette vision nécessitait la fin des violences et des problèmes socio-économiques et politiques sur le continent. « C'est avec cette jeune génération à l'esprit que nous avons rêvé d'une stratégie de *sécurité publique* ». Il reviendra en effet à cette génération « de juger, demain, si nous l'avons, ou non, trahie ». Le colloque a ainsi été très soucieux du type de formation requis pour les futurs Africains.

Lors d'une réunion tenue en juillet de cette année-là à Monrovia, au Libéria, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA a avalisé la Déclaration de Monrovia en s'engageant « individuellement et collectivement, au nom de nos gouvernements et de nos peuples, à promouvoir le développement social et économique et l'intégration de nos économies, dans l'objectif d'accroître l'autosuffisance et l'autonomie, ainsi que l'intégration économique de la région africaine axée sur la facilitation et le renforcement des relations sociales et économiques ». Ils se sont également engagés en faveur du développement des compétences entrepreneuriales et techniques autochtones, afin de permettre aux Africains d'assumer de plus grandes responsabilités dans la promotion du développement, et de s'assurer que leurs politiques « reflètent suffisamment nos valeurs socio-culturelles pour renforcer notre identité culturelle ». Ils ont fermement pensé que ces engagements faciliteraient la création d'un « Marché commun africain axé sur une Communauté économique africaine ».

Les chefs d'État et de gouvernement ont en outre décrété que, lors de leurs sessions annuelles, ils devront accorder une attention spéciale au débat économique ; ils ont enfin exhorté le Secrétaire général administratif de travailler avec le Secrétaire exécutif de la CEA pour élaborer annuellement des mesures et des programmes de coopération économique au niveau régional, sous-régional et continental.

1980–1990 : Du Plan d'action de Lagos aux ajustements structurels et à la restructuration

Dans le sillage des délibérations du colloque de Monrovia – animé par des discussions et débats posés et passionnés, l'exigence, la révision, les aspirations et les résolutions en faveur d'une Afrique plus paisible, plus équitable, plus prospère et plus digne – et à l'appui de la Déclaration de Monrovia, le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos ont vu le jour avant d'être adoptés par l'Assemblée extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, à Lagos, en avril 1980.

Ce Plan d'action a fourni le cadre, les stratégies et les principes des programmes de développement dont la mise en œuvre mettrait fin à la crise de l'Afrique en la plaçant dans un nouveau paradigme de développement : la vision du Plan d'action de Lagos sur l'avenir de l'Afrique. Le programme incluait les principes clés suivants :

- » L'autosuffisance au niveau national, sous-régional et régional.
- » La répartition équitable des richesses à tous les niveaux du système de gouvernance – l'objectif central du programme de développement et de la vision.
- » Le secteur public, en tant qu'agent critique de la promotion du développement, doit être renforcé et élargi de manière appropriée.
- » La coopération et l'intégration économiques interafricaines, elles aussi centrales, doivent être consolidées.
- » L'agriculture a été priorisée afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire et les exportations. Les États membres ont été invités à fixer des objectifs annuels pour les biens alimentaires et l'agriculture, au niveau national et régional, et à créer un mécanisme de suivi régulier. Sont ensuite venus l'industrialisation visant à satisfaire les besoins élémentaires ; l'exploitation minière pour retrouver la souveraineté sur les ressources nationales ; enfin, les ressources humaines, les sciences et les technologies pour assurer la disponibilité des compétences requises.

Le colloque de Monrovia a été le premier rassemblement exclusivement africain à discuter des conditions africaines, à examiner et à réfléchir sur l'Histoire des peuples africains et les événements survenus depuis l'indépendance – les enseignements tirés, les expériences et les points de vue – pour discuter d'une autre voie d'avenir. Au regard du contexte historique de l'humiliation de l'esclavage, de l'exploitation et du régime colonial, la représentation des Africains en tant que peuples malheureux et infortunés, incapables de concevoir, planifier ou gérer leurs affaires, ce colloque a marqué un tournant. Il a prouvé que sans ingérence étrangère, avec la liberté d'expression

et une formation suffisante sur les connaissances et l'information, la détermination et l'engagement – comme ce fut le cas à Monrovia – les Africains pouvaient étudier, réfléchir et analyser leurs conditions, discuter de lignes de conduite et modeler leur avenir. Plus important encore, ce colloque a prouvé la détermination des Africains à décoloniser leur avenir.

Apparemment inspiré par son esprit et la sincérité de ses procédures et résolutions, les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA se sont engagés, en juin 1981, à avaliser et à promouvoir la **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples**, la première au monde à concerner les droits de l'humanité. La définition des droits de l'homme s'était toujours inspirée, dans le passé, de sources externes, en reprenant les expériences et valeurs des rédacteurs des chartes ou conventions. Les perspectives ou valeurs culturelles africaines étaient rarement incluses dans le modelage des droits. Si les sociétés occidentales tendent à valoriser l'individualisme, les sociétés africaines sont fondamentalement communautaires et caractérisées par les diversités ethniques, culturelles et religieuses, la solidarité, la compassion et la réciprocité. Certaines catégories de personnes jouissent de droits

« Reconnaissant que, d'une part, les droits fondamentaux de l'être humain sont fondés sur les attributs de la personne humaine, ce qui justifie leur protection nationale et internationale, et que, d'autre part, la réalité et le respect des droits des peuples doivent nécessairement garantir les droits de l'homme ;

Considérant que la jouissance des droits et libertés implique également l'accomplissement des devoirs de la part de chacun ;

Convaincus qu'il est essentiel d'accorder désormais une attention particulière au droit au développement ; que les droits civils et politiques sont indissociables des droits économiques, sociaux et culturels, tant dans leur conception que dans leur universalité, et que la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels garantit la jouissance des droits civils et politiques ;

Fermement convaincus de leur devoir d'assurer la promotion et la protection des droits et libertés de l'homme et des peuples, compte dûment tenu de l'importance primordiale traditionnellement attachée, en Afrique, à ces droits et libertés...

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981

spécifiques à leur statut, lesquels participent collectivement du groupe auquel elles appartiennent et des sociétés dans lesquelles elles vivent.

Néanmoins, au début des années 1980, les problèmes économiques, sociaux et politiques avaient atteint des proportions critiques dans la plupart des pays africains. Les « pires scénarios » annoncés durant la décennie passée étaient devenus une réalité quotidienne. Les pays africains n'avaient pas réussi à générer et à pérenniser la croissance économique permettant de satisfaire aux besoins de leurs populations croissantes. Ils étaient nombreux à affronter une crise dont l'enjeu était leur survie. Les problèmes de leurs balances des paiements étaient endémiques et de plus en plus insupportables. La planification économique à long terme (plans quinquennaux) n'était plus possible. Les stratégies élémentaires qui voyaient le jour parlaient de survie, de « gestion de crise » et de « sauvetage ». Les dures réalités devaient être affrontées, les nouveaux problèmes, reconnus, et les stratégies de remplacement, adoptées.

Il existait des peurs quant à la perte des bénéfices acquis lors des décennies ayant suivi l'indépendance. Les tensions ethniques, les émeutes de la faim et les mesures prises pour maintenir l'ordre devenaient une caractéristique de nombreux pays africains. Plusieurs d'entre eux glissaient progressivement de nouveau vers la dépendance – à l'égard, cette fois-ci, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de la communauté internationale du développement.

En 1981, la Banque mondiale a publié son rapport tant attendu – « **Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara** », communément appelé rapport Berg, du nom de son principal consultant-rédacteur. Contrairement au Plan d'action de Lagos, ce rapport a soutenu que les « questions de politique intérieure » constituaient les principales causes des problèmes posés à l'Afrique. Il a écarté les causes historiques et les chocs externes causés aux économies et sociétés africaines. Le rapport a recommandé de mettre l'accent sur l'agriculture, en particulier pour les exportations, de réduire le secteur public, d'encourager l'entreprise privée, d'abaisser drastiquement les salaires et de stopper les subventions. En bref, ce rapport a insisté sur la nécessité de « ré-outiller » les économies africaines, en privilégiant la croissance fondée sur la libre entreprise, la production exportatrice et l'« État minimal ». Certains des programmes d'ajustement structurel – ou conditionnalités – imposés par la suite par la Banque mondiale et le FMI ont obligé les pays africains à dévaluer leurs monnaies, à augmenter leurs taux d'intérêt, à stopper leurs subventions alimentaires et leurs services sociaux, à réduire les niveaux de l'engagement gouvernemental dans les activités commerciales et productives. Dans le cadre de la stratégie de restriction du rôle de l'État, le rapport a fortement encouragé le développement d'organisations non gouvernementales (ONG).

La CEA a continûment averti les gouvernements africains, et le monde en général, contre les tendances négatives persistantes et leur impact sur le continent. Deux études à long terme ont été menées par la Commission sur les perspectives d'avenir africaines :

- » La CEA et le développement de l’Afrique 1983–2008 : Étude de perspective préliminaire ;
- » Au-delà de la reprise : Perspective révisée de la CEA sur le développement de l’Afrique 1988–2008.

En décembre 1984, l’Assemblée générale des Nations Unies, « alarmée par la situation économique critique qui existe actuellement en Afrique » et « convaincue que la communauté internationale doit prendre des mesures concertées », a adopté la **Déclaration de l’ONU sur la situation économique critique en Afrique**, en notant la préoccupation de la communauté internationale à l’égard de « l’aggravation de la situation tragique des pays africains » et en promettant son soutien, son aide et sa coopération. Elle a noté que le « maintien de la paix et de la sécurité » était critique pour relever les défis du développement, et affirmé que « des politiques et mesures nationales analogues à celles qui sont exposées dans le Plan d’action de Lagos, constituent le cadre d’une action à entreprendre aux échelons national et sous-régional avec un appui international ». La Déclaration a conclu en ces termes : « Nous sommes convaincus que, faute d’une intervention urgente, la détérioration rapide de la situation en Afrique risque de conduire au désastre. Nous nous engageons donc à appuyer pleinement les efforts que font les pays africains pour arriver à survivre et à se développer, en adoptant d’urgence les mesures concertées qu’imposent les besoins dont la présente Déclaration a fait l’exposé ».

L’année suivante, en 1985, lors de leur rencontre à Addis-Abeba, les chefs d’État et de gouvernement de l’OUA ont publié le **Programme prioritaire pour le redressement économique de l’Afrique 1986-1990**. Il a réitéré « notre plein engagement aux principes et objectifs » du Plan d’action de Lagos, lesquels « sont plus que jamais valides », à la lumière des circonstances visant un programme quinquennal incluant les mesures suivantes :

- » Mise en œuvre accélérée du Plan d’action et de l’Acte final de Lagos ;
- » Priorisation de l’amélioration de la situation alimentaire et de la réhabilitation agricole en vue d’alléger les conditions de sécheresse ;
- » Réduction de la dette externe africaine ;
- » Mesures permettant une plate-forme commune d’action à l’échelon sous-régional, régional, continental et international ;
- » Mesures visant à atténuer l’impact des politiques du gouvernement d’apartheid sud-africain dans la déstabilisation des pays limitrophes.

Bien que le Programme prioritaire 1986-1990 ait reconnu que les déficiences des politiques africaines de développement aient contribué à ses problèmes d’endettement, ce sont, en contrepartie, les facteurs externes qui ont été décisifs. Il a également admis que malgré les cinq années écoulées depuis l’adoption du Plan d’action de Lagos, « peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Plan et de l’Acte ».

Le Programme prioritaire 1986-1990 a été par la suite discuté et approuvé par l'Assemblée des Nations Unies en juin 1986, en tant que **Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990**.

Devant l'insistance de la Banque mondiale et de la communauté internationale du développement au sujet de la « révision » et du « nouveau regard » sur les problèmes de développement africains, laquelle a été encouragée par la fin de la Guerre froide et l'échec des modèles socialistes, les gouvernements africains ont fait l'objet de pressions croissantes pour revenir à l'approche occidentale conventionnelle en matière de stratégies de développement, laquelle met l'accent sur la croissance dans le cadre de la libre entreprise. La question critique a cependant été de savoir comment créer les conditions préalables fondamentales – l'environnement habilitant – dans le contexte africain, afin d'assurer l'amorce et la durabilité de la croissance, ainsi que la promotion du développement.

En 1986, la Banque mondiale, la Fondation Aga Khan et plusieurs agences de développement internationales ont tenu une conférence à Nairobi, au Kenya, sur **l'environnement habilitant**. Cette conférence a recommandé, d'une manière générale, que tous les efforts légitimes soient déployés pour mobiliser les ressources en faveur du développement en Afrique. Son appellation générique en découle : « L'environnement habilitant ». Elle a ainsi avalisé la « révision » et les stratégies d'appui de la Banque mondiale. Il a été affirmé que, pour survivre et se développer, l'Afrique devait créer, autour de ses systèmes de gouvernance, l'« environnement habilitant » les personnes – nationaux et étrangers – à mettre en pratique leurs talents, compétences, énergies, compétences entrepreneuriales, etc. à des fins de bénéfices personnels et, par là, générer la croissance et le développement aux fins de l'intérêt de tous. Elle a rappelé en temps opportun qu'il n'y a pas de possibilité de remplacement à la « main invisible » du gain personnel et des bénéfices sociétaux résiduels. C'est également dans ce contexte que les programmes d'ajustement structurel – « conditionnalités » – ont été considérés comme des composantes critiques des nouvelles stratégies, en tant que créateurs des conditions préalables à l'investissement et aux activités productives.

Dans le courant des années 1980 et au-delà, la stratégie de développement dominante s'axait sur la promotion du secteur privé. Elle impliquait la libéralisation économique et l'action centrale des forces du marché dans l'allocation des ressources, la promotion de la « bonne gouvernance », la responsabilisation et la transparence dans les affaires publiques, la réforme politique et institutionnelle, l'appui aux ONG et la validation de l'égalité des sexes. Cette tendance s'est encore accrue et consolidée en 1989, avec la publication du rapport de la Banque mondiale « **Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable** », une étude prospective à long terme.

Cette étude a constitué la plus grande étude des conditions africaines jamais entreprise par la Banque. Elle a engagé de nombreux universitaires, chercheurs et décideurs africains, s'est ouverte aux participations lors de ses consultations, délibérations et préparations, et a allié un vaste champ

d'application et une profonde analyse. Ses hypothèses de base sur les causes des problèmes de l'Afrique ont cependant été similaires à celles du rapport Berg, et donc fondamentalement différentes du colloque de Monrovia et du Plan d'action de Lagos. Il en a été de même pour ses prescriptions, même si elles étaient quelque peu nuancées et largement fondées sur les apports sélectifs des contributeurs, sensibles et actives à l'égard des problèmes soulevés, attentives et bienveillantes aux besoins urgents des peuples. Elles ont appuyé la stratégie sur la croissance, renforcé le rôle du secteur privé, de l'environnement habilitant, des réformes politiques fondamentales, la place minimale du gouvernement, ainsi que la promotion de la « bonne gouvernance ».

Vu que l'imposition des programmes d'ajustement structurel continuait de créer de graves problèmes socioéconomiques et politiques dans de multiples pays africains, causant des émeutes à plusieurs endroits du fait des licenciements, de la suppression de services sociaux et de l'accroissement de la pauvreté, et créant de réelles menaces contre la paix et la stabilité sociales, la CEA a, par réaction, élaboré une stratégie de réforme structurelle de référence, le **Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS)**, et recommandé ce document à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA pour adoption dans sa prise en compte des perspectives d'ajustement structurel. En adoptant le CARPAS, les États membres de l'OUA étaient censés abandonner les programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale qui avaient causé tant de souffrances socioéconomiques et politiques. Vu qu'il défiait la sagesse officielle, le CARPAS n'a pas été bien

Pour les deux tiers de l'humanité vivant en Asie, en Amérique latine et en Afrique – régions collectivement appelée du nom de Tiers-Monde – la vie est courte et brutale. Même parmi ces pays du Tiers-Monde, la situation est si grave en Afrique qu'un nombre croissant de personnes pensent que l'Afrique offre une comparaison amoindrie à l'Amérique latine et à l'Asie et doit être catégorisée en tant que Quart-Monde. Contrairement aux autres continents, la situation de l'Afrique, en particulier au sud du Sahara, s'aggrave jour après jour. La distance entre les domaines politique, économique et technologique du reste du monde et ceux de l'Afrique subsaharienne s'accroît quotidiennement selon un fossé quasiment infranchissable, ou, aux dires de certains, selon un réel abîme.

Adebayo Adedeji, « **Africa and Africans and Their Historic Challenge** », discours de convocation pour la huitième cérémonie de l'Université de Calabar à Calabar, au Nigéria, le 3 décembre 1987 – UNECA

reçu par la Banque mondiale, le FMI et la communauté des donateurs, et du fait de l'absence de tout soutien et disposition pour sa mise en œuvre, il est finalement devenu lettre morte. Le Secrétaire exécutif de la CEA, le Professeur Adebayo Adedeji, a décrit en ces termes l'Afrique de la fin des années 1980 : « le continent des déshérités de la terre, là où la vaste majorité des hommes sombrent dans la pauvreté, la misère et la maladie ».

Au terme de cette décennie, et devant l'aggravation des difficultés causées par les programmes d'ajustement structurel qui sapèrent la popularité et la légitimité des gouvernements – lesquels étaient dans l'incapacité ou tenus ne pas assurer les services publics essentiels, les dirigeants africains ont été quasiment privés de tout choix en matière d'option politique. La gravité de la situation a incité Julius Nyerere, l'ancien Président tanzanien, à se lamenter amèrement dans les termes suivants : « Je vois que même parmi les régions les moins développées et les plus pauvres, l'Afrique accuse le plus grand retard économique, présente les plus fortes vulnérabilités et est la plus menacée par ce qui arrive dans le monde et sur notre continent ».

L'ironie a cependant voulu que la détérioration des conditions socioéconomiques et l'impact des programmes d'ajustement structurel produisent deux phénomènes majeurs. L'un concerne l'activisme de la société civile et la création d'ONG et de divers types d'organisations opérant au niveau des collectivités (CBO) engagées dans l'entraide, la prestation de services et la promotion d'intérêts communautaires. L'autre porte sur l'engagement de certaines de ces organisations dans la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. La prolifération des ONG, des organisations de la société civile et des partis politiques, chacun promouvant et défendant ses intérêts, a créé de nouveaux conflits nourris par

La pire chose qui arrive à l'Afrique aujourd'hui est qu'elle titube, tel un boxeur vaincu après quinze rounds de punitions. Il y a une perte de moral et de confiance en soi parmi un grand nombre de gouvernements et de peuples africains. Il y a un sentiment de désespoir, un manque de volonté de combattre et un désir de rendre les armes. Il y a un sentiment insupportable de dépendance. Nous ne pouvons même pas crier notre douleur ! Nous craignons que l'aide reçue aujourd'hui soit stoppée si nous lançons ce cri ou contestons les puissants des Nations Unies ou du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

Julius K. Nyerere, devant le Comité panafricain des artistes et intellectuels pour l'enfance à Bamako, au Mali, le 7 mars 1989 (document interne)

les divergences politiques, économiques, culturelles, religieuses et philosophiques, ainsi que par les moyens choisis pour promouvoir et soutenir ces intérêts. Elle a également créé des opportunités de coopération, de réseautage et de partenariat parmi les ONG et les CBO. Les dynamiques de l'interaction existant entre les gouvernements et les diverses organisations de la société civile et du secteur privé, et parmi ces dernières, ont considérablement contribué à l'émergence de sociétés civiles actives et dynamiques sur le continent.

1990–2000 : Changement des paradigmes repensés et réinventés

Avec la fin de la Guerre froide, l'Occident n'a plus senti le besoin de protéger ses anciens alliés, les dictateurs africains, tandis que ceux abandonnés par le régime communiste ne pouvaient plus cacher leurs faiblesses et étaient défiés par les populations qu'ils avaient opprimées et réprimées lors des décennies précédentes. Directement exposés à leur peuple, dont certains membres s'organisaient en partis politiques, en ONG ou en groupes de la société civile, plusieurs dirigeants africains ont frustré ces partis ou réprimé l'émergence de sociétés civiles fortes, tandis que d'autres n'hésitaient pas à manipuler les sensibilités ethniques et le sentiment de peur.

Sur l'ensemble du continent, les peuples commençaient – en particulier la génération immédiate de l'après-indépendance – à avoir conscience de leurs droits et obligations de citoyens. Leur éducation et leur formation y ont contribué. Ils se souciaient des conditions socioéconomiques et politiques existant en Afrique.

Ils voulaient participer aux affaires publiques malgré leurs limitations dues aux structures de gouvernance en place. Durant les gouvernements à parti unique et les régimes militaires, les peuples n'étaient pas réellement impliqués dans les procédures décisionnelles qui affectaient leur vie et leur mode de subsistance. Ces gouvernements, caractérisés par le leadership d'un « homme fort », contraignaient et réglementaient les sociétés civiles, ostracisaient, négligeaient ou marginalisaient certaines diversités et autorités traditionnelles, et portaient même atteinte à leurs droits et à ceux de certains ressortissants.

Suite à l'effondrement du modèle de développement communiste et aux désillusions engendrées par le socialisme autoritaire et populiste, la question et la nature du développement ont été repensées : ce qu'il signifie, ce qu'il implique, ses modes de promotion, de pérennisation et de consolidation, et de même les questions de la liberté et de la démocratie, ce qu'elles signifient, leur rôle dans la promotion du processus de développement ; et, plus important encore, la relation unissant la liberté, la démocratie et le développement. Le développement est-il possible sans la liberté ? La démocratie est-elle possible sans la liberté, et inversement ? La liberté est-elle envisageable en l'absence du développement ? Quel est le rôle des peuples – et dans le cas de l'Afrique, des divers peuples – dans la promotion du développement ?

La principale tâche posée à de nombreuses autorités nationales consiste à créer les conditions favorables permettant aux personnes de mettre en œuvre leurs énergies, compétences et créativité pour leur bénéfice et celui de leur pays. Ces conditions doivent, avant tout, viser à renforcer la participation des peuples dans les processus décisionnels pour les questions touchant leur bien-être. Cette situation leur donnera le sentiment d'être pleinement responsables de leur développement, et les motivera pour participer activement à la planification et à la mise en œuvre de leurs activités de développement.

Le Président Ali Hassan Mwinyi, de la République unie de Tanzanie, lors de son discours d'ouverture à la **Conférence internationale sur la participation populaire dans les processus de reprise et de développement en Afrique**, à Arusha, en Tanzanie, le 12 février 1990

Ces interrogations, et la détermination des peuples – en particulier la jeune génération d'après-indépendance ayant vécu sous des gouvernements entièrement africains – ont abouti à la **Conférence internationale sur la participation populaire dans le processus de redressement et de développement de l'Afrique**, qui s'est tenue à Arusha, en février 1990. Cette conférence a été sollicitée par les ONG africaines et placée sous le parrainage de la CEA. Ce fut la première conférence de ce type en Afrique, en tant qu'effort collaboratif entre les OSC africaines, les ONG, les gouvernements et les organismes de l'ONU, pour explorer et améliorer la compréhension du rôle de la participation populaire dans le développement et la transformation du continent. Comme le colloque de Monrovia, la conférence d'Arusha a sincèrement et passionnément débattu des conditions africaines et de leurs causes sous-jacentes – internes et externes –, des rôles prédominants et limités des gouvernements africains, de l'absence de toute participation populaire dans les processus de développement et de démocratisation. Ses conclusions et recommandations ont été résumées dans la **Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation**.

Le principal objectif de la Charte était d'intégrer une approche différente dans la théorie sur le développement, laquelle préconisait que les peuples sont au centre du développement et de ses moyens de promotion. Ils sont les bénéficiaires des stratégies de développement modelées et mises en œuvre, comme ils sont également les victimes de toute stratégie de développement inappropriée ou inefficacement mise en œuvre. Il a donc été critique d'assurer la participation populaire à tous les niveaux des processus de développement. La Charte a affirmé « que les nations ne sauraient se bâtir sans le soutien populaire et la pleine participation des peuples, comme, de même, les crises économiques ne sauraient être résolues, ni les conditions humaines et économiques, améliorées,

Nous croyons fermement que la participation populaire est, par nature, l'autonomisation des peuples, par leur implication effective dans la création de structures et la conception de stratégies et programmes servant les intérêts de tous, et leur contribution efficace au processus de développement et au partage équitable de ses bénéfices. Il conviendra donc d'ouvrir le processus politique pour intégrer la liberté de pensée, tolérer les différences, accepter le consensus et assurer la participation effective des peuples, de leurs organisations et de leurs associations. Cette option requiert l'action de tous, et avant tout des peuples eux-mêmes. Il est également important que les États et la communauté internationale mènent des actions pour créer les conditions nécessaires à cette autonomisation et faciliter la participation populaire effective dans la vie sociétale et économique. Il conviendra que le système politique évolue pour permettre la démocratie et la pleine participation de toutes les sections de notre société.

Charte africaine de la participation populaire au développement, paragraphe 11, Arusha, République unie de Tanzanie, 12-16 février 1990.

sans la contribution entière et effective, la créativité et l'enthousiasme populaire de la vaste majorité des peuples. Après tout, ce sont pour eux que les bénéfices du développement doivent être accrus » (par. 7).

Rien de cela ne pouvait cependant être concrétisé ni pérennisé si les peuples n'étaient pas suffisamment autonomisés, et les systèmes de gouvernance, adéquatement structurés, créant l'environnement habilitant permettant aux peuples de participer pleinement et efficacement aux processus décisionnels touchant leur vie et leur mode de subsistance. En vertu des conditions prévalant dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, les gouvernements africains étaient tenus de prendre des actions antidémocratiques, en limitant le rôle des syndicats et des associations professionnelles, empêchant ainsi toute participation du peuple aux processus de développement et de démocratisation.

L'une des mesures les plus importantes adoptées par l'OUA en 1990, en réaction à l'actualité prévalant dans le monde et à son impact sur l'Afrique, concerne sa **Déclaration sur la situation politique et socioéconomique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent actuellement dans le monde** ». Elle fait suite à la désintégration de l'Union soviétique et à l'émergence du concept de zone européenne commune. La fin de la Guerre froide a précipité les changements fondamentaux survenant dans les relations politiques entre les dirigeants politiques africains et

leurs alliés occidentaux, tandis que le concept émergent d'une zone européenne commune suscite l'inquiétude des dirigeants africains à l'égard de leur rôle dans la communauté internationale. Ils craignent que les Européens se préoccupent davantage de leurs affaires européennes et de la promotion de leur destinée – vision – commune que de l'Afrique et de ses problèmes ; et soient ainsi plus stricts quant à l'octroi et au versement de leurs aides. Les chefs d'État et de gouvernement ont été nettement affectés par les changements ayant lieu dans le monde et leur impact sur l'Afrique. Ils se sont également préoccupés de la « tendance croissante [de la Banque mondiale et du FMI] à imposer des conditionnalités de nature politique à leur aide à l'Afrique ». Ils ont néanmoins exprimé leur détermination à promouvoir « un développement autonome, centré sur la personne humaine, fondé sur la justice sociale et l'autosuffisance collective, en vue de réaliser la transformation structurelle accélérée de nos économies ».

En soutien officiel aux prescriptions et recommandations des études prospectives à long terme (LTPS), les donateurs se sont organisés au sein de la **Coalition mondiale pour l'Afrique**. Cette dernière a suivi les initiatives des gouvernements africains en matière de réformes de la gouvernance, organisé plusieurs réunions, conduit des séminaires incluant d'éminents dirigeants africains, et parrainé des recherches et des publications sur les questions de développement et la promotion de la bonne gouvernance. Elle a initié la préparation et la publication de rapports nationaux de gouvernance et d'initiatives d'autoévaluation parmi ses membres africains.

En 1993, ayant finalement reconnu les dommages durables infligés par les conflits violents, l'insécurité et l'instabilité – ainsi que leur impact négatif sur l'investissement étranger et l'aide au développement – les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis au Caire, en Égypte, pour adopter le **Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits**.

En 1995, une réflexion et une révision majeures ont eu lieu au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sujet de l'aide au développement visant les pays en développement, notamment l'Afrique. À ce moment-là, l'OCDE assumait plus de 60 milliards des États-Unis pour divers types d'aide au pays en développement. Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, la chute du communisme, l'éclatement de l'Europe de l'Est, et l'impact de ces événements sur la révolution participative démocratique et populaire, qui balaie le monde et s'accompagne de la mondialisation, de la montée en puissance des forces du marché et de perspectives de concurrence mondiale à l'aube du XXI^e siècle, les membres européens de l'OCDE ont été, chaque année, contraints d'entreprendre certaines réformes en matière de gouvernance dans leurs pays, et de réviser leurs stratégies et pratiques d'aide au développement.

À l'approche du nouveau millénaire, la responsabilité liée à la révision et à la restructuration de l'aide au développement est revenue au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, lequel assure la direction collective des politiques de développement de cette organisation qui prend la



(Les participants de la réunion)

forme d'un groupe de réflexion informel et officiel. Il coordonne les politiques de développement de ses pays membres en échangeant des vues, des informations et des expériences. La principale préoccupation du CAD concernait le rôle de l'aide au développement, les principes et conditions dans lesquels les Africains pourraient être conduits à instituer les réformes nécessaires en matière de gouvernance, d'institutions et de politiques publiques pour assurer l'efficacité de l'aide. Si les pays de l'OCDE ont entrepris les réformes nécessaires en matière de gouvernance et dans d'autres domaines, pour répondre efficacement à leurs problématiques intérieures et aux réalités mondiales émergentes, les dirigeants politiques africains n'ont pas souhaité s'y employer dans leurs pays. Il a donc semblé au CAD que tant que l'aide aux pays africains était perçue par les Africains comme « attendue » ou « garantie », les dirigeants africains continueraient à hésiter à entreprendre les réformes nécessaires.

Du point de vue du CAD, la mondialisation constituait un phénomène impossible à stopper. Il était cependant porteur de menaces pour certaines populations – dans l'incapacité d'y faire face – mais synonyme d'opportunités et de possibilités pour celles qui étaient en mesure d'y répondre rapidement et efficacement. La fin de la Guerre froide avait libéré les pays développés et en développement des manipulations idéologiques mutuelles et cyniques. Ces pays avaient maintenant la liberté de se concentrer sur les questions réelles de développement dans la « nouvelle ère de progrès humain partagé du XXI^e siècle ». Avec la fin des désordres dus à la Guerre froide, la transition vers le XXI^e siècle se fondera, selon les termes du président du CAD, « sur une vision de plus en plus claire du partenariat – des intérêts mutuels et des responsabilités mutuelles ». **(Rapport annuel du CAD de 1996)**

Telles que conçues par le CAD, les questions réelles de développement posées aux pays africains répondaient à la mondialisation et à la mobilisation des ressources humaines et matérielles permettant de résoudre leurs problèmes socioéconomiques et politiques intérieurs. La mondialisation nécessite l'intégration des pays en développement dans le système économique international de marché, tandis que la mobilisation des ressources humaines et matérielles implique le dégagement des énergies et talents, de l'esprit d'entreprise et de l'enthousiasme des peuples – créant ainsi un environnement habilitant. Les pays africains n'ont cependant pas pu être intégrés dans le système économique international du fait qu'ils n'avaient pas les capacités suffisantes pour concourir sur le marché mondial. Ils n'étaient pas non plus en mesure de mobiliser leurs ressources humaines et matérielles du fait de la rigidité, de l'inefficacité, de la bureaucratie, du caractère dictatorial et de la corruption de leurs systèmes politiques et économiques, et de leur insuffisance en matière de démocratie, de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilisation. Les Africains ont également manqué des capacités technologiques et organisationnelles leur permettant de bénéficier des technologies de l'information et des communications.

Le partenariat proposé par le CAD fut donc, par nature, un moyen permettant aux Africains de relever les défis de la mondialisation et de satisfaire aux besoins, exigences et aspirations économiques, sociaux et politiques des peuples. La déclaration synoptique du CAD sur le partenariat dans le développement, qui inclut ses principes et objectifs, a été publiée en mai 1995, sous le titre : « **Vers un partenariat pour le développement dans le nouveau contexte mondial** ». Elle a été approuvée, ce même mois, par les ministres du Développement de l'OCDE et les directeurs d'agences chargées de l'aide, et approuvée ultérieurement par le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel. Les principes et objectifs constituant le fondement dudit partenariat devant être accepté par l'ensemble des partenaires, incluaient les éléments suivants :

- » La coopération au développement constitue un investissement dans l'avenir.
- » La lutte contre les racines de la pauvreté doit être considérée comme un défi central.
- » Les stratégies de réussite sont dorénavant possibles. Elles ont été ainsi énumérées : un cadre politique sain – encourageant des économies stables et croissantes, et assurant un large espace au dynamisme du secteur privé ainsi qu'une assiette fiscale adéquate – ; des investissements dans le développement social, en particulier l'éducation, les soins médicaux primaires et les activités populaires ; le renforcement de la participation de tous, notamment des femmes, dans la vie économique et politique, et la réduction des inégalités sociales ; la bonne gouvernance et la saine gestion publique, la responsabilisation démocratique, la protection des droits humains et l'État de droit ; les pratiques environnementales durables ; la suppression des racines des conflits potentiels, la limite des dépenses militaires, l'action en faveur des efforts de reconstruction et de pacification axés sur la réconciliation et le développement à très long terme.

Le nouveau partenariat de développement a en effet constitué un accord parmi les donateurs, pour une orientation partagée, en faveur de la coopération au développement avec les pays bénéficiaires, et, dans le contexte de cette orientation ou de ce cadre, un engagement à aider les pays en développement à relever les défis du développement économique et social au XXI^e siècle. Les caractéristiques les plus distinctes de ce partenariat ont inclus : 1) l'engagement en faveur de stratégies de développement avérées en tant que réussies – d'où l'absence de toute nouvelle vision ou expérience exigeant des stratégies différentes ; 2) la reconnaissance de la forte compétitivité et interdépendance du monde dans lequel les pays en développement doivent s'intégrer ; enfin, 3) l'engagement à aider les pays en développement dans le cadre de la déclaration.

Ont été intégrées à ce partenariat les responsabilités et obligations de l'ensemble des partenaires, ainsi que les conditionnalités qui en découlent. Ce partenariat constituait en effet une relation contractuelle entre les pays développés et les pays en développement, sur la base d'une « unité d'esprit », d'objectifs partagés, d'obligations et de responsabilités. Les pays en développement étaient censés assumer la responsabilité de leurs politiques de développement, entreprendre des réformes institutionnelles et politiques majeures, créer les conditions propices au développement et à l'efficacité de l'aide. Ces conditions incluaient la participation des peuples dans les processus de développement ; la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilisation ; le respect des droits humains et l'État de droit. Les implications induites par ces obligations sont claires. Les gouvernements africains devaient s'efforcer de créer des sociétés ouvertes, la bonne gouvernance, la responsabilisation et la transparence ; garantir au plus grand nombre possible de libertés individuelles, d'ONG et d'organisations volontaires ou professionnelles la participation dans la société civile, et mettre en place des politiques macroéconomiques appropriées pour encourager le secteur privé et le développement en général. En d'autres termes, ils devaient promouvoir un système de gouvernance démocratique et libéral.

De leur côté, les pays développés s'étaient engagés à soutenir les efforts des pays en développement sur la base de discussions et dans l'« unité d'esprit ». Les discussions ne portaient pas sur le cadre et ses principes sous-jacents, mais sur ce que les pays africains étaient prêts à faire pour participer au partenariat. Ce cadre n'était pas soumis à l'« unité d'esprit » puisqu'il constituait le fondement sur lequel cette unité d'esprit devait prévaloir.

Relance du développement économique et social de l'Afrique : le Programme d'action du Caire

Cette même année 1995, les chefs d'État et de gouvernement se réunissent de nouveau au Caire, pour une session extraordinaire, en vue d'examiner, de réévaluer et d'identifier les racines des problèmes socioéconomiques et politiques posés aux pays africains depuis de nombreuses années, et de s'entendre sur les solutions collectives que les pays africains doivent prendre à long terme avec l'appui de la communauté internationale.

La réunion a pris acte du fait que de nombreuses initiatives, plans et stratégies avaient été adoptés au fil des années : « Ces plans n'ont malheureusement pas été mis en œuvre de manière adéquate par la majorité des pays ». La réunion a donc appelé les pays africains à rectifier leur situation en soulignant trois principes fondamentaux :

- » Les peuples doivent être placés au centre du développement et en faire l'objet.
- » Les gouvernements doivent garantir l'engagement des peuples dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des plans, programmes et projets de développement.
- » Une attention particulière doit être accordée au plein engagement des femmes dans les activités sociales et économiques.

La réunion a déclaré que « L'Afrique est un continent résistant. L'Afrique est également un continent en transition. Il possède d'immenses ressources humaines. Avec une volonté ferme, une détermination accrue, une planification et une vision, nous pouvons doter l'Afrique de la puissance économique qu'elle devrait être ». Bien que la réunion ait réaffirmé l'engagement de l'OUA au Plan d'action de Lagos, elle a néanmoins adopté le Programme d'action du Caire fixant les principes fondamentaux : « Nous reconnaissons et admettons que la démocratie, la bonne gouvernance, la paix, la sécurité, la stabilité et la justice constituent plusieurs des facteurs essentiels du développement socioéconomique de l'Afrique. Sans la démocratie et la paix, le développement est impossible ; et sans le développement, la paix n'est pas durable ».

Les actions recommandées incluent :

- a) La promotion du développement durable par l'unité nationale ;
- b) La promotion de la bonne gouvernance par la décentralisation et la clarification du rôle du gouvernement et du secteur privé dans le développement ;
- c) La sécurité alimentaire ;
- d) Le développement des capacités et des ressources humaines ;
- e) La transformation structurelle de l'économie des pays d'Afrique, selon des stratégies différentes de celles identifiées par les Programmes d'ajustement structurel ;
- f) La coopération économique et l'intégration régionales.

Le Programme d'action a exprimé son déplaisir à l'égard de la communauté internationale et des partenaires de développement.

« L'aide au développement fournie n'a pas toujours servi aux programmes prioritaires des pays aidés. Qui plus est, nous assistons à une tendance à la rivalité de plus en plus marquée entre les gouvernements africains et les organisations non gouvernementales (ONG). Les gouvernements sont même parfois privés de leurs responsabilités. Les ONG doivent assumer un rôle d'appui auprès des efforts gouvernementaux mais, du fait de leur fragilité et de l'absence des ressources nécessaires, ces organisations ne peuvent assumer la responsabilité du développement du continent ».

En 1996, l'**Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique** a été lancée pour assurer la coopération et la coopération interorganisations, en appui aux pays africains qui subissaient de très graves problèmes socioéconomiques et politiques, et avaient accepté et adopté les réformes de gouvernance stipulées. Cette initiative a bénéficié de l'appui de l'OUA, mais les réformes prescrites en matière de gouvernance étaient essentiellement des initiatives extérieures, notamment pour ce qui était du financement ou des compétences professionnelles techniques. Les Africains n'ont pas été engagés dans le modelage des concepts ni dans la formulation des stratégies. Leurs prescriptions n'incluaient donc aucune perspective africaine et la formulation des stratégies ne prévoyait pas l'appropriation.

En 1997, la reconnaissance du rôle critique de la gouvernance dans les processus de développement et de démocratisation, en réponse au consensus qui se faisait jour parmi les dirigeants africains selon lequel la gouvernance était un élément essentiel de la promotion du développement humain, le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a créé le **Forum sur la gouvernance en Afrique**. Ce dernier s'est réuni tous les ans. L'une des questions liées à la gouvernance a été identifiée et fait l'objet de documents afférents. Avant l'une des réunions du Forum, les pays participants ont organisé leurs conférences nationales, lesquelles ont rassemblé des responsables gouvernementaux, diverses parties prenantes du secteur privé et de la société civile, et des partenaires de développement, pour discuter des questions de gouvernance d'actualité dans les contextes de leurs pays.

Le principal objectif ainsi poursuivi était de fournir un forum continental aux gouvernements, responsables politiques, organisations de la société civile et secteur privé africains, pour l'échange d'idées, le partage de l'information et des expériences sur les pratiques exemplaires et les questions liées à la promotion de la bonne gouvernance sur le continent. Le mouvement a créé un environnement propice à l'apprentissage mutuel, à l'auto-appréciation et à la critique constructive, ainsi que le sens du partenariat et de l'appropriation à l'égard de l'approche des Africains dans la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie et du développement humain. Il a également facilité la priorisation des questions de gouvernance, ainsi que le débat sur les questions délicates du processus de démocratisation sur le continent.

Au moment d'aborder le XXI^e siècle, et connaissant les défis qui se poseront à notre continent et à ses peuples, nous soulignons la nécessité impérieuse et l'urgence de raviver les aspirations de nos peuples en faveur du renforcement de l'unité, de la solidarité et de la cohésion au sein d'une communauté plus large de peuples transcendant les différences culturelles, idéologiques, ethniques et nationales.

Pour relever ces défis et traiter efficacement les nouvelles réalités sociales, politiques et économiques de l'Afrique et du monde, nous sommes résolus à satisfaire aux aspirations de nos peuples en faveur du renforcement de l'unité, dans la conformité aux objectifs de la Charte de l'OUA et du Traité instituant la Communauté économique africaine. Nous sommes également convaincus que notre organisation continentale doit être revitalisée pour pouvoir jouer un rôle plus actif et continuer à répondre aux besoins de nos peuples et aux exigences prévalant selon les circonstances. Nous voulons éliminer le fléau des conflits qui constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de notre programme de développement et d'intégration.

Déclaration de Syrte

La poursuite de l'unité africaine a été l'un des objectifs les plus anciennement chéris de la première génération des dirigeants africains. Malgré les difficultés rencontrées dans la poursuite de cet objectif, les dirigeants africains successifs ont rappelé cette finalité et leur engagement en faveur de sa réalisation. Lors d'une réunion extraordinaire de l'OUA à Syrte, en Libye, en septembre 1999, les chefs d'État et de gouvernement se sont résolus à accélérer le processus de mise en œuvre du traité instituant la Communauté économique africaine.

Au crépuscule du XX^e siècle, d'importants glissements ont eu lieu dans les paradigmes économiques en Afrique, passant d'une croissance économique et d'un développement contrôlés par l'État et dirigés par le secteur public, à des stratégies réglementées par le marché et les gouvernements. De vastes transformations ont été entreprises dans les systèmes de gouvernance de nombreux pays africains, sous la demande populaire et les pressions électorales démocratiques. L'État à parti unique et la mobilisation politique coercitive ont été remplacés par des politiques multipartites et des systèmes démocratiques de gouvernance.

Année 2000 – Perspectives et appropriation africaines : à la conquête du XXI^e siècle,

Contrairement à la période postcoloniale, lorsque les questions liées aux systèmes économiques et politiques soulevaient la controverse, il existe maintenant un consensus général parmi les dirigeants africains pour établir que le secteur privé est le moteur de la croissance tandis que la bonne gouvernance est un moyen de promotion pour le développement social et économique. L'unité africaine a été fortement renforcée et les perspectives de consolidation de l'Union africaine sont encourageantes.

Avec la fin de la Guerre froide, un nouvel ordre politique et économique international a vu le jour, créant de nouveaux centres de pouvoir économiques et d'influence politique exerçant un impact sur l'Afrique et les peuples africains, posant des exigences supplémentaires aux ressources minières et autres du continent, dépouillant l'Afrique de ses précieuses ressources humaines à l'heure où les Africains professionnellement qualifiés migrent vers d'autres pays en quête d'un meilleur emploi ou de sécurité. La mondialisation, couplée avec la libéralisation, a permis aux Africains possédant des compétences et des talents commercialisables de migrer vers des pays où il existe une offre et de bons salaires. Le monde a maintenant pour fondements l'information, la connaissance, la communication, le transport, les sociétés ouvertes, les systèmes de gouvernance responsables devant leur peuple, et réactifs à leurs besoins et aspirations.

L'Afrique est aujourd'hui un continent habité par une nouvelle génération de personnes mieux formées, pleinement conscientes de leurs droits et obligations citoyens, et prêtes à participer efficacement et intelligemment aux processus de développement et de démocratisation de leurs pays. Les dirigeants de l'ancienne génération sensibilisés aux réalisations des cinquante années de l'indépendance africaine – réussites et échecs – reconnaissent la gravité de la situation en Afrique, l'émergence des réalités mondiales et les erreurs passées, et sont prêts – ou tenus par leurs sociétés civiles de plus en plus assurées – à les résoudre.

À l'aube du XXI^e siècle, l'Afrique et les Africains ont été confrontés aux défis des besoins et exigences intérieurs – la promotion du développement humain, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement – ainsi qu'aux nouvelles réalités, défis et opportunités mondiaux. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies de septembre 2000 a constitué une affirmation du soutien de la communauté internationale à la consolidation de la démocratie et aux Africains menant des luttes en faveur de la paix durable, de l'éradication de la pauvreté, du développement humain pérenne et de l'intégration dans l'économie mondiale. Les pays africains doivent en outre être compétitifs sur les marchés mondiaux et les Africains doivent acquérir les capacités et la confiance nécessaire pour participer au nouvel ordre politique et économique international.

Suite au **Forum économique mondial** de Davos de janvier 2001, qui a débattu des conditions africaines et de la Déclaration du Millénaire, plusieurs dirigeants africains ont décidé de réagir

aux défis et opportunités mondiaux émergents pour l’Afrique. Précédemment intitulé la Nouvelle initiative africaine, le NEPAD consolide deux actions séparées : le Partenariat du Millénaire pour le programme de relance africain, qui a été préconisé par les Présidents Mbeki (Afrique du Sud), Bouteflika (Algérie) et Obasanjo (Nigéria) ; et le Plan OMEGA pour l’Afrique, du Président Wade (Sénégal), présenté lors du Sommet de la francophonie de janvier 2001, en tant que « stratégie africaine pour la mondialisation », axée principalement sur la nécessité du développement de l’éducation et des infrastructures.

Le Partenariat a été initié en 1999, en s’inspirant du fait que, face aux réalités mondiales émergentes, l’Afrique devait être proactive, modeler sa propre vision d’avenir, concevoir des programmes d’action et des stratégies pour éviter toute marginalisation en cours durant l’évolution de la mondialisation. Il était censé constituer une vision et un plan d’action détaillé. Vu qu’il fournissait les principes de base et les fondements de cette vision, tout en articulant ses principales composantes – la Renaissance africaine – ainsi que les moyens par lesquels ils peuvent et doivent être mis en œuvre, le Partenariat représentait la dernière création de la théorie africaine sur le développement.

Tandis que le Plan OMEGA et le Partenariat étaient en cours de conversion en Nouvelle initiative africaine, le Secrétaire exécutif de la CEA s’est engagé à formuler un « PACTE » rationalisant et renforçant le partenariat entre les pays africains et leurs partenaires de développement – et assurant ainsi le flux d’investissement et d’aide vers le continent. L’engagement pris par les pays africains en faveur de grandes réformes institutionnelles et de gouvernance a été présenté en tant que fondement du « PACTE ». Alors que la promotion des objectifs de la Nouvelle initiative africaine constituait un engagement collectif des dirigeants africains, un autre « pacte » a été élaboré pour les engager à l’égard de sa conformité et son renforcement. Si la Nouvelle initiative africaine et le Partenariat du Millénaire pour le programme de relance africaine ont assuré l’inspiration, les objectifs et les moyens, le « PACTE » a fourni les fondements et les processus permettant la réalisation des objectifs et le renforcement du partenariat externe.

IV. Examen du NEPAD

Les aspects saillants du NEPAD sont examinés ci-après afin de montrer que ses auteurs ont été nourris et influencés par les événements passés et leur impact sur les peuples africains, leurs sociétés et leurs économies. Ils ont été mus par la volonté de s’assurer que les Africains ne soient plus jamais victimes d’agents externes, de l’humiliation, de l’exploitation et de la discrimination, comme durant la période coloniale, et de l’impact de l’économie mondiale capitaliste qui désigne l’Afrique comme la principale source de matières premières, et les Africains, comme une main-d’œuvre intéressante pour l’extraction et l’exploitation de leurs ressources propres.

Les auteurs du NEPAD avaient connaissance des faux départs antérieurs, des initiatives africaines pavées de bonnes intentions et des raisons pour lesquelles ils avaient échoué, et étaient déterminés à rattraper et rectifier les erreurs passées et les fautes de gouvernance, et à assumer l'appropriation, le leadership, la responsabilisation et la reddition des comptes par la satisfaction des besoins, exigences et aspirations élémentaires des peuples. Pour créer un environnement habitant – condition préalable – permettant d'assurer aux Africains le contrôle de leur destinée, les auteurs et défenseurs de cette vision d'avenir ont tenu à réagir efficacement et significativement aux besoins, désirs et souhaits de leurs peuples, ainsi qu'aux changements et réalités émergentes, et aux défis et opportunités mondiaux.

Recouvrement et réhabilitation – après l'assujettissement, l'exploitation et l'humiliation

Le NEPAD rappelle à ses lecteurs et à ses futurs membres que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Le continent possède un riche vivier de ressources minières ayant massivement contribué à l'industrialisation et au développement des pays occidentaux prospères. L'Afrique est le berceau de l'humanité et sa contribution aux civilisations ne saurait être passée sous silence. À l'heure où les Africains luttent contre leurs problèmes existentiels de développement et de réduction de la pauvreté, ils doivent prendre conscience du rôle joué par leur continent et leurs ancêtres dans l'avancement de la civilisation et le développement des pays appartenant aux autres peuples.

Les Africains ont cependant été assujettis, humiliés, exploités et discriminés. L'appauvrissement induit par l'esclavage a été accentué par les erreurs du colonialisme, les exigences de la Guerre froide et la dynamique du système économique international. « Depuis des siècles, l'Afrique est intégrée à l'économie mondiale en tant que fournisseur d'une main-d'œuvre bon marché et de matières premières. Cet état de fait a nécessairement impliqué le drainage des ressources africaines, en lieu

Dans le cadre du processus de reconstruction de l'identité et de la confiance en soi des peuples d'Afrique, il est nécessaire que leur contribution à l'existence humaine soit comprise et valorisée par les Africains eux-mêmes. Le statut de l'Afrique, en tant que berceau de l'humanité, doit être chéri par le monde entier, en tant qu'origine de tous ses peuples. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique doit par conséquent préserver ce patrimoine commun et l'utiliser pour bâtir une compréhension universelle de la nécessité historique de mettre fin au sous-développement et à la marginalisation du continent.

Paragraphe 14

et place de leur utilisation pour le développement du continent. L'Afrique demeure le continent le plus pauvre du monde malgré le fait qu'il en soit le plus riche en matière de ressources naturelles » (par. 19).

Le colonialisme a pu affaiblir les institutions de gouvernance traditionnelles africaines, en émusant leurs valeurs et leur légitimité, par leur utilisation en tant qu'agents des puissances impériales. Il a pu également, dans cet élan, limiter le développement d'une classe moyenne autochtone qui aurait eu les compétences nécessaires pour mieux gérer les États émergents. Les États africains modernes ont pu être des créations coloniales placées au service des intérêts des puissances impériales. Lors de l'indépendance, ces États africains étaient quasiment tous faibles, dotés d'« économies dysfonctionnelles, caractérisées par la pénurie de professionnels qualifiés et l'existence d'une classe capitaliste limitée, générant un processus d'accumulation amoindri » (par. 22).

Les conditions africaines ont été encore aggravées par le caractère inapproprié des politiques poursuivies par les premières générations de dirigeants africains, et leurs successeurs, l'absence d'une mise en œuvre efficace, la corruption, la mauvaise gestion et la défaillance de la gouvernance ; les programmes d'ajustement structurel des années 1980 uniquement porteurs de « solutions partielles » et d'« attention inadéquate à l'égard de la prestation des services sociaux » (par. 24), entraînant de fait un « cercle vicieux », incluant l'interaction entre le déclin économique, la réduction des capacités et la mauvaise gouvernance, et « confirmant ainsi le rôle périphérique et décroissant de l'Afrique dans l'économie mondiale. Au fil des siècles, l'Afrique est ainsi devenue un continent marginalisé » (par. 26).

Régularisation de la situation

Les initiatives du NEPAD visent à rectifier les erreurs passées et les échecs expérimentaux, afin de « bâtir et de célébrer les réalisations du passé, de tenir compte des enseignements tirés de cette expérience douloureuse, en vue de créer un partenariat à la fois crédible et capable d'être mis en œuvre ». Étant donné que le développement est « principalement un processus d'autonomisation et d'autosuffisance », ce partenariat futur doit unir « les peuples et les gouvernements » (par. 27). La préparation des plans de développement doit donc intervenir « par des processus participatifs incluant les peuples » et du fait que « les dirigeants africains obtiennent leur mandat de leur peuple, il leur revient d'articuler ces plans et de diriger les processus de mise en œuvre menés au nom du peuple ». Il est souligné que les initiatives du NEPAD sont centrées sur « l'appropriation et la gestion africaines » (par. 47) et, par conséquent, appellent « tous les peuples africains, dans leur grande diversité, à se mobiliser pour mettre un terme à la marginalisation du continent et assurer son développement par la réduction de l'écart séparant l'Afrique et les pays développés » (par. 55).

Repenser l'art de gouverner

En obtenant leur indépendance, les dirigeants africains ont pris le contrôle des gouvernements de leurs pays. Ces gouvernements étaient considérés comme le principal organisme capable d'apporter les changements sociaux attendus, la croissance économique et le développement en général. Il était considéré que seuls ces gouvernements possédaient la légitimité, la capacité, la moralité et la responsabilité politique pour apporter le changement social et le développement à leurs peuples. Les dirigeants politiques, et leurs hauts fonctionnaires en charge des affaires gouvernementales, étaient convaincus qu'ils étaient les plus compétents pour déterminer ce qui convenait à leurs peuples et à leurs pays ; ils pensaient posséder les capacités requises pour formuler les politiques pertinentes, concevoir les meilleurs projets de développement et mettre en œuvre ces programmes efficacement.

Les peuples n'avaient aucun rôle significatif à jouer dans les processus inclus dans ces activités extrêmement techniques et affaires « très confidentielles » qui relevaient de la prérogative exclusive des gouvernements. Les peuples étaient les destinataires des services publics, et non les participants des processus de gouvernance, de la formulation des politiques ou de la conception des services publics. La gouvernance – et encore moins la bonne gouvernance – n'appartenait pas au vocabulaire politique ou bureaucratique des personnes au pouvoir et détentrices de l'autorité en Afrique. Les hommes politiques tenaient rarement leurs promesses électorales envers leurs électeurs. Les constitutions étaient rarement respectées, les lois, souvent négligées, les responsabilités, exceptionnellement assumées, la transparence et l'accès à l'information, toujours limités.

La question du développement a été entièrement repensée. Ce sont les peuples qui font l'objet du développement ; ils sont les intermédiaires par lesquels le développement s'opère, et sont ainsi les principales victimes de toute politique de développement inadéquate ou inappropriée, et les principaux bénéficiaires de celles qui fonctionnent. De nombreux États africains sont limités dans leurs efforts de développement car leurs « gouvernements n'ont pas doté leurs peuples des capacités permettant d'initier des initiatives de développement à même de réaliser leur potentiel créatif » (par. 23). La promotion du développement constitue un effort collectif. Elle doit être initiée et favorisée par les peuples eux-mêmes. Or, pour assurer la concrétisation de ces activités et processus, il convient d'assurer un environnement propice à la paix, à la sécurité et à la bonne gouvernance.

Le paragraphe 71 du NEPAD confirme que l'expérience des dirigeants africains les a convaincus que « la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits humains et la bonne gestion économique constituent les conditions du développement durable ». Le paragraphe 79 reconnaît que « le développement est impossible en l'absence d'une véritable démocratie, du respect des droits humains, de la paix et de la bonne gouvernance ». Il confirme en outre que le NEPAD prévoit de respecter et de promouvoir « les normes mondiales de la démocratie dont les composantes essentielles incluent le pluralisme politique, lequel permet l'existence de plusieurs partis

Nos constitutions sont aussi bonnes que celles des autres pays du monde. Nos lois sont également saines. Le pouvoir judiciaire est censé être indépendant, et la police, équitable et responsable. Dans la plupart de nos pays, les lois et les règlements prévoient l'égalité de l'accès aux terres et aux ressources. Nous savons cependant que dans certains cas, des groupes et des individus prévalent sur l'intérêt général. Nous disposons, certes, d'institutions pour assurer le contrôle – cours constitutionnelles, médiateurs, cours d'appel et commissions. Cependant, la situation sur le terrain est très perturbée puisque les droits des citoyens sont souvent enfreints et ébranlés.

Le Dr Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, Addis -Abeba, 1998

politiques et syndicats, l'organisation périodique d'élections équitables, ouvertes et démocratiques, pour permettre aux peuples de choisir leurs dirigeants en toute liberté », et assurer à ces peuples la possibilité de participer librement et efficacement aux processus décisionnels qui touchent leurs vies et leurs modes de subsistance.

Vers la bonne gouvernance

Si, dans le passé, les dirigeants africains ont orienté leur attention vers leur mode de gouvernement et de direction de leurs peuples, en prétendant administrer les affaires au nom de ces peuples, aujourd'hui, du fait des conséquences des erreurs commises dans la formulation des politiques, et leur mise en œuvre, et des pressions exercées par le public pour accroître l'efficacité et le sens de leur participation dans les affaires touchant leurs vies et leurs modes de subsistance, la pensée critique sur le mode de gouvernement africain a glissé du gouvernement à la gouvernance. Tout gouvernement implique une concentration institutionnelle des pouvoirs mis à la disposition de ceux qui les gèrent et les contrôlent. Le gouvernement est orienté vers l'action – il dirige, ordonne, contrôle, exerce l'autorité et commande. En dernière analyse, il est néanmoins un ensemble d'individus élus ou nommés pour diriger et gérer les affaires du peuple, et peut ainsi commettre des erreurs et abuser de son pouvoir et de son autorité s'il n'est pas limité ou responsable de ses actes.

La gouvernance est essentiellement un processus qui facilite l'utilisation du pouvoir collectif pour la gestion de la société sous ses divers aspects – social, économique, politique – à divers niveaux, depuis le village jusqu'à la nation, ainsi que la gestion d'un large éventail d'organisations et d'associations impliquant des personnes au service d'objectifs et d'intérêts communs. La gouvernance est ainsi liée au pouvoir, à son mode d'utilisation, aux intérêts qu'il sert ou à sa finalité ; elle est corrélée aux décideurs, à leur mode de décision et de mise en œuvre, à leur responsabilisation pour

les décisions qu'ils ont prises et mises en œuvre ; à la manière dont les institutions de gouvernance interagissent entre elles et avec les peuples et les organisations de la société civile ; et il revient au secteur privé de déterminer l'efficacité et l'efficacités dudit système de gouvernance.

Comme indiqué précédemment, l'une des conséquences les plus visibles des Plans d'ajustement structurel concerne l'action de la société civile, laquelle a, à son tour, entraîné une prolifération d'ONG, de CBO, d'entrepreneurs de tous types, lesquels exercent des pressions sur l'État pour accroître la participation du public, la responsabilisation et la transparence. La pensée critique sur le mode de gouvernement en Afrique a glissé du gouvernement à la gouvernance. « La démocratie et la légitimité de l'État ont été redéfinies pour inclure, parmi ses éléments centraux, la responsabilisation des gouvernements, la culture des droits de l'homme et la participation populaire » (par. 43).

L'actualité annonçant l'avancée de la démocratie, l'expansion de l'espace politique et l'exigence de droits de l'homme n'a plus été, à l'instar, des revendications de la nouvelle génération émergente des Africains et dirigeants potentiels et concurrentiels, limitée, réglementée ou ignorée. « À travers le continent, la démocratie se propage, avec l'appui de l'Union africaine, laquelle a fait montre d'une nouvelle détermination à résoudre les conflits et à censurer toute déviation aux normes. Ces efforts sont renforcés par les voix de la société civile, y compris les associations de femmes et de jeunes, et les médias indépendants (par. 45). Ces questions et revendications doivent être reconnues et résolues de manière appropriée. Les prescriptions suivantes ont ainsi été exprimées :

La finalité de l'Initiative pour la démocratie et la gouvernance politique est de contribuer au renforcement du cadre politique et administratif des pays participants, conformément aux principes de la démocratie, de la transparence, de la responsabilisation, de l'intégrité, du respect des droits humains et de la promotion de l'État de droit. Elle est renforcée par l'Initiative sur la gouvernance économique, qui la soutient, et avec laquelle elle partage ses principales caractéristiques. Prises ensemble, ces initiatives contribueront à stimuler les énergies du continent en faveur du développement et de l'éradication de la pauvreté.

Paragraphe 80

L'engagement

Les gouvernements participants et leurs dirigeants sont censés :

- » « Créer ou consolider les processus et les pratiques élémentaires de gouvernance » et assurer la direction des initiatives d'appui « qui favorisent la bonne gouvernance [...] et garantissent que les valeurs centrales de ces initiatives sont respectées » (par. 81).
- » S'engager « en faveur de la conformité aux normes de bases de la bonne gouvernance, du comportement démocratique [...] et du soutien mutuel » (par. 82). 82).
- » Servir au sein d'un organe (le Forum) qui « assurera un suivi périodique et évaluera les progrès réalisés par les pays africains dans la réalisation de leurs engagements à l'égard de la bonne gouvernance et des réformes sociales [...] et fournira une plate-forme aux pays, pour partager leurs expériences dans l'objectif de favoriser la bonne gouvernance et les pratiques démocratiques (par. 85).

Soucieux de l'évolution des précédentes initiatives africaines qui, malgré les engagements oraux, n'ont pas été mises en œuvres pour diverses raisons, le NEPAD a insisté : « Nous ne devons pas nous dérober devant la mise en œuvre de ce programme visant à bâtir des économies et des sociétés démocratiques saines et solides » (par. 58). Il a également appelé « les peuples africains à relever le défi de la mobilisation en faveur de la mise en œuvre de cette initiative, par l'instauration, à tous les niveaux, de structures d'organisation, de mobilisation et d'action » (par. 56).

Résolution face aux changements, défis et opportunités

Il convient enfin de citer la résolution et l'engagement des membres participants du NEPAD à être proactifs et à s'apprêter à réagir avec efficacité et rapidité aux changements et défis, de manière à permettre aux Africains de saisir les opportunités disponibles et de ne plus être victimes d'évènements ou d'agents externes, comme dans le passé. Les Africains ont en effet eu tendance à être réactifs, ou même passifs, face aux défis et opportunités mondiaux, et à être ainsi victimes des changements et difficultés. Ils doivent dorénavant être proactifs et engagés sur les marchés mondiaux des biens et services et dans les débats d'idées et de politiques, par l'acquisition des connaissances et informations, l'identification des possibilités et opportunités, et l'adoption d'actions appropriées et efficaces à même de renforcer ou d'assurer leur positionnement en tant qu'acteurs mondiaux crédibles, compétents et compétitifs à l'heure du XXI^e siècle.

« À travers le continent, les Africains déclarent qu'ils ne permettront plus d'être conditionnés par les circonstances » (par. 7). En fait, le NEPAD est convaincu qu' « une opportunité historique » existe pour permettre aux Africains de mettre un terme au fléau du sous-développement. Les ressources humaines et matérielles et les technologies et compétences, qui sont nécessaires à la promotion du développement et à la réduction de la pauvreté, sont à la portée des peuples africains. Seul est nécessaire l'engagement à mobiliser ces ressources, sous un leadership audacieux et imaginatif,

dans le respect de la bonne gouvernance et l'instauration d' « un nouveau partenariat mondial fondé sur la responsabilité partagée et l'intérêt mutuel » (par. 6). Les possibilités de création de ces partenariats sont stipulées dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies de septembre 2001, laquelle confirme « la volonté de la communauté mondiale à soutenir les efforts de l'Afrique dans la résolution du sous-développement et de la marginalisation du continent » (par. 46).

Le NEPAD constitue donc une réaction africaine exhaustive pour résoudre les problèmes de développement et de démocratisation posés actuellement au continent, affirmer les perspectives et l'appropriation africaines, et préparer les Africains à réagir efficacement et rapidement aux futurs changements, défis et opportunités. Comme le Plan d'action de Lagos, le NEPAD est également modelé, influencé et inspiré par les événements ayant touché l'Afrique et les Africains dans le passé, leur détermination à s'assurer que les ressources du continent seront utilisées au bénéfice de ses peuples, et à protéger ces derniers de toute humiliation, désorientation, exploitation, discrimination et marginalisation dans le cadre du nouvel ordre politique et économique international.

Le NEPAD représente en outre la vision la plus récente de l'avenir de l'Afrique dans le nouvel ordre politique et économique international. Il a élaboré un corpus d'objectifs, lesquels constituent les composantes et les piliers de la vision et feront l'objet d'une promotion, d'un appui et d'une consolidation selon les éléments stipulés. Le modelage de cette vision et les conditions préalables à sa mise en œuvre sont nourris et enrichis par les connaissances et expériences des précédentes visions et stratégies africaines, leurs modes de mise en œuvre et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été mises en œuvre. Le NEPAD a ainsi créé le Mécanisme pour vérifier et s'assurer que, dans la promotion des principales composantes de la vision – la Renaissance africaine – les conditions préalables sont correctement adoptées, soutenues et consolidées.

Étant donné les objectifs du NEPAD et leurs modalités de promotion et de consolidation prévues, la relation existant entre ce partenariat et le Mécanisme est intrinsèquement fonctionnelle et interdépendante. Du fait que le Mécanisme veille à ce que les objectifs du NEPAD soient promus et consolidés selon les principes, normes, code et procédures prévus par ce partenariat, et que ce dernier est un produit de la théorie africaine sur le développement, il en va également ainsi pour le Mécanisme. Le NEPAD a besoin du Mécanisme pour vérifier et s'assurer que les pays membres promeuvent et consolident réellement les objectifs de développement et de démocratisation prévus, et s'y emploient selon la procédure prescrite. La nécessité d'assurer et de vérifier que les pays africains mettent concrètement en œuvre leurs programmes annoncés, et leurs stratégies prévues, se fonde en outre sur l'expérience historique, laquelle a nourri et influencé la théorie africaine sur le développement.

V. Observations finales

Le colonialisme a inauguré la « ruée vers l’Afrique », en s’appropriant et en allouant ses territoires parmi les puissances coloniales européennes, déclaré que les ressources matérielles africaines bénéficieraient à l’ensemble de l’humanité, et indiqué qu’il était de la responsabilité des gouvernements coloniaux de gérer ces ressources pour le compte des Africains considérés comme étant dans l’impossibilité de les exploiter. Il a utilisé les Africains en tant que moyens de production pour la création des richesses destinées aux régimes coloniaux. Le colonialisme a pu réduire le respect de soi et la dignité des Africains, les négliger et les discriminer sur leurs propres terres. Les Africains étaient parfois présumés arriérés, ignorants et dans l’impossibilité d’identifier leurs propres ressources naturelles précieuses sans l’aide et la compétence d’étrangers. Ils étaient en outre présumés

Les nations civilisées ont enfin reconnu que si, d’une part, les richesses abondantes des régions tropicales de la terre doivent être développées et utilisées au bénéfice de l’humanité, une obligation incombe, d’autre part, à la puissance dirigeante non seulement de sauvegarder les droits matériels des autochtones, mais de promouvoir leurs progrès moraux et éducatifs.

Sir F.D. Lugard, **The Dual Mandate in Tropical Africa**, William Blackwood & Sons, Edimbourg, 1926, p. 18

En Afrique tropicale et au Pacifique, nous rencontrons, dans la plupart des cas, des races primitives qui semblent avoir peu construit à ce jour, et doivent mener un travail patient de plusieurs décennies avant d’assimiler efficacement le meilleur de ce que nous leur donnons.

Arthur Mayhew, **Education in the Colonial Empire**, Longmans, Londres, 1938, p. 3

Le colonialisme ne se satisfait pas seulement de tenir en son pouvoir un peuple et de dépouiller parfois l’esprit des autochtones de toute structure et contenu. Dans une sorte de logique pervertie, il peut avoir recours au passé de ces opprimés pour le déformer, le défigurer et le détruire. Ce travail de dévalorisation de l’histoire précoloniale prend aujourd’hui une signification dialectique.

Frantz Fanon, **The Wretched of the Earth**, Grove Press, New York, 1963, p. 170

dépourvus de toute culture digne de reconnaissance ou de respect et dans l'incapacité de se diriger avec justice et équité. Il en allait donc de la responsabilité morale des nations « civilisées » de s'assurer qu'ils « se civilisent ».

Les Africains ont rejeté de toutes les manières possibles le colonialisme et les hypothèses sous-tendant le régime colonial. Ils se sont engagés dans diverses luttes anticoloniales et mouvements en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance. Après l'indépendance, ils ont entrepris d'autres luttes et, selon diverses phases, créé et consolidé des nations, promu le développement et le bien-être au sein des frontières des États imposées par les régimes coloniaux, et riches d'une multitude de diversités dont certaines constituaient des voisins auparavant hostiles ou des membres séparés de leurs clans et de leurs familles. Dans leurs efforts visant la création de l'unité dans la diversité, l'instauration de nouvelles nations et la promotion du développement, ils ont modelé leurs propres visions de l'avenir et adopté des stratégies de mise en œuvre à leur sujet.

Dans leur confrontation aux réalités postcoloniales émergentes, la mise en œuvre de leurs plans et la promotion de leurs objectifs, les Africains ont connu la réussite et l'échec, lequel a à son tour créé de graves problèmes socioéconomiques et politiques, mais, dans ce processus, ils ont acquis l'expérience et la réflexion, accumulé la compétence, la confiance en soi, la résolution et l'engagement pour mieux déterminer collectivement, en tant qu'Africains, l'avenir de l'Afrique et de ses habitants, ainsi que les moyens les plus appropriés pour promouvoir et mettre en œuvre cette vision de l'avenir. Le colloque de Monrovia, le Plan d'action de Lagos, la conférence d'Arusha et la Charte ont été ces engagements collectifs de la première heure. D'une manière plus importante, et durant les cinq dernières décennies de la lutte pour le développement, la paix, la sécurité, la stabilité et les systèmes de gouvernance les plus appropriés pour les conditions africaines, les dirigeants, intellectuels et décideurs africains se sont également engagés dans les réflexions sur le développement et la politique, en réévaluant les objectifs passés, en révisant les stratégies adoptées, en repensant et réinventant le meilleur avenir possible pour l'Afrique et les Africains, ainsi que les stratégies les mieux à même de le promouvoir et de le concrétiser.

À l'aube du XXI^e siècle, les Africains avaient réalisé de grandes avancées : ils avaient prouvé qu'ils pouvaient gérer leurs propres affaires malgré les revers et les échecs. L'Afrique a entrepris d'immenses transformations en termes de participation populaire, de politique multipartite, de gouvernance démocratique et de mode organisationnel de ses activités économiques et productives. Les Africains ont ainsi été convaincus qu'ils pouvaient modeler leurs propres visions d'avenir et concevoir les moyens permettant leur promotion. Bien que certaines des stratégies adoptées pour mettre en œuvre ces visions étaient inappropriées ou inadéquates, et tandis que la volonté et l'engagement politiques faisaient défaut, les Africains ont néanmoins acquis, dans ce processus, l'expérience et la confiance dans leur capacité à gérer leurs propres affaires. Le NEPAD constitue la vision d'avenir la

plus récente pour l'Afrique, tandis que le MAEP est un instrument spécifiquement conçu pour l'examiner et s'assurer que ses objectifs sont mis en œuvre selon les procédures et conditions établies.

Le MAEP est essentiellement axé sur la gouvernance en Afrique, les questions économiques, sociales et politiques afférentes, et les modes de gestion passés des Africains en matière d'affaires publiques. À la lumière de ce qui est apparu ces cinquante dernières années, depuis l'indépendance politique et la gestion économique africaine, il concerne également ce qui doit être mené pour assurer à l'Afrique et aux Africains les capacités appropriées pour répondre efficacement aux besoins et exigences intérieurs, ainsi qu'aux réalités, difficultés et opportunités mondiales émergentes. Il est ainsi le fruit de l'expérience, de la réflexion, d'un long processus de pensées intellectuelles, de théories sur le développement et d'une série de consensus politiques collectifs, parmi les dirigeants africains, sur un large éventail de questions liées notamment à la gouvernance.

Les participants au MAEP disposent d'un vaste corpus de connaissances et d'expériences pour y puiser, lors de leurs réflexions sur la genèse des problèmes africains actuels, et, il convient de l'espérer, explorer collectivement les meilleures approches possibles pour les résoudre. Le processus d'évaluation par les pairs constitue néanmoins un exercice très délicat puisqu'il identifie et expose les déficiences en matière de gouvernance, examine la qualité et l'engagement des dirigeants politiques, leurs responsabilités à l'égard du leadership et leur volonté politique. Si l'adhésion au MAEP est volontaire, la performance est obligatoire, après confirmation de cette adhésion, selon les principes et pratiques du processus prévu. Les particuliers et diverses organisations des pays participants sont autorisés à prendre part à ce processus.

La totalité des principaux acteurs du système de gouvernance doivent être consultés. L'ensemble du processus appartient aux Africains. Les apports et les résultats finaux sont le fruit des efforts des Africains qui travaillent collectivement à la réalisation d'objectifs communs. Au-delà des exigences inévitables du financement, aucune participation externe et non-africaine n'est autorisée. Cela signifie que la responsabilité, en cas de réussite ou d'échec, incombe uniquement aux Africains, et non à leurs partenaires de développement ou aux organismes de développement internationaux.

ASSURER la participation de toutes les parties intéressées, notamment les syndicats, les femmes, les jeunes, la société civile, le secteur privé, les communautés rurales et les associations professionnelles, à l'élaboration du plan d'action national ...

Mémoire d'accord, article 22

L'un des principaux rôles fonctionnels du MAEP consiste à faciliter et à renforcer l'exploration et l'identification collectives des perspectives africaines sur la gouvernance et les questions afférentes. Par le biais du processus d'évaluation par les pairs, il s'assure que les « pratiques exemplaires » ayant été identifiées sont largement diffusées et partagées parmi les membres participants, et promeuvent et favorisent ainsi l'appropriation africaine des stratégies et de leur mise en œuvre, et, dans ce processus, rachètent les perceptions qui présument que les Africains sont dans l'impossibilité de gérer leurs propres affaires, de modeler des visions d'avenir ou d'élaborer les moyens permettant leur mise en œuvre. Il fait également valoir que l'Afrique est un acteur majeur des marchés mondiaux des biens et services et des débats d'idées et de vues sur les questions mondiales, et qu'elle contribue ainsi aux civilisations du monde.

Réalisations

Les réalisations du MAEP sont très encourageantes à ce jour. Il a responsabilisé les citoyens et démythifié les gouvernements, en les rendant plus facilement abordables, plus accessibles et plus réactifs. Il a dégagé et responsabilisé le « citoyen-petit-poucet » face aux contraintes et diktats de « l'État-ogre autoritaire », examiné les pouvoirs exécutifs et exposé les faiblesses de l'« homme fort » des pays. Lors des processus nationaux, les gouvernements des pays participants sont tenus d'inclure le concours effectif et significatif de la totalité des parties prenantes du pays. Les citoyens sont informés de ces processus nationaux et encouragés à y participer.

Chose plus importante: en tant que processus conçu pour faciliter la responsabilisation des personnes, renforcer leur confiance en soi et leur respect de soi en tant que citoyens ayant des droits et des obligations en matière de gouvernance et de démocratisation, il a renforcé les processus de politiques publiques et élargi ainsi la communauté impliquée. Dans le passé, les processus de politiques publiques étaient découragés en Afrique, du fait de la prévalence des systèmes de gouvernance à parti unique, et de la prédominance de l'« homme fort », tandis que la collectivité demeurait très faible. En facilitant la libération des énergies, des talents, de l'esprit d'entreprise et de l'entrepreneuriat, le MAEP a dégagé les ressources humaines et matérielles, et permis aux personnes de participer aux processus économiques et au développement de leurs pays, assurant ainsi au continent et à ses peuples – l'Afrique et les Africains – le contrôle de leurs propres affaires, tandis qu'ils sont à même de réagir aux réalités mondiales et de contribuer à la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans le monde.

Le processus d'évaluation par les pairs est source de défis et d'opportunités pour les gouvernements et les peuples d'Afrique, ainsi que pour leurs partenaires de développement. Pour les gouvernements et les dirigeants politiques, il représente un défi – celui de reconnaître et de s'approprier les échecs, d'accepter la critique légitime, de saisir l'opportunité de répondre aux exigences populaires en faveur de systèmes de gouvernance efficaces, responsables et transparents, de consentir à la discussion, au débat et de résoudre les problématiques d'une manière participative et ouverte.

Il représente en outre une opportunité, pour les gouvernements africains, de montrer à leurs ressortissants, en particulier à leurs électeurs, la sincérité de leurs promesses électorales, de leur engagement à promouvoir le bien-être de leurs peuples, à protéger leurs vies et leurs biens, à sauvegarder les droits de l'homme et des peuples, à assurer la paix, la sécurité et la stabilité, à bâtir la confiance mutuelle et à renforcer la confiance de leurs ressortissants à l'égard de l'efficacité et de l'équité de leurs systèmes de gouvernance, et de l'intégrité et de l'honnêteté de leurs dirigeants politiques. Il constitue, pour les peuples, un autre défi – celui de prendre plus au sérieux leurs responsabilités en matière de citoyenneté, d'acquérir les informations, connaissances et compétences appropriées, et de responsabiliser les citoyens par l'organisation et le partenariat. Il offre aussi l'opportunité de participer efficacement et utilement aux processus décisionnels qui touchent leurs vies et leurs modes de subsistance, et d'obtenir la paix et la sécurité leur permettant de bénéficier du fruit de leur travail et de la compagnie de leurs familles et amis.

Pour les gouvernements et les citoyens, le processus d'évaluation par les pairs offre des défis et opportunités à même de renforcer les institutions de gouvernance, les processus de démocratisation, la compréhension de la démocratie et de la bonne gouvernance, ainsi que leur pratique. Cette évaluation par les pairs constitue donc un processus exhaustif qui ne se limite pas au Forum des pairs ou aux niveaux supérieurs des instances gouvernementales et de la fonction publique. Tous les citoyens adultes des pays sont autorisés à participer à ces processus ; les gouvernements participants sont tenus d'assurer la tenue de ces processus et l'Équipe d'examen du pays est chargée de vérifier que le processus national a bien eu lieu comme prévu.

Pour les partenaires de développement, le MAEP – et le NEPAD – offrent la possibilité de façonner de nouveaux partenariats mutuellement bénéfiques pour contribuer à créer et soutenir un environnement de paix, de stabilité et de sécurité, lequel est propice à la promotion du développement humain et à la prospérité en Afrique. Il leur fournit également la possibilité de partager leurs expériences cumulées en matière de développement, ainsi que leurs pratiques exemplaires appropriées et avérées, avec les pays africains.

Pour les parties prenantes africaines, le MAEP est, de toute évidence, un mécanisme novateur unique en son genre. Il offre des défis et opportunités pour encourager, adopter, suivre et examiner, de manière systématique, les politiques et pratiques susceptibles de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance politique, le développement humain durable, l'éradication de la pauvreté, ainsi que l'intégration économique et politique du continent. Il existe un élément plus important – le MAEP est tenu de renforcer les institutions de la gouvernance démocratique et d'étendre les processus de démocratisation aux autres secteurs de la société. Du fait de la culture politique omniprésente de l'État à parti unique et des élites dominantes, la gouvernance démocratique reste fragile, tandis que les processus démocratiques, bien que constitutionnellement mandatés, demeurent incertains dans la majorité des pays africains. Il est cependant de plus en plus difficile, pour les

gouvernements africains, d'abuser de leur pouvoir et de leur autorité, en toute liberté et impunité, comme ils pouvaient le faire dans un passé récent. Les peuples sont aujourd'hui suffisamment responsabilisés, conscients de leurs droits constitutionnels et politiques, et organisés dans la protection et la promotion de ces droits. Ils sont ainsi continûment habilités à promouvoir et consolider le « cercle vertueux de la bonne gouvernance ».

À la lumière de ce qui est apparu ces cinquante dernières années, depuis l'indépendance – l'expérience acquise dans la gestion économique, le développement, la démocratisation de l'Afrique, les réussites et les échecs, les stratégies inappropriées et l'absence, pour diverses raisons, de toute mise en œuvre – la création du MAEP est opportune tandis que ses fonctions remplissent un rôle essentiel. Le MAEP s'assure que les membres participants s'engagent, *concrètement*, à la mise en œuvre des objectifs du NEPAD selon les modes prévus. Dans le passé, ces objectifs ont été nombreux à ne pas être atteints du fait que rien n'était entrepris pour assurer leur réalisation, tandis que les dirigeants politiques n'avaient pas la volonté d'initier les mesures nécessaires et de mobiliser les ressources appropriées.

Dans la vérification et la confirmation de l'adoption, du soutien et de la consolidation, par les pays participants, lors de la mise en œuvre des objectifs du NEPAD, des conditions préalables prévues, le MAEP renforce concrètement les piliers de l'État qui promouvront progressivement ces objectifs, avant de créer, promouvoir et consolider la vision même du NEPAD – la Renaissance africaine.

Il est néanmoins important de noter et de réfléchir sur le fait que le NEPAD et le MAEP sont interdépendants et que, si l'un ne peut exister sans l'autre actuellement, il est possible qu'à long terme, le MAEP ait une existence à lui seul. C'est là une éventualité qui doit être reconnue, comprise et traitée. Le MAEP s'assure que le NEPAD soit mis en œuvre selon le mode prévu. En d'autres termes, le NEPAD articule une vision du développement futur de l'Afrique, laquelle est couplée avec des modèles appropriés de systèmes de gouvernance économiques, politiques et démocratiques. Le MAEP veille également à ce que ces modèles soient mis en œuvre. Il est toutefois possible que, dans le processus opérationnel du MAEP, et alors que les peuples accroissent leur confiance en eux-mêmes, acquièrent de l'expérience dans le fonctionnement des systèmes de gouvernance, sont exposés aux « pratiques exemplaires » des autres pays de l'Est et du Sud, approfondissent leur compréhension des objectifs et des dynamiques des systèmes de gouvernance, de nouvelles idées et de nouvelles théories sur le développement puissent évoluer, remettre en question certains modèles de gouvernance existants et proposer des modèles de remplacement. En d'autres termes, si le MAEP continue à fonctionner selon son mode actuel, il est possible qu'il permette aux Africains d'identifier d'autres types de modèles. Le NEPAD sera peut-être dépassé par l'actualité, du fait que le modèle ou le type de société qu'il tente de créer pourra ne pas être accepté par les prochaines générations d'Africains. Or, vu que le principal objectif du MAEP est d'assurer l'observation, la promotion

et la consolidation de certains principes, il pourrait perdurer avec le temps. Les Africains pourraient ainsi apporter une contribution majeure, non seulement à l'Afrique, mais au monde entier.

VI. Réactions à la Note conceptuelle

Intervenant principal 1 – M. Abdallah Bujra

Tout en saluant la perspective historique et l'analyse éclairée de la Note, M. Bujra a affirmé que ses réflexions reposaient sur une interprétation élitiste ou « bourgeoise » du développement post-indépendance de l'Afrique – telle qu'elle est rapportée et acceptée par les gouvernements africains, l'OUA, la communauté internationale et la vaste majorité des intellectuels africains « en vue ». Afin de corriger cette distorsion élitiste, M. Bujra a exposé « l'envers du décor » et mis en évidence les contradictions des politiques africaines et du développement, les forces sociales et les questions d'actualité, en notant tout particulièrement le rôle catalytique des mouvements sociaux autochtones et des intellectuels progressistes dans l'accroissement des pressions et la mobilisation contre les politiques socioéconomiques antipopulaires et les régimes autoritaires.

Pour illustrer son propos, il a souligné les éléments suivants, en tant que composante centrale de la compréhension des évolutions historiques décidées par les pays africains depuis l'indépendance :

- a) *La transition de l'État colonial à l'État néocolonial*, période pendant laquelle l'euphorie entourant l'indépendance politique a été tempérée, de 1960 à 1970, par la réalité marquée par la dépendance continue de l'Afrique aux anciennes puissances métropolitaines/coloniales et aux États-Unis ;
- b) *La captation étatique de l'Organisation de l'unité africaine*, élan par lequel le mouvement en faveur de l'unité de l'Afrique a été repris par l'État et découplé des peuples africains ;
- enfin, c) *L'émergence et la consolidation du pouvoir d'une élite politico-bureaucratique africaine* par une élite politico-bureaucratique nationale.

Il a cependant fait valoir que, depuis le milieu des années 1960, un modèle de développement de référence et inédit avait vu le jour, parallèlement à une stratégie de développement de référence, puisque la Déclaration d'Arusha marquait un tournant critique dans l'ouverture du débat sur *l'autre développement*, avec le rôle joué par les intellectuels progressistes de l'Université de Dar es-Salaam, de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), basé à Dakar, et du Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODES-RIA). Selon M. Bujra, ce modèle de développement alternatif et anti-hégémonique a créé une rupture entre ces intellectuels progressistes et les élites politico-bureaucratiques, au point que « la relation entre les idées politiques émanant de ces intellectuels et [celles] des gouvernements et des acteurs externes devint problématique ».

Au milieu des années 1970, les économies africaines avaient commencé à décliner du fait de leur endettement croissant et de la multiplication des problèmes sociaux, lesquels étaient exacerbés par la crise pétrolière mondiale. La CEA, l'IDEP et le CODESRIA ont tous défendu la nécessité de procéder à des changements. Comme l'a décrit le Professeur Bujra, le déclin économique et social a entraîné la survenance de coups d'État militaires et d'autres formes de régimes autoritaires en Afrique. Dans les années 1978-1980, la Banque mondiale a initié la préparation de son initiative de réforme économique pour contenir cette crise. Elle a publié, en 1981, le rapport Berg, lequel constitue « une déclaration politique » sur les moyens de « mettre un terme à la crise, réussir les changements et reconstruire l'État africain ». Or, la réaction africaine à cette crise, qui a pris la forme du Plan d'action de Lagos, a été diamétralement différente de l'approche du rapport Berg. Les principes essentiels et fondateurs du Plan d'action de Lagos sont les suivants :

- a) L'autosuffisance au niveau national, régional et continental, en tant que fondement du développement.
- b) L'équité dans la répartition des richesses au niveau national, en tant qu' « objectif fondamental du développement ».
- c) Le rôle central du secteur public dans le développement.
- d) L'intégration économique interafricaine.
- e) Le changement de l'ordre économique international en faveur de l'Afrique et des pays du Tiers-Monde.

M. Bujra a indiqué que, d'une manière tout à fait regrettable, ce Plan d'action de Lagos a été volontairement ignoré par les gouvernements africains, et même critiqué par certaines institutions, lesquelles ont réussi à imposer aux gouvernements les programmes d'ajustement structurel. Le coût économique, politique et social intenable et insupportable de ces programmes pour la vaste majorité des peuples et classes moyennes africains a suscité des groupes et mouvements sociaux d'opposition, ainsi que des mesures de représailles de la part de divers gouvernements africains désireux de les étouffer. Ces événements ont eu des conséquences dramatiques, avec la survenance de soulèvements et de troubles civils sanglants.

La CEA a publié le Cadre africain de référence aux programmes d'ajustement structurel, lequel a été sévèrement critiqué par la Banque mondiale, le FMI et la communauté des donateurs. La Banque mondiale a ainsi publié son Étude prospective à long terme, qui constitue « essentiellement une charte pour le contrôle à long terme des économies africaines, [en fournissant] la base de l'en-

semble des autres programmes émanant de la Banque mondiale, du FMI et de la communauté des donateurs ».

Comme rappelé par M. Bujra, la réaction africaine à la Banque mondiale et à la crise africaine continue et apparemment difficile à résoudre a inclus : a) le Programme prioritaire de l'Afrique pour le redressement économique 1998-1999 ; b) la Charte africaine de la participation populaire ; c) le traité d'Abuja ; d) le Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits ; d) les résolutions du Caire sur la « non-reconnaissance du changement gouvernemental et du contrôle des élections non démocratiques » ; e) la Déclaration de Syrte menant à la session extraordinaire de l'OUA par l'Union africaine, et à son débat sur la mesure dans laquelle les souverainetés nationales doivent être cédées aux institutions africaines supranationales ; f) la création du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et les critiques qu'il a suscitées en Afrique du fait que non seulement il « s'inspire intellectuellement de la Banque mondiale », mais abandonne également « les principes du Plan d'action de Lagos » ; enfin, g) l'instauration du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, « le seul élément du NEPAD qui prévaut au niveau des pays ».

M. Bujra est ensuite revenu sur la pertinence du MAEP dans le contexte élargi de sa caractérisation de l'État africain typique, en tant que « néo-patrimonial, en quête de rentes et [partie prenante] des systèmes de protection ». À ce propos, il a posé les deux séries de questions suivantes sur l'insertion du MAEP dans la politique intérieure de ses États membres : a) Le MAEP a-t-il modifié la gouvernance au sein des États membres ? A-t-il inversé le caractère patrimonial de l'État ? b) Qu'était le MAEP au départ ? Était-il un instrument émanant de la communauté des donateurs ? La réponse



(De gauche à droite : Mme. Marie-Ange Savane, ancienne Présidente du Groupe des personnalités éminentes ; M. Mbaya J Kankwenda, Directeur exécutif de l'ICREDES (USA) ; M. Abdallah Bujra, Directeur exécutif du DPMS (Kenya))

univoque du Professeur Bujra a indiqué que le MAEP constituait un instrument de renforcement de la démocratie libérale pour deux raisons : a) la libéralisation de l'économie et du système politique attirerait l'investissement étranger en réduisant le coût de cet investissement, et en accroissant le volume des bénéficiaires rapatriés par les investisseurs étrangers ; et b) étant donné que la démocratie libérale se fonde sur les élections, elle faciliterait la circulation et l'accroissement des élites politiques, selon « le système des chaises musicales », lequel serait impossible en cas d'absence d'élections.

M. Bujra a fini son propos en observant que, si le MAEP constitue une réponse au nouvel « impérialisme libéral », et l'une de ses expressions, sous couvert de néo-libéralisme ou de néo-institutionnalisme, le défi posé à l'Afrique implique de transformer le MAEP en un instrument qui soit plus efficace pour les peuples que pour les investisseurs étrangers.

Intervenant principal 2 – M^{me}. Marie-Angélique Savane

Mme Marie-Angélique Savane, qui fut le deuxième orateur principal, a exprimé une observation pertinente, en affirmant que la Note conceptuelle et les présentations de M. Mohiddin et M. Bujra reposaient fortement sur l'histoire et l'expérience de l'Afrique anglophone – dont elles s'inspirent également – sans accorder d'attention aux évolutions des autres régions linguistiques du continent, notamment l'Afrique francophone et lusophone. Elle a noté que l'expérience des conférences nationales et leur changement de l'histoire politique de l'Afrique étaient absents de l'approche générale des présentations. Elle a attribué cette omission à la présence restreinte des représentants de pays africains francophones et lusophones lors de la réunion, alors que ces pays jouent un rôle capital dans la vulgarisation de l'idée et de la pratique des conférences nationales en tant que voie constitutionnelle vers la démocratisation en Afrique. Elle a donc suggéré qu'un équilibre soit trouvé lors de l'appel aux communications.

M^{me}. Savane a fondé sa présentation sur la nécessité, pour les participants, de dépasser les discours factuels et d'approfondir leurs analyses, non pas seulement en faisant état de réalités, mais en reflétant également la complexité des situations. Elle a illustré son propos sur la compréhension du MAEP dans le contexte élargi de l'histoire postcoloniale africaine par plusieurs observations pertinentes. Il y a, en premier lieu, la corrélation entre le développement et l'aide internationale. Prenant le Plan d'action de Lagos pour point de départ, Mme Savane a fait valoir qu'il constituait un bon exemple : les chefs d'État l'ont accepté et la Banque mondiale a immédiatement réagi par l'annonce de financements pour le développement. Il a constitué un partenariat international en faveur de la bonne gouvernance, lequel avait manqué dans les années 1960 et 1970 lorsque les coups d'État étaient nombreux. L'existence des gouvernements militaires et des États corrompus a été reconnue lorsque l'attention s'est orientée vers le développement.

Elle a souligné que les approches en faveur du développement et de la gouvernance, que les intellectuels africains avaient promues dans les années 1960 et 1970 – telles celles préconisant la démocratie, la satisfaction des besoins élémentaires, l'autosuffisance, l'autonomie et le développement rural – avant que les acteurs en vue de la communauté internationale du développement ne les rejettent, faisaient dorénavant l'objet d'une appropriation et d'une diffusion par ce partenariat international, comme si le débat n'avait jamais existé à son sujet en Afrique. Elle a également attiré l'attention sur le fait que la réaction africaine au processus mondial était complexe, du fait que les décisions prises, par exemple, dans le cas des programmes d'ajustement structurel, n'étaient pas acceptées par la totalité des Africains ; certains hauts fonctionnaires n'étaient pas non plus favorables aux programmes d'ajustement structurel et il en est allé de même pour la majeure partie de la société civile africaine après la Déclaration d'Arusha sur la participation populaire, laquelle a également mobilisé les personnes contre ces programmes.

M^{me}. Savane a affirmé que pour promouvoir et enrichir ses objectifs, la réunion devait accorder une attention analytique au rôle des femmes, lequel est couramment oublié, alors que les Africaines ont été en première ligne lors des discussions sur la décolonisation et les recherches sur les femmes et le développement. Elle a en outre souligné l'importance du MAEP conçu pour traiter les questions de la bonne gouvernance, lesquelles ont tendance à être rejetées dans l'ombre par le néo-libéralisme. Dans le déroulement de son argumentation, elle a indiqué que le NEPAD était apparu à un moment où le développement était accepté en tant que partie prenante du système néolibéral. Aucun débat n'a donc eu lieu sur la nécessité de socialiser le système. Cette question a été résolue sans que celle de la gouvernance ne le soit. C'est donc pour résoudre la question de la gouvernance que le MAEP a été créé à partir du NEPAD sans intervention majeure.

En abordant le contexte ou évolution historique du MAEP, M^{me}. Savane a rappelé son large engagement aux plus hauts niveaux des discussions ayant abouti à sa création, ainsi que son rôle ultérieur en tant que présidente et membre du Groupe des personnalités éminentes du MAEP. Elle a déclaré que l'objectif de sa présentation visait notamment à rappeler aux personnes qui considèrent que le MAEP constituait principalement une initiative des chefs d'État et de gouvernement africains, que d'autres parties intéressées africaines avaient également joué un rôle important à cet égard. Elle a également tenu à souligner et à saluer le rôle joué, dès le départ, par les institutions partenaires, appelées ultérieurement « partenaires stratégiques », à savoir le PNUD, la CEA et la BAD.

M^{me}. Savane a esquissé un survol historique du MAEP selon les neuf points suivants :

- a) **Le rôle des Présidents Thabo Mbeki et Olusegun Obasanjo** : Elle a mis en relief le rôle fondamental et primordial du Président Thabo Mbeki dans le contexte de son approche en faveur de la Renaissance africaine, ainsi que celui du Président Olusegun Obasanjo qui, en tant que

Président de la République fédérale du Nigéria, a souhaité que son pays retrouve sa place dans les affaires africaines.

- b) **Le Rôle des partenaires stratégiques :** Il convient de rappeler le rôle fondamental et crucial de la Commission économique pour l’Afrique, lequel a souvent été passé sous silence, alors que le processus de mise en œuvre de cette approche avait vu le jour grâce à la CEA, en particulier la conception du questionnaire. Le PNUD a fourni les fonds permettant la création du Fonds de soutien du NEPAD axé sur la mobilisation des ressources humaines et, en particulier, le lancement de ses activités. Le rôle de facilitateur joué par les cadres de la CEA, du PNUD et de la Banque africaine de développement doit également être mentionné.
- c) **Les origines du MAEP :** Le MAEP a été créé indépendamment du NEPAD. Il émane d’une résolution avalisant la Déclaration du NEPAD sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises, laquelle a été adoptée à Durban en 2002 par l’Assemblée générale de l’Union africaine qui était encore l’OUA. Cette conférence de Durban a été le point de départ concret où les États membres de l’Union africaine ont avalisé la mise en application du processus appelé Mécanisme d’évaluation intra-africaine. Il était important de rappeler ce fait car de nombreuses personnes ont aujourd’hui l’impression que le MAEP a été créé par un groupe restreint, alors que c’est l’ensemble de la communauté africaine qui a avalisé cette résolution.
- d) **Le processus participatif de sélection du Groupe des personnalités éminentes du MAEP :** Contrairement à la croyance populaire, la procédure de sélection du Groupe des personnalités éminentes n’était pas autoritaire. Les candidats n’ont pas été proposés par les pays. Le premier groupe a été choisi sur la base des discussions ayant eu lieu entre les diverses institutions du NEPAD, avant d’aboutir à la sélection des personnalités représentant les diverses régions d’Afrique. Ce n’est qu’ultérieurement qu’elles ont proposé le nom des personnalités éminentes au Comité des six chefs d’État, lequel a avalisé l’intégralité de la liste, à l’exception d’un seul pays.
- e) **Le démarrage du processus du MAEP :** Le processus du MAEP a commencé en mars 2003, après le sommet des chefs d’État d’Abuja, lequel a endossé le document jaune « Organisation et processus » qui contient tous les détails des divers textes expliquant la manière dont le MAEP doit être organisé, et les processus, menés à bien.
- f) **Le tracé du nouveau terrain :** Il y a eu, à l’origine, une certaine ambiguïté autour du processus officiellement lancé à Cape Town par le Président Thabo Mbeki. M^{me}. Savane a rappelé que les chefs d’État n’avaient pas compris ce qui advenait et que les participants de Cape Town avaient quitté la réunion sans savoir ce qu’ils étaient censés accomplir.

- g) Les défis liés aux capacités en ressources :** De graves problèmes financiers et de ressources humaines ont prévalu à l'origine – il était important de savoir pour quelles raisons les chefs d'État avaient pris des décisions majeures sans allouer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Les compétences et capacités en ressources humaines manquaient également au niveau de la direction du processus du MAEP. Ce problème de ressources a dressé le processus du MAEP contre les partenaires de développement internationaux qui voulaient non seulement que le Mécanisme suive le modèle de l'OCDE mais qu'il s'appuie également sur des conseillers et consultants externes. En sa qualité de Présidente du Groupe du MAEP, Mme Savane a notifié à l'OCDE que le Mécanisme était une création africaine et que l'OCDE ne saurait constituer une référence. Une tentative novatrice a été menée pour lever des fonds au bénéfice du MAEP par le biais d'un processus endogène dans lequel une « loi » a été convenue à Alger en 2004 pour assurer la contribution des pays africains riches, en particulier les États producteurs de pétrole, à hauteur d'un million de dollars des États-Unis par an. Cette contribution a accru le budget du MAEP tandis que l'Algérie, le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Égypte y contribuaient régulièrement et de manière conséquente.
- h) L'appropriation africaine du MAEP :** Cette appropriation a été soulignée dès l'origine, en tant que principe fondateur du MAEP. Mme Savane a mis en évidence deux dimensions de cette appropriation africaine du MAEP. Il y a, en premier lieu, le fait que pour la première fois, les ressortissants d'un pays ont pu évaluer leur propre expérience politique, économique, sociale et entrepreneuriale, et donner leur point de vue, lequel a été mis en relief à plusieurs reprises lors de la réunion. Il y a, en second lieu, le fait que le processus du MAEP s'est exclusivement appuyé sur les compétences de l'Afrique et de la diaspora africaine, démontrant ainsi que les examens peuvent être conduits sans compétence occidentale.
- i) La politique du processus de pays du MAEP :** Au-delà des observations techniques, scientifiques, objectives et diverses sur les limites de la méthodologie applicable aux examens de pays du MAEP, M^{me} Savane a mis en garde contre toute approche qui serait excessivement quantitative lors de l'évaluation ou du processus d'évaluation par les pairs. Elle a souligné l'importance de ne pas perdre de vue le fait que ces processus de pays constituent avant tout un processus politique.

Discussion sur les présentations

Les discussions ont pris acte des points de convergence et de divergence existant entre le Professeur Mohiddin et les principaux orateurs. Le point central concerne le positionnement du MAEP dans le cadre des défis, opportunités, problématiques et perspectives de développement de l'Afrique pour le nouveau Millénaire, lequel ne doit pas perdre de vue la charge historique de son interface avec les diverses phases de la mondialisation, les promesses de jours meilleurs de la période immédiate

de l'après-indépendance, ainsi que les opportunités manquées du passé. Le consensus général qui a prévalu faisait état du fait que le MAEP était plus avantageux ainsi qu'autrement.

Les questions et points saillants ayant émergé des discussions, en leur fournissant des éléments instructifs et substantiels, peuvent se résumer comme suit :

- a) La période de l'après-indépendance africaine a montré qu'elle s'était engagée dans plusieurs initiatives mues par des acteurs externes, de la première décennie du développement jusqu'aux années 1990, lesquelles ont marqué un arrêt entre les initiatives passées et celles qui ont cours actuellement – des initiatives que le NEPAD et le MAEP doivent réparer.
- b) Il a également été clairement dit que les initiatives africaines antérieures aux années 1990 ont été mises en touche par les forces externes de contrôle des économies africaines et la configuration politique du contexte mondial de la Guerre froide.
- c) Il était nécessaire d'examiner la crise africaine de manière plus explicite ainsi que les responsabilités du leadership africain dans l'échec du développement et de la démocratie, en tant que facteur causal.
- d) Dans l'Afrique postcoloniale, la lutte pour la démocratie et les droits de l'homme – la seconde vague de libération – a été essentiellement et majoritairement endogène et mue par des forces internes, lesquelles sont entre les mains des peuples africains et principalement influencées par des intellectuels progressistes. La lutte des mouvements démocratiques de masse en Namibie, Angola, Mozambique, Afrique du Sud et Soudan s'est inscrite dans le processus de libération mené par plusieurs pays africains contre le colonialisme interne et ses différentes sources. C'est pour cette raison que les processus historiques qui ont donné le jour au NEPAD et au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs s'enracinaient dans les luttes endogènes et autonomes des peuples africaines pour la démocratie. Tel fut le contexte historique du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.
- e) L'importance de la Note conceptuelle repose sur le fait qu'elle fournit un aperçu plus large – celui du canevas panafricain historique – qui montre que le MAEP faisait partie intégrante du processus historique en gestation.
- f) Il revenait alors à la réunion de donner le jour à deux « produits » : la présentation provisoire d'un ouvrage magistral et définitif sur le MAEP et la feuille de route portant sur sa rédaction et sa publication.

- g) L'un des thèmes récurrents des interventions concernait l'élaboration d'une vision et d'une stratégie de développement fondées sur la définition des principes panafricains d'autodépendance, de respect de la dignité humaine et de fierté raciale, considérés comme des vecteurs critiques du développement africain. Cette élaboration devait constituer un objectif majeur du NEPAD et du MAEP.
- h) Le MAEP a soulevé les questions de la « bonne gestion politique », dans sa priorisation de la bonne gouvernance, de la résolution des questions économiques, politiques et sociales, et de la redéfinition du contrat social africain fondé sur la responsabilisation partagée, laquelle souligne les droits, autant que les devoirs, de la citoyenneté, ainsi que l'action mutuelle, la réciprocité et la reconnaissance mutuelle avec les parties prenantes au niveau national, régional, continental et mondial. Tel a été le lien entre la démocratie et le développement, non seulement en tant qu'impératif national et continental, mais également en tant qu'élan mondial visant à susciter un nouvel ordre politique et économique international.
- i) L'Afrique devait « revenir à la source » pour redécouvrir l'élan radical et progressiste de la pensée politique africaine, afin de fournir un cadre intellectuel et une approche analytique à la compréhension de l'histoire africaine, de l'histoire du monde et de la place de l'Afrique dans ce contexte. L'histoire africaine devait être appréhendée, non pas seulement en tant que récit du passé selon les universitaires « élitistes » et les apologistes en vue de l'Occident, mais également, et de manière plus significative, en tant que récit exprimé par un point de vue radicalement détrompé sur les expériences et les luttes vécues par les peuples africains dans leur libération de tout besoin, de toute servitude et de toute indignité, en quête de respect, de démocratie, de développement, de paix et de sécurité. Ce type d'histoire populaire doit se concentrer sur « la sociologie et la pathologie historiques » de l'intégration inégale de l'Afrique dans les processus de mondialisation, ses contradictions et les caractéristiques de l'État dans ses manifestations nationales et mondiales. Il doit également apporter une réflexion sur la manière dont la lutte des peuples pour la démocratie et la liberté – contre la domination extérieure et son prolongement selon les matrices nationales – en est venue à se dissocier des luttes nationalistes conventionnelles qui reposaient sur des accommodements avec les puissances existantes.
- j) Selon l'un des participants, si le MAEP a été en mesure de redresser et de restructurer les distorsions antipopulaires du développement africain, c'est en raison de sa capacité radicale – et même révolutionnaire – à combler l'écart croissant entre les élites politiques africaines et les peuples africains, par la fourniture d'un mécanisme d'institutionnalisation, lequel a été décrit par un autre participant comme un vecteur de la quête africaine en faveur de la responsabilisation nationale au sein de ses systèmes de gouvernance. Selon ce dernier point de vue, l'impact primordial du MAEP – en cas de mise en œuvre fidèle au projet – serait le remplacement

de la responsabilisation externe par la responsabilisation interne. À cet égard, un consensus a prévalu concernant l'existence du rôle et de la place importants de la société civile dans les processus nationaux, régionaux et continentaux du NEPAD, notamment pour la continuation et l'expansion des espaces politiques, ainsi que pour son action en tant que sentinelle vigilante pour empêcher le renversement des régimes démocratiques et le rétrécissement de la sphère politique. Une certaine fierté a entouré le fait que le NEPAD et le MAEP ont fait l'objet d'une appropriation africaine.

- k) Le NEPAD et le MAEP ont progressivement contribué à résoudre les problèmes de gouvernance de plusieurs pays africains.
- l) La CEA a joué, et doit continuer de jouer, un rôle critique et analogue à celui d'un groupe africain de réflexion et de recherche appliquée sur la démocratie et le développement. La priorité et les programmes de la CEA sur le MAEP étaient fortement conformes au rôle historique qu'elle continue de jouer en Afrique.
- m) Les processus africains d'intégration régionale et continentale devaient être approfondis.
- n) Pour assurer la réussite du NEPAD/MAEP, l'un des participants a suggéré que des sauvegardes soient fournies contre les trois types de « loterie institutionnelle » : la « prise en otage » ou appropriation du NEPAD/MAEP par des « forces étrangères », notamment celles de l'« impérialisme libéral » et de l'« internationalisme libéral » ; la routine bureaucratique des processus nationaux et continentaux du NEPAD/MAEP pour éviter leur transformation en simples « formalités » ; enfin, leur transformation en excroissances des politiques purement étatiques et dépourvues de toute visibilité ou participation populaires.

Partie III

Structures, processus et méthodologies du MAEP

Présentation de M. S.K.B. Asante

M. S.K.B. Asante s'est expressément concentré sur l'histoire, en présentant le déroulement des processus et phases institutionnels, l'évolution des défis/opportunités, problématiques et perspectives propres aux structures continentales et nationales du MAEP, ainsi que l'intégration du MAEP continental au sein des organisations africaines régionales et continentales, telles que les communautés économiques régionales et l'Union africaine. Il a ouvert son propos par plusieurs observations générales sur la procédure de mise en œuvre du MAEP, avant de se pencher plus expressément sur le processus ghanéen du MAEP et ses enseignements pour les autres processus de pays.

Poursuivant sa présentation par les structures et processus continentaux du MAEP, M. Asante a identifié les éléments suivants comme nécessitant une attention soutenue dans la résolution des problèmes émergents posés au jeune MAEP :

- a) Le Forum du MAEP et le Groupe des personnalités éminentes du MAEP semblent perdre de leur vigueur. Il est impératif de les redynamiser pour soutenir l'enthousiasme et le dynamisme de leurs travaux initiaux.
- b) La base des ressources humaines, physiques/logistiques et financières du Secrétariat continental du MAEP a dû être renforcée en vue de mieux faire face à la charge de travail accrue induite par l'adhésion toujours plus élargie des États membres du MAEP au Mécanisme et à son institutionnalisation.
- c) Il y avait lieu de remédier urgemment aux problèmes liés à la méthode d'auto-évaluation des pays dans le cadre du MAEP, en particulier son questionnaire, lequel omettait un certain nombre de questions clés de gouvernance, telles que la liberté des médias et le changement climatique.
- d) Étant donné que le calendrier prévu pour la réalisation des processus du MAEP de pays a été peu respecté, et vu le large écart existant entre les délais d'achèvement des procédures d'examen élémentaires, l'ensemble du processus a dû être revu.

- e) Au niveau des processus de pays du MAEP, l'engagement et la volonté des dirigeants politiques sont importants pour dynamiser et stimuler le processus.

Concernant le processus ghanéen du MAEP, M. Asante a évoqué l'existence de problèmes de financement, des capacités limitées, une décentralisation et des modes d'approche des problématiques imparfaites. Il a été démontré que l'engagement et la manifestation de la volonté politique des dirigeants des pays constituaient, à l'instar de l'accent placé sur le caractère national – et non politique et partisan – du processus, des vecteurs cruciaux pour son avancement.

L'idée de la présence, au sein de la Présidence, d'un point focal pour le MAEP a été d'emblée écartée par la création d'une structure nationale du MAEP, laquelle isole le Bureau du point focal de toute politique partisane. Ce fait explique que la continuité et la durabilité du processus ghanéen du MAEP, ayant prévalu en dépit des successions politiques et démocratiques inévitables, ont été les principales motivations de la création du Conseil d'administration ghanéen du MAEP. Un autre problème a concerné la procédure d'après-examen, et plus précisément le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action national. Le Ghana s'est attaqué à ce problème en évitant l'existence de deux programmes parallèles – programme d'action national et NPPD – en exigeant, par exemple, que le premier soit intégré aux programmes exécutifs nationaux du pays, en le sectionnant en trois volets à court, moyen et long termes.

Le défi posé par la décentralisation du processus du MAEP a nécessité la création de comités de district chargés du contrôle dans les 170 districts du pays, chacun d'entre eux étant composé de neuf membres – cinq femmes et quatre hommes ou quatre femmes et cinq hommes. Leurs fonctions consistent essentiellement à : a) intégrer les membres des comités, et à travers eux, les communautés des districts dans la structure de prise en main du MAEP ; b) s'occuper de la représentation du Conseil d'administration ghanéen du MAEP ; c) assurer les activités de diffusion et de sensibilisation concernant le MAEP ; d) suivre et évaluer le processus national du MAEP ; enfin, e) présenter à l'assemblée du district les rapports périodiques sur leurs activités liées au MAEP. En décentralisant de cette façon le processus de pays du MAEP, et en assurant la fourniture, en temps opportun, de l'information et des versements financiers aux comités de contrôle de district du MAEP, le Conseil d'administration ghanéen du MAEP a sensibilisé l'ensemble du pays au MAEP, et suscité la création de groupes locaux ainsi qu'une vague de soutien et d'investissement en faveur du MAEP.

M. Asante a mis en lumière le fait que le Conseil d'administration ghanéen du MAEP a pris l'initiative et assumé le leadership, au niveau régional ouest-africain, de la création du Centre pour l'avancement du MAEP en Afrique de l'Ouest, lequel comprend les conseils d'administration du MAEP de la République du Bénin, du Burkina Faso et du Togo. Son principal objectif est de partager les expériences avec les États membres participants de la CEDEAO, d'adopter des stratégies communes sous-régionales sur les procédures de mise en œuvre du MAEP, et de rationaliser les activités

de ce dernier au sein des programmes universitaires et des universités clefs de la sous-région, par la recherche et le développement du personnel.

En conclusion de sa présentation, M. Asante a identifié l'impact du MAEP au Ghana à l'aune des réalisations suivantes:

- a) L'amélioration de la prestation des services visant à satisfaire les exigences croissantes des Ghanéens dans le partage du développement accéléré et efficace.
- b) Le débat national vigoureux sur les politiques et priorités incluant la participation et la responsabilisation des citoyens dans le développement national.
- c) La promotion de la transparence, de l'ouverture, de la responsabilisation et de la démocratie.
- d) L'encouragement à l'appropriation ghanéenne du processus de développement.
- e) L'adoption, par le gouvernement ghanéen, et, dans certains cas, la mise en œuvre de plusieurs recommandations du Rapport d'examen de pays du MAEP, notamment i) l'établissement du Ministère des Chefferies ; ii) l'instauration d'un plafond pour la composition de la Cour suprême du pays, à 13 juges, un nombre auparavant illimité constitutionnellement ; iii) la promulgation de la Loi sur les dénonciateurs ; iv) la promulgation d'une loi sur la violence domestique, en particulier celle à l'égard des femmes ; v) la promulgation d'une loi contre la traite humaine ; vi) l'abolition du Ministère des Affaires parlementaires qui tendait à contrer la séparation des pouvoirs ; enfin, vii) la réduction du nombre des ministères.

Concernant les enseignements et expériences vécus par le processus ghanéen du MAEP, M. Asante a pointé : a) la volonté et l'engagement politiques fermes et avérés ; b) l'autonomie des structures et institutions nationales du MAEP ; c) la large sensibilisation du public ; d) l'engagement critique des acteurs non étatiques au niveau national, régional et des districts ; e) l'intégration des programmes d'action nationaux dans les processus de développement national existants ; f) le partage des expériences avec les autres États membres du MAEP et le Parlement panafricain.

Discussion sur la présentation de M. Asante

La discussion qui a suivi la présentation de M. Asante a généralement porté sur a) l'idée du MAEP, b) la structure et la procédure des processus continentaux et nationaux du MAEP ; et, plus précisément : c) les problèmes de financement ; et d) les implications et l'impact du MAEP.

- » L'idée du MAEP :

Revenant sur la question des origines du MAEP, de nombreux participants ont souligné le fait que le Mécanisme n'était pas une continuation des politiques et pratiques des institutions de Bretton Woods, et ne devait pas être considéré comme tel ; il constitue en effet une perspective globale dotée de programmes de développement centrés sur les peuples pour quatre domaines thématiques exhaustifs. L'un des participants a affirmé qu'il s'inscrivait dans la dialectique de la lutte pour l'avancement de la gouvernance sur le continent africain, en tant qu'action de suivi des luttes populaires des années 1980. Rappelant une conversation tenue avec plusieurs chefs d'État sur le MAEP, un autre participant a indiqué que la réaction exprimée par ces derniers mettait en relief les implications radicales de l'idée du MAEP, lesquelles n'ont pas encore été prises au sérieux par les organisations de la société civile.

Il a été établi que l'idée du MAEP englobait une nouvelle perspective multidimensionnelle et ventilée pour le leadership en Afrique. Ce point de vue a dépassé l'attention portée au leadership politique, qui désigne les responsables du contrôle de l'État, de ses ressources et de son personnel. En dépassant l'équation étroite du leadership et du « leadership politique », le MAEP a placé et analysé ce dernier selon les droits et obligations de la citoyenneté et du partenariat, et, par conséquent, en tant que réalité partagée par de nombreuses personnes incluant les jeunes, les femmes, les organisations non gouvernementales, les organismes de la société civile et le secteur privé.

» Structures et processus du MAEP

L'un des points importants qui ont marqué la discussion a porté sur le fait que les processus continentaux et nationaux du MAEP ont été envisagés et conçus, non pas simplement en tant que créations techniques, mais également en tant qu'éléments éminemment consultatifs et politiquement contestables, lesquels sont, par nature, intrinsèquement intégrés aux relations politiques et de pouvoir orientées vers l'acquisition et le contrôle des prérogatives étatiques. C'est pour cette raison que le MAEP ne doit pas être considéré comme « un événement », mais comme un processus – et un processus politique – lequel est le fruit de diverses luttes politiques et ne saurait donc être personnalisé selon ses auteurs. L'un des participants a observé qu'il était fondé sur certaines institutions et ne disparaîtrait ainsi pas après le départ de ses auteurs. Selon un autre participant, il est regrettable que la gauche extrémiste africaine ne le soutienne pas, malgré son approbation de principe, pour la seule raison qu'il ne correspond pas à ses mécanismes habituels. Cette gauche africaine tend à critiquer et à ignorer volontairement ses potentialités en matière de changement et d'amélioration des vies, lesquelles émanent des idées et propositions exprimées par les personnes étrangères à leur positionnement idéologique.

La discussion a mis en lumière le fait que le MAEP n'est pas uniquement lié aux instances exécutives. Il constitue en effet un processus exhaustif couvrant notamment le parlement, le pouvoir judiciaire, le secteur privé, la société civile et les organisations opérant au niveau des collectivités.

Selon l'un des participants, la manière dont le MAEP touche le secteur privé reste obscure, sauf dans le cas de la gouvernance des entreprises. Le rôle du secteur privé a fait l'objet d'une observation de la part d'un autre participant, quant à l'indifférence apparente de ce secteur à l'égard des processus continentaux et nationaux du MAEP, et de la nécessité de corrélérer le Mécanisme à leurs intérêts commerciaux pour les convaincre de son utilité.

Il a également été indiqué que la discussion sur le MAEP tendait à se concentrer sur la démocratie et la gouvernance politique et à négliger les trois autres piliers.

La discussion a également attiré l'attention sur le questionnaire du MAEP, en particulier le fait qu'il est laborieux et répétitif. Un consensus a cependant prévalu au sujet des diverses méthodes adoptées pour les processus d'auto-évaluation de pays – enquête auprès des ménages, enquête des comités d'experts, recherche documentaire et discussion de groupes thématiques – considérées comme présentant les qualités suivantes : l'information est rassemblée, et durant le processus, les personnes apprennent beaucoup de choses par les questions posées ; même en cas d'impossibilité à y répondre, elles y réfléchissent et s'en préoccupent ultérieurement – ce qui constitue un élément positif. Un autre participant s'est néanmoins interrogé sur le fait de savoir si la méthode de l'auto-évaluation des pays, la sélection des institutions de recherche technique et le rapport d'auto-évaluation des pays étaient, d'une manière générale, réalisés avec compétence et professionnalisme, avant d'être soumis à l'évaluation par les pairs, en interne, et si ces éléments ne pouvaient être manipulés. Un autre participant a soulevé la question de l'adéquation entre le contenu et l'orientation du questionnaire – la démocratie, la section thématique de la gouvernance politique sur la démocratie libérale – et la réalité politique sur le terrain, en soulignant que les constitutions des États africains apporte très peu d'indications sur les pratiques politiques. Plusieurs suggestions ont



Le Prof. Sam Asante (au centre), membre du Conseil d'administration ghanéen, lors de sa présentation

également été exprimées sur les modalités d'amélioration de ce questionnaire – accroissement de sa pertinence et élargissement de son attention vers plusieurs domaines négligés comme le secteur informel, les jeunes, le développement rural et le changement climatique. L'un des participants a fait valoir qu'en Afrique, les jeunes constituaient une sorte de bombe à retardement, tandis que le questionnaire ne prévoyait qu'un nombre très limité de questions à leur sujet.

Une autre observation a porté sur la prédominance des instances exécutives dans les processus de pays du MAEP, laquelle entraîne une bureaucratisation et l'appropriation par les hauts fonctionnaires, du fait de son volet financier. C'est probablement dans le but d'éviter toute bureaucratisation qu'un autre participant a suggéré qu'il convenait de trouver un moyen de ritualiser le MAEP dans le cadre du processus national de dialogue, et de le faire progresser par le renforcement et l'approfondissement de ses composantes. Cet état de fait justifie la nécessité de promouvoir et de consolider les processus nationaux initiaux dans le cadre des processus politiques nationaux courants.

La question de la pérennisation des processus continentaux et nationaux du MAEP a également marqué la discussion. L'un des participants a affirmé que, si l'initiative du MAEP revient à un certain nombre de dirigeants, il y a également eu de nombreux acteurs cruciaux, ainsi que des courants constitutifs de cette lutte visant sa création. À cet égard, plusieurs participants ont mis en évidence le fait que les inquiétudes sur l'éventualité de la désuétude du MAEP après la disparition des auteurs du MAEP étaient infondées. Un accord général a cependant prévalu sur le fait qu'il est stratégiquement impératif de redynamiser le Forum du MAEP, son Groupe des personnalités éminentes ainsi que ses processus de pays. La nécessité de renforcer les capacités et les fondements institutionnels du Secrétariat du MAEP aux fins de la réalisation de sa mission a également préoccupé les participants. Ces derniers ont souligné le caractère incontournable de la volonté politique et du leadership visionnaire au niveau du Forum du MAEP et de son Groupe des personnalités éminentes si le processus doit aller de l'avant.

Concernant la durabilité du MAEP au niveau des pays, il a été suggéré qu'une législation habilitante devrait prévaloir pour l'inscrire parmi les lois nationales, et rendre difficile toute tentative visant à écarter son processus de pays. Cette question de la viabilité a également été abordée sous l'angle de la collectivité, laquelle pourrait pâtir de ce que l'un des participants a décrit comme « l'usure du MAEP » en cas d'absence de gains visibles ou concrets induits par le processus.

Une autre question soulevée lors de la discussion a concerné la normalisation des structures, procédures et processus nationaux du MAEP, du fait de la prévalence de divergences et d'approches sur la composition et le financement des conseils d'administration, leurs pouvoirs et leurs emplacements, la sélection des institutions de recherche technique et le financement des conseils du processus. Dans de nombreux cas, ces divergences surviennent à l'occasion des manipulations du processus. C'est pour cette raison qu'un participant a affirmé que si les variations d'emplacement

ne posaient pas problème, il était néanmoins important de disposer d'un cadre standard permettant de réduire les cas de manipulation. À cet égard, le modèle ghanéen de décentralisation du MAEP a été généralement salué comme une pratique exemplaire, qui montre de quelle manière le processus, en particulier les programmes d'action nationaux, peut s'intégrer aux objectifs et programmes nationaux de développement, avant d'être diffusé à tous les niveaux, jusqu'à la base, au niveau des divisions ou des districts.

» Financement du MAEP

Un certain nombre d'observations ont concerné le financement des structures et processus continentaux et nationaux du MAEP. L'un des participants a fait remarquer que cet aspect est absolument crucial du fait de la cherté des processus engagés. Au niveau des pays, par exemple, outre les frais et coûts d'immobilisation induits par le fonctionnement des conseils d'administration, les activités de diffusion et de plaidoyer du MAEP, la réalisation des auto-évaluations nationales, leur validation et l'accueil des équipes d'examen de pays, les pays évalués par les pairs doivent également financer leurs propres programmes d'action nationaux, chacun d'entre eux représentant plusieurs centaines de millions de dollars des États-Unis. La discussion s'est donc concentrée sur la sensibilisation autour de la corrélation entre ce financement et l'appropriation, la crédibilité, l'autonomie, la viabilité et la durabilité des structures et processus continentaux et nationaux du MAEP. L'un des participants a brièvement analysé le dilemme du financement, des influences externes, des influences internes, du localisme et de l'appropriation comme suit :

« Même dans le cas du financement provenant du PNUD, il est appelé Fonds commun du PNUD, alors qu'il provient des donateurs. Or, nous disons que ce financement est nôtre. Je crois que ce sont des questions qui doivent être examinées sérieusement et selon une approche intellectuelle. Le fait de dire, en tant qu'Africains, que, oui, il s'agit d'appropriation et de conduite du processus, revient à dire que vous ne pouvez pas diriger ce que vous ne financez pas – je crois qu'il y a là un problème à résoudre ».

Le financement – ses modalités et la nature de ses sources – a constitué une préoccupation majeure dès la phase d'initiation du MAEP. L'un des participants présent à ce stade a rappelé qu'ils avaient appris d'expérience qu'il était préférable de commencer avec une somme modeste, mais détenue en propre, pour assurer la mainmise sur le processus.

Une autre question soulevée par ces considérations concerne le financement des conseils d'administration selon une méthode non nuisible pour leur autonomie, par leur détachement – et celui des processus de pays – du contrôle gouvernemental ou de toute interférence indue, et, de fait, la protection de la crédibilité du processus. La majeure partie de la discussion portant sur ce point a

indiqué qu'il était important que les conseils d'administration du MAEP disposent de leurs propres budgets et secrétariats, lesquels sont composés d'un personnel engagé et contrôlé par eux.

» Implications et impact du MAEP

Plusieurs participants ont évoqué les implications du MAEP pour l'interface existant entre les connaissances et la formulation des politiques sur le continent. La valeur offerte par le MAEP à cet égard a été définie en tant qu'opportunités novatrices et défis pour la gestion et la direction du rôle des intellectuels dans le processus politique, en particulier par l'application de la méthode scientifique lors de la conduite des auto-évaluations nationales. Les potentialités et l'importance du programme d'action national proviennent du fait qu'il intervient de manière ascendante, par l'application d'une méthode scientifique, à partir de la perception et de l'identification d'un échantillon intersectoriel de la population du pays, personnes ordinaires et élites confondues, au sujet des questions de politiques publiques, en se concentrant sur ce qu'il convient de faire pour y remédier et pour prioriser ces interventions. L'un des participants a fait valoir cette réalité d'une autre manière :

« Pour nous, les Africains, il [le MAEP] est un très bon exercice en matière d'interface entre les connaissances et les politiques publiques. J'entends ce que vous dites, Monsieur le Professeur, lorsque vous parlez de travailler avec de nombreuses personnes dans le domaine de ces politiques, et sur le terrain, avec les organisations non gouvernementales et les organismes de la société civile. Il s'agit d'un processus triangulaire doté d'une impulsion épistémique. Il inclut un processus de gestion et d'utilisation des connaissances aux fins de l'élaboration de ces politiques. Je suis heureux que la CEA prenne l'initiative à ce sujet car il est grand temps pour nous, les universitaires, d'apporter notre contribution à ce processus et de cesser de le critiquer inutilement ».

Un autre participant a mis en lumière la valeur universitaire des auto-évaluations nationales et des rapports d'examen de pays, lesquels sont fondés sur la recherche, rédigés dans un langage simple par des Africains et pour les Africains, dotés de données abondantes que lui-même a trouvé très utiles pour ses matières d'enseignement destinées aux classes de premier ou de deuxième cycles.

Les participants ont également considéré que le processus du MAEP était un moyen incontournable de conduire le grand débat politique national sur le passé, le présent et l'avenir des États membres du MAEP dans le cadre d'un environnement ouvert et confiant, qui soit ainsi créateur de nouveaux espaces de participation citoyenne aux affaires publiques. L'un des participants, s'inspirant de son expérience en tant que membre d'une mission d'examen de pays du MAEP au Burkina Faso, a exprimé et illustré l'aspect suivant du Mécanisme avec beaucoup de sensibilité :

« La réalité du MAEP est celle des événements qu'il crée, comme celui où une habitante digne et sincère du Burkina Faso était venue, pieds nus, [aux réunions du MAEP]. Vêtus de haillons... les participants n'ont pas tardé à dire aux militaires combien ils les détestaient. À la fin de la journée, l'un de ces militaires se tenait à la sortie pour dire « je vous demande pardon ; pardonnez-moi, je vous en prie, nous n'avons pas réalisé à quel point nous étions détestés dans vos régions. »

Une autre contribution du MAEP aux politiques nationales, régionales et continentales concerne son rôle en tant que mécanisme d'alerte précoce contre les crises nationales, et son effet d'entraînement dans les pays avoisinants, et, dans certains cas, à l'échelle du continent – ce qui l'a positionné en tant qu'instrument critique pour l'identification des conflits et violences potentiels, la contribution à la promotion, à la durabilité et à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. La valeur des processus du MAEP dans l'alerte sur les crises nationales naissantes, dans les rapports d'examen de pays, s'est manifestée lors de la crise électorale de 2007 au Kenya et de l'éruption des attaques xénophobes contre les Africains non nationaux en Afrique du Sud.

Un certain nombre de participants ont jugé que l'impact propre au MAEP concerne le fait qu'il assume l'interposition dans les processus de politiques publiques et intérieurs de ses États membres, en tant que mécanisme de responsabilisation supranational et externe, même d'une manière involontaire, et avec un fort pouvoir de pression morale. Pour l'un des participants, c'est ce mécanisme de responsabilisation interne aux structures et processus du MAEP qui assure l'attractivité du processus, car les Africains ont toujours été contrôlés par l'extérieur. Le MAEP permet aux réformes de s'effectuer de l'intérieur tandis que les ajustements structurels s'y emploient de l'extérieur. Un groupe intermédiaire a dû être créé au niveau sous-régional pour assurer l'autorité morale et une forme de responsabilisation externe.

Si un consensus général a prévalu sur la valeur ajoutée et l'impact positif du MAEP sur les processus politiques intérieurs, régionaux et continentaux, ses limites et problèmes ont du être reconnus. Il a été noté qu'il était probablement trop tôt pour rendre un jugement définitif à son égard. Ce verdict prudent et positif a été tempéré par la nécessité de considérer le MAEP non pas comme un facteur causal, mais comme un facteur corrélé à plusieurs autres tendances récentes en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique, les uns et les autres se renforçant et se complétant harmonieusement.

Le sentiment général a considéré que le MAEP et ses principes sous-jacents doivent être consolidés en tant que vecteurs de l'économie politique émergente sur la bonne gouvernance, et nouvel étendard de la défense de la gouvernance démocratique et de la lutte contre le renversement des démocraties.

Partie IV

Défis et thèmes émergents – Sur la voie du consensus

M. Kojo Busia : Objectifs de la session

M. Kojo Busia, Chef de la Section d'appui au MAEP à la CEA, a ouvert la session en présentant ses objectifs, lesquels visent principalement à rassembler et synthétiser les observations, à établir un consensus sur les sessions précédentes, concernant les gains et potentiels analytiques et politiques du MAEP, et à élaborer les scénarios leur permettant de modeler les futurs choix politiques et paramètres analytiques qui exerceront une incidence sur les questions critiques des systèmes de gouvernance africains lors de la prochaine génération.

C'est à cette fin que les présentations de la troisième session aborderont notamment la question du rôle, des défis et des opportunités de l'État développementiste africain ; celle de l'impact de la crise économique et financière mondiale actuelle sur l'Afrique ; celle du rôle de la Chine dans le monde, notamment l'exploration de la relation existant entre l'engagement chinois envers l'Afrique et ses conséquences sur la forme de gouvernance adoptable par les pays africains.



M. Kojo Busia, Chef de la Section d'appui au MAEP, lors de son introduction

M. Michael Chege : L'État africain développementiste – Implications pour la gouvernance des entreprises et la diversité en période électorale

M. Chege a étudié l'histoire du concept d'État développementiste, sa pratique et ses implications pour la gouvernance en Afrique. En faisant référence aux domaines thématiques du MAEP, et en s'inspirant des rapports d'examen de pays du MAEP de l'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, de Maurice, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda, il a mis en relief les enseignements tirés de l'État développementiste pour la gouvernance des entreprises, le pluralisme ethnique et les politiques électorales concurrentielles en Afrique.

À ses yeux, le prototype de l'État développementiste est, selon toutes probabilités, le Japon, lequel a émergé des ruines des bombardements de 1945 et de la destruction de Nagasaki et d'Hiroshima, pour devenir la deuxième économie du monde en moins de cinquante ans. Cette transformation a été possible grâce au rôle majeur joué par l'État dans la planification du marché. En se fondant sur le « miracle » japonais, l'élément qui définit le concept de l'État développementiste est l'économie de marché planifiée – un modèle de développement qui diffère des modèles socialiste (planification centralisée) et capitaliste libéral (planification indicative).

Concernant l'expérience africaine à même d'inspirer le choix d'une stratégie de développement, M. Chege a mis en relief le rôle de l'État développementiste – tel qu'illustré par le modèle et l'expérience japonais – lequel est contrecarré par l'opinion de la Banque mondiale qui considérait, à la fin des années 1980 et 1990, que l'État, en particulier l'État africain, ne peut intervenir qu'en causant des résultats néfastes pour le développement économique et la croissance, tandis que la régularisation des prix mettrait fin aux problèmes de l'Afrique si l'État quittait la scène. Le Professeur



*M. Michael Chege,
Conseiller pour
les politiques de
développement
international au
Kenya, lors de la
réunion*

Chege a approfondi sa réflexion en observant que les éléments de preuve établissent maintenant clairement que le Ghana, qui était vanté en tant qu'exemple réussi du néo-libéralisme en Afrique, a connu une phase de dépression durant les années d'ajustement structurel, à l'instar des économies du Mozambique et de la Tanzanie, lesquels étaient également considérés comme exemplaires, avant leur effondrement durant ces mêmes années.

À ses yeux, la question est de savoir si les pays africains sont capables de planifier leur marché au bénéfice des Africains. Les preuves historiques soulignent le fait que, dans des pays comme la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Kenya et le Sénégal, l'État développementiste a connu des périodes fastes lorsqu'il travaillait avec les peuples africains à la compétitivité internationale du marché et à la l'élimination de la pauvreté. C'est en ce sens – avec le retour sur scène de l'État qui redynamise et renforce l'État développementiste, comme dans le passé, durant la phase de l'économie politique émergente de l'après-indépendance – que le MAEP peut être considéré comme porteur d'une opportunité stratégique, pour ses États membres, dans la création d'un environnement propice à la bonne gouvernance et au retour de l'État développementiste africain.

La principale contribution du MAEP au débat qui a cours sur l'État développementiste africain concerne, selon M. Chege, son volet thématique sur la gestion économique et la gouvernance, lequel facilite le renforcement induit par les autres domaines thématiques que sont la démocratie, la gouvernance politique, la gouvernance des entreprises et le développement socioéconomique. Pour illustrer son point de vue, selon lequel ce volet thématique du MAEP permet de réinventer l'État développementiste africain, il évoque l'opinion populaire exprimé dans les rapports d'examen de pays des divers États membres du MAEP évalués par les pairs, lequel se prononce contre le néo-libéralisme mais en faveur de la planification du marché par l'État africain. Un leitmotiv des enquêtes analysées sur un échantillon de rapports d'examen de pays indique que la stabilité microéconomique est non négociable du fait de la séparation existant entre ce que les gouvernements font, et les politiques qu'ils adoptent, et le jugement exprimé au niveau du peuple, lequel est insatisfait. Selon ses propres termes, ce dernier considère que « des réformes sont entreprises et fonctionnent mais elles n'ont pas d'impact sur nos vies, ni sur notre pouvoir d'achat ».

L'enquête sur les rapports du MAEP a en outre montré, selon M. Chege, que, pour l'opinion publique, si l'insécurité et la corruption policière posent problème, le système éducatif fonctionne bien malgré l'insuffisance des enseignants, des ouvrages et du matériel. Ce sont là plusieurs des domaines critiques de tout État développementiste. Le Professeur a également remarqué que les quatre premiers rapports d'examen de pays du MAEP contenaient des idées judicieuses émanant du peuple sur les politiques qui devraient être mises en œuvre pour assurer l'État développementiste.

M. Chege a résumé cette opinion du peuple exprimé dans les rapports comme suit :

« Si vous devez former un État développementiste, vous devez adopter des réformes permettant de concrétiser les politiques microéconomiques au niveau des groupes, d'assurer leur inclusivité et de promouvoir la qualité de vie par la promotion de l'emploi, la prestation des services élémentaires comme l'eau, et, avant tout, la protection de salaires décents. Tel est le principal enseignement que nous devons apprendre de la Chine, de l'Inde, de la Malaisie, de la Corée du Sud et d'autres pays encore. La Malaisie et la Chine ont en effet investi, avant toute autre chose, dans les personnes. Chacun est littéralement scolarisé, médicalement assuré et protégé de toute maladie en vue de garantir la qualité de vie de tous ».

Il a résumé certaines constatations des rapports d'examen de pays du MAEP comme suit :

- a) **Sur la gouvernance des entreprises :** Il apparaît clairement, dans le cas du rapport d'examen du Kenya, que la corruption et l'absence d'initiatives nationalistes posent problème dans le secteur des entreprises. Les données de l'enquête d'auto-évaluation sur les élites du pays indiquent par exemple que selon l'enquête de terrain sur la gouvernance des entreprises, les personnes internes et externes au secteur privé déclarent que ce dernier est tout aussi corrompu que le gouvernement. Il est impossible de faire des affaires dans le secteur privé sans pratiquer la corruption. Il en va de même à Maurice.
- b) **Sur la démocratie et la gouvernance politique** Le sommet de l'UA de 2006 à Banjul, et le Forum du MAEP tenu simultanément, ont montré qu'une question intersectorielle des divers rapports d'examen de pays du MAEP concernait le problème de la diversité ethnique et de la gestion appropriée de cette diversité. Selon M. Chege, la résolution de cette question, dans la perspective de l'instauration de structures de gouvernance démocratique en Afrique, nécessiterait de trouver les moyens d'intégrer le pluralisme ethnique et l'inclusivité, d'adopter des allocations budgétaires à même d'aider les groupes économiquement démunis ou désavantagés, et d'assurer la représentations proportionnelle permettant de stopper la dépendance à l'égard des gouvernements majoritaires africains. Il a également rappelé que les rapports d'examen indiquaient que les élections devaient être justes et répondre au message populaire suivant : que des voies soient trouvées pour accroître la responsabilisation des pouvoirs législatif et exécutif par la création de processus de gouvernance électorale crédibles.

M. Adele Jinadu – L'Afrique et la crise économique et financière mondiale

La présentation de M. Jinadu a porté sur la crise économique et financière mondiale et les questions qu'elle soulève : d'une part, le rôle et la capacité des autorités de réglementation africaines et, d'autre part, le leadership politique sur le continent. Il a placé sa présentation dans le contexte



*M. Adele Jinadu,
de l'Université de
Lagos, au Nigéria,
lors de son discours*

du cadre de gouvernance politique du MAEP, afin de mieux illustrer les possibilités offertes par le Mécanisme aux initiatives africaines contre la crise mondiale.

À ses yeux, la crise met en lumière l'impératif politique et stratégique de procéder à des réformes dans trois domaines interconnectés, selon les directives émises au sein du MAEP : a) la vulnérabilité des économies politiques africaines face aux chocs externes ; b) l'obligation des réglementations et leur portée ; enfin, c) les éléments nécessaires à l'instauration d'un environnement politique propice à la sécurisation de l'État développementiste et habilité en Afrique. Pour mieux faire face à la crise mondiale et à sa récurrence, l'Afrique doit instaurer l'État développementiste – un État aux capacités accrues – par a) le renforcement des fonctions et pouvoirs réglementaires de l'État et des autorités de réglementation comme les banques centrales, les marchés financiers, les parlements, les organismes de lutte contre la corruption, les commissions électorales et les médiateurs ; et b) la démocratisation de l'État par l'ouverture politique, l'inclusion, la tenue d'élections crédibles, la séparation des pouvoirs, l'État de droit, la réforme sociale axée sur la prestation de services sociaux tels que l'éducation, la santé, le réseau routier, l'eau potable, l'électricité, etc., pour remédier au problème majeur de la condition structurelle de l'État africain.

Concernant la vulnérabilité des économies politiques africaines face aux chocs externes, M. Jinadu a affirmé que la crise mondiale actuelle démontrait la nécessité du renforcement des capacités des autorités publiques africaines, en particulier les autorités de réglementation, pour leur permettre d'exercer, en toute indépendance, leur pouvoir et leurs fonctions de réglementation ou de surveillance dans les domaines respectifs des politiques publiques, tant en matière de services bancaires et financiers qu'en matière de protection du consommateur ou de l'environnement. L'action de la

Banque centrale du Nigéria dans son annonce de l'effondrement imminent des banques nigérianes après l'apparition de la crise financière mondiale a illustré avec brio ce que peut être une initiative politique de ce type.

Sur l'impératif d'une réglementation, M. Jinadu a indiqué que la réaction adéquate à la crise mondiale qui balaie le monde concernait l'inévitabilité de la réglementation, en tant que volant des économies politiques contre les conséquences plus graves des marchés à risque. La crise a montré les limites de la déréglementation et du mythe fondateur du marché, et prouvé que la dichotomie opposant la réglementation à la déréglementation était trompeuse car elle ne voit pas que la réglementation n'a pas nécessairement supplanté le marché, mais qu'elle l'a davantage limité dans sa capacité à fonctionner dans un cadre politique structuré par des contraintes prudentielles induites par le bien commun.

Il a poursuivi son propos en indiquant que le MAEP avait imposé au débat politique africain un glissement stratégique dans l'attention portée à la gouvernance et aux politiques publiques, lequel est passé des prescriptions économiques et politiques libérales des programmes d'ajustement structurel – mettant l'accent sur le recul de l'État – à l'impératif d'un État interventionniste à même d'allouer les excédents sociaux, en se fondant sur la démocratie, la bonne gouvernance et leur culture politique pérenne, en tant que condition préalable à tout État habilité et développementiste et à son rôle régulateur.

M. Jinadu a fait remarquer que le MAEP s'inscrivait dans le consensus africain qui prend forme à propos de la nécessité de coordonner les initiatives supranationales panafricaines et endogènes qui remédient aux antinomies de la mondialisation dans laquelle la crise mondiale n'a été que symptomatique en tant qu'épisode récent. Il a en outre indiqué le sens de la création du MAEP qui visait à fournir un cadre politique pour anticiper et atténuer les chocs internes et externes touchant les économies politiques africaines :

- a) Les domaines thématiques du MAEP sur la gouvernance économique, la gestion économique, la gouvernance des entreprises et le développement socioéconomique ont fixé le cadre et l'environnement politiques à même d'assurer la stabilisation et la réalisation des activités et programmes macroéconomiques des organes de réglementation comme les banques centrales, les commissions de contrôle boursier, les marchés financiers, les organismes de protection environnementale, etc.
- b) Le domaine thématique du MAEP sur la démocratie et la gouvernance politique a décrit l'environnement judiciaire, législatif et politique permettant de renforcer la capacité prudentielle de l'État, en particulier ses organismes de contrôle, pour les isoler de tout contrôle politique,

manipulation par des intérêts partisans, ou contradiction interne qui irait à l'encontre du bien commun.

- c) Parmi les États membres du MAEP ayant été évalués par leurs pairs, les programmes d'action nationaux ont couramment mis en relief les mesures politiques, telles que les exigences budgétaires visant à renforcer et à consolider les autorités prudentielles – en particulier celles qui sont menacées – dans des secteurs aussi variés que celui des banques, des assurances et des institutions financières afférentes.

M. Jinadu s'est ensuite penché sur la question du leadership politique qui, a-t-il fait valoir, a été appréhendé selon deux perspectives croisées dans le volet thématique du MAEP sur la démocratie et la gouvernance politique :

- a) Il ne faisait aucun doute, selon le MAEP, que la question du leadership politique était fondamentalement liée au modelage de règles de succession politiques démocratiques et pratiques et à l'adhésion à ces règles. C'est pour cette raison que les domaines thématiques du MAEP sur la démocratie et la gouvernance politique ont attaché une grande importance à l'unification des réformes constitutionnelles, électorales et politiques sur la succession politique démocratique et constitutionnelle. La valeur ajoutée du MAEP à la réorientation de la culture africaine consiste à susciter l'ordre politique démocratique fondé sur la tolérance, la responsabilisation et la transparence.
- b) L'éclatement du leadership politique en divers niveaux, selon les droits et obligations de la citoyenneté, en vertu du constitutionnalisme libéral, met en relief divers espaces interconnectés de la vie politique publique, privée et associative, au bénéfice de l'expansion, de la libéralisation et de la réalisation des diverses dimensions du rôle de tout leadership. C'est ce qui a été stipulé par le MAEP lorsqu'il a offert un nouveau contrat social fondé sur la reconnaissance mutuelle et la réciprocité parmi les acteurs étatiques et non étatiques de ses États membres, et reconfiguré la relation existant entre le leadership politique et les peuples, en termes de responsabilité politique, d'éthique et de responsabilisation de la vie politique publique.

M. Mohammed Salih – « *La Chine et l'Afrique* »

La présentation du Professeur Salih s'est concentrée sur le rôle de la Chine en Afrique dans le contexte de l'avancée économique et politique de ce pays dans les affaires mondiales. Il a rappelé que l'Afrique était engagée envers la Chine depuis son indépendance. Cet engagement se fondait, dans le passé, sur un ensemble de considérations démographiques, économiques et politiques, lesquelles ont acquis une dimension accrue. La raison en est que 65 % des ressources minières et



*M. Mohamed Salih,
de l'Université de
Leiden, aux Pays-Bas*

énergétiques stratégiques du monde se trouvent en Afrique. L'émergence, sur la scène mondiale, de la Chine, de sa population importante et de sa soif de matières premières a suscité une nouvelle dynamique géopolitique dans le monde.

Selon M. Salih, l'engagement sino-africain comporte une dimension importante avec le débat intellectuel et politique animé, et même brutal, qui a lieu en Afrique et en Europe. Au cœur de ce débat se trouve la question de savoir si la Chine a offert un modèle de développement de référence, fondé sur le développementalisme pragmatique, dont les caractéristiques incluent le leadership nationaliste, l'alliance étroite entre l'État et le secteur industriel, et le développement dans l'harmonie.

M. Salih a exposé les caractéristiques du modèle chinois et de sa voie vers l'État développementaliste :

- a) Un fort leadership nationaliste dont l'intérêt premier et l'engagement sont de servir l'intérêt général.
- b) Le contrôle total, par l'État, du marché interne et de certains aspects du marché externe, en particulier la finance et la devise nationale.
- c) Une forte devise nationale, le yuan, aujourd'hui utilisée par plus de dix pays, selon des garanties chinoises, tandis que le reste du monde a recours au dollar des États Unis.

- d) Une alliance étroite entre l'État et le secteur industriel, fondée sur la création délibérée de partenariats entre les secteurs public et privé, et l'allocation de subventions publiques à ces deux secteurs. Aucune entreprise chinoise n'investirait en Afrique sans le soutien du gouvernement chinois en faveur de leur risque d'investissement.
- e) L'État poursuit une politique de réduction du développement inégal entre les diverses régions/provinces et zones urbaines/rurales de la Chine par le développement axé sur l'harmonie nationale.

Le Professeur Salih a ensuite décrit les options que le développementalisme pragmatique chinois offre à l'Afrique comme suit : l'Afrique s'est tournée vers l'État développementaliste chinois selon la perspective incluant deux types d'États développementalistes : l'État autoritaire – tel que celui créé par l'Occident ; et l'État développementaliste qui se fonde sur le concept du développement pragmatique, et a retardé le progrès social pendant une période particulière avant d'être à même de s'engager selon une optique qui peut être qualifiée de libérale.

Selon M. Salih, trois perspectives prédominantes ont nourri les perceptions sur l'engagement chinois en Afrique :

- a) La première concerne la coopération Sud-Sud, que l'Union européenne et les États-Unis ont peu appréciée en tant que menace pour leur rôle historique d'acteurs conventionnels et majeurs du développement en Afrique.
- b) La seconde perspective, mise en avant par les processus occidentaux d'encadrement des connaissances, aborde les relations sino-africaines du point de vue de l'Afrique, en tant que domaine ex-colonial sur lequel l'Occident continue d'exercer une certaine hégémonie. Il a fait remarquer que le discours occidental, et sa perspective, bénéficiaient de l'appui de communautés épistémiques qui appréhendent les relations sino-africaines sous l'angle des problèmes induits par l'engagement chinois en Afrique – dommages environnementaux, non-respect des droits de l'homme et de la démocratie, pratique du dumping pour les produits chinois. Cette perspective a également encadré les relations sino-africaines pour ce qui est de l'avantage indu offert aux petites entreprises chinoises dans leur concurrence avec les PME africaines, et de l'emploi créé pour la main-d'œuvre chinoise non qualifiée.
- c) La troisième perspective a été fournie par un groupe d'universitaires et de décideurs africains qui ont considéré que le rôle croissant de la Chine dans le développement international, en tant que puissance mondiale, offrait une opportunité pour l'Afrique. La transformation rapide de la Chine, d'un pays sous-développé, lors de son adhésion à la Banque mondiale en 1980,

à sa situation actuelle d'État développementiste et d'acteur majeur de l'économie politique mondiale a fourni à l'Afrique plusieurs enseignements à retenir.

M. Salih a affirmé que cette troisième perspective était celle qui s'appliquait à l'Afrique du fait qu'elle engageait la Chine sous l'angle des opportunités offertes au continent, et non sous l'angle de la position idéologique et intéressée de l'Occident qui envisage la relation sino-africaine comme problématique et tient à conserver son positionnement privilégié. Il a ainsi indiqué que cette relation sino-africaine s'appuyait sur des racines historiques à même de fournir des points de départ pour une analyse plus nuancée et plus étayée des tendances marquant cette relation, dans le contexte élargi de l'engagement africain dans l'économie et la politique mondiales. Pour étayer son argumentation, le Professeur Salih a apporté des éléments de preuve historiques datant du XIX^e siècle, lorsque la Chine commençait à s'intéresser à l'Afrique, ainsi que dans les années 1945-1965. Il a rappelé le soutien que plusieurs pays africains ont accordé à la Chine sur la question de Taiwan, souligné la contribution chinoise à la lutte pour la démocratie et contre le racisme, et rappelé aux participants sa solidarité avec les mouvements de libération africains et les combats pour l'indépendance africaine. Il a mis en relief le soutien précoce de la Chine au développement de l'Afrique, par le biais des divers projets de développement chinois au Burkina Faso, au Soudan et en Tanzanie, à une époque où la Chine était elle-même sous-développée.

Depuis ces débuts fondateurs de la période 1945-1965, la Chine est maintenant très présente en Afrique. Les principales déclarations politiques chinoises sur l'Afrique sont la Déclaration de Beijing qui a suscité le scepticisme des Africains du fait des déclarations similaires antérieures. Ce scepticisme n'a cependant pas tardé à céder le pas à l'optimisme et à l'espoir devant la concrétisation de l'engagement chinois en faveur du développement africain par a) la croissance des échanges sino-africains, passant de 10 milliards de dollars des États-Unis en 1999 à 100 milliards de dollars des États-Unis aujourd'hui ; b) la création, par la Chine, de 150 bureaux commerciaux et 200 centres commerciaux en Afrique ; enfin, c) le lancement, par la Chine, du programme de coopération et d'échange dans la recherche sino-africaine d'1 milliard de dollars des États-Unis. Le Professeur Salih a affirmé que la solidarité chinoise à l'égard de l'Afrique se manifestait dans la concrétisation, par la Chine, de ses engagements oraux et de ses accords signés – que ce soit pour les routes, les écoles, les 4 000 bourses destinées aux Africains étudiant la médecine, l'agriculture, etc.

Il a ensuite analysé la pertinence du pragmatisme développementiste chinois sous l'angle du MAEP, afin de faire ressortir les implications de la relation sino-africaine pour le volet thématique du MAEP sur a) la démocratie et la gouvernance politique, dans le volet sous-thématique des droits de l'homme, et b) la gouvernance des entreprises.

Démocratie et gouvernance politique : M. Salih a soutenu que l'expérience chinoise avait montré que toute corrélation entre le développement et la démocratie doit être rejetée d'un revers de la main. La confusion facile entre la démocratie et le développement doit être évitée, à l'instar de toute utilisation de la démocratie en tant que métaphore du développement. En cas d'échec de la démocratie, les peuples diraient sinon que ce dernier constitue un aspect de l'échec développementiste. La confusion de la démocratie et du développement, par l'imposition occidentale des conditionnalités, était, en un sens, paternaliste. M. Salih ne partage pas l'idée que l'Occident a traité les Africains comme des enfants, laquelle suggère qu'à moins de leur refuser des fonds ou des ressources, et de leur imposer des conditionnalités en matière de démocratie et de droits de l'homme, ils ne respecteraient ni l'un ni l'autre.

Il a mis en contraste le paternalisme de l'Occident, qui impose la démocratie et les droits de l'homme en tant que conditionnalités de son aide aux pays africains – et confond ainsi démocratie et développement – et la position chinoise qui ne procède pas ainsi. Il a fait remarquer qu'il n'existait aucune preuve que l'engagement chinois ait réduit ou négativement affecté le processus démocratique africain.

Gouvernance des entreprises : M. Salih a suggéré de ventiler le volet thématique du MAEP sur la gouvernance des entreprises en accordant une attention séparée aux pratiques des organisations d'entreprises nationales et internationales opérant dans les États membres du MAEP. Il conviendra donc d'examiner les entreprises étrangères – y compris chinoises – et nationales ainsi que leur mode opératoire. Cet examen contribuerait à fournir une vision claire des intervenants et de leurs activités. L'engagement des organisations de la société civile dans les processus de pays du MAEP liés à ce domaine – pour les questions liées à la dégradation environnementale et à la corruption – n'est pas moins important du fait de leurs travaux dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.

M. Salih a conclu son propos en disant que l'apport important du MAEP à l'émergence de l'État développementiste africain couvrait l'opportunité qu'il avait offerte aux Africains d'effectuer une évaluation objective de l'aide au développement et du rôle des partenaires de développement dans le processus de développement général de l'Afrique – au-delà de l'attention restreinte et formelle à l'évaluation des projets. Ce fait est l'élément le plus important en raison de la pauvreté croissante des peuples africains, après plusieurs décennies d'aide étrangère et d'assistance technique, alors que l'eau potable est largement absente et que l'éducation n'a jamais été aussi faible. Il a fini sur la note suivante :

« Dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, nous devons examiner l'aide au développement. Nous devons l'évaluer. Je trouve très étrange le fait que, depuis les premiers versements de l'aide à l'Afrique, les évaluations ont toutes été axées sur les projets. Sur le fait que

le projet avait réussi ou échoué. Examinons la totalité des pays donateurs et évaluons-les par le biais de ce mécanisme d'évaluation par les pairs. Où va leur argent ? Examinons les divers donateurs, notamment la Chine, et leur situation. Nous aurons alors une vision claire, laquelle sera préférable à toute interprétation idéologique ».

Discussion sur les présentations de M. Chege, M. Jinadu et M. Salih

M. Kojo Busia a ouvert le débat en notant que les présentations avaient approfondi l'attention des sessions précédentes sur les questions « d'amont » du MAEP – structures, processus, contexte et origines, défis et perspectives du processus, lequel offre une valeur unique pour la gouvernance africaine. Ces présentations ont analysé les résultats du processus, le contenu des rapports du MAEP, ainsi que leurs implications pour le modelage du développement africain. Ces analyses sont inestimables du fait que des changements étaient attendus par l'instrument du MAEP – lequel fournit une auto-évaluation permettant aux peuples africains d'exprimer leurs préférences et leurs idées quant à ce que l'État doit faire pour eux, modelant ainsi le développement des pays africains. M. Busia a ainsi exprimé l'espoir suivant :

« si sa durabilité est assurée sur une certaine période, le MAEP est en mesure de remodeler le caractère et la direction politique de l'État africain. C'est précisément ce que nous avons tenté de réaliser par le biais du présent groupe. Comment les composantes des rapports liées à la gouvernance économique contribuent-elles à l'État développementiste ? Quelles sont les préférences de ces rapports à l'égard des questions de la gouvernance des entreprises ?

La discussion sur les trois présentations a couvert les questions suivantes :

» Le MAEP et l'environnement politique du développement

Le sentiment général était que les trois présentations montraient clairement la rapidité de l'évolution de l'environnement mondial caractérisé par des changements économiques, politiques et technologiques prompts, et dans ce contexte, la tenue d'un débat sur la démocratie et le développement en Afrique et ailleurs. Il a été également convenu que la mondialisation actuelle continuait à poser le défi de l'ancienne mondialisation à l'Afrique : comment contenir, stopper et renverser la progression de la marginalisation et de l'exploitation de l'Afrique ? Si les participants ont été nombreux à souligner l'importance de la facilitation dans la construction et le développement d'infrastructures physiques et socioéconomiques pour le développement, ils n'ont pas trouvé moins crucial ce que l'un d'entre eux a décrit comme « les infrastructures légères », lesquelles ont trait à la gouvernance et doivent être fonctionnelles et efficaces. En d'autres termes, les participants ont considéré comme nécessaire le lien – non obligatoirement causal ou suffisant – entre la démocratie, définie en tant

que bonne gouvernance, et le développement, jugé comme moyen d'opposer et de saisir les opportunités liées au défi de la mondialisation. La corrélation de la démocratie et du développement à l'économie politique internationale requiert la création de solides institutions économiques, politiques et socioculturelles, lesquelles doivent correspondre au système néolibéral actuel mais être nourries des valeurs traditionnelles africaines afin d'attirer les investissements intérieurs et extérieurs de manière continue et durable.

» **Démocratie et développement**

D'autres participants ont été plus prudents dans leur approche du débat sur la démocratie et le développement. Ils ont affirmé que la démocratie devait être envisagée comme prestataire de biens pour l'homme de la rue si elle ne veut pas risquer d'être « une coquille vide » ou une série de slogans. Cet opinion permettait de souligner plus avant le chevauchement parfait ou l'interdépendance entre le thème du MAEP sur la démocratie et la gouvernance politique et ses trois autres thèmes : – la gouvernance et la gestion économiques, la gouvernance des entreprises et le développement socioéconomique. Le fil qui relie les quatre thèmes et renforce l'importance des « infrastructures légères » liées à la démocratie et au développement assure la solidité et l'efficacité des institutions de gouvernance.

Tel est l'avis de l'un des participants quand il a fait remarquer qu'il convenait de créer des institutions appropriées pour la promotion des investissements. L'observation d'un autre participant est également allée dans ce sens en affirmant que le MAEP permettait aux pays de tirer parti des rares opportunités suscitées par la crise économique et financière mondiale pour reconstruire et renforcer les institutions.

L'avis général a reconnu que le lien existant entre la démocratie et le développement était aussi crucial que visionnaire ou normatif à l'égard du type d'État développementiste et démocratique que les Africains doivent bâtir, et de la culture politique et juridique requise pour le promouvoir, le pérenniser et le consolider. Dans cette confrontation du problème de conception des liens institutionnels, psychoculturels et attitudeux existant entre la démocratie et le développement, en tant qu'objectifs politiques parfaitement interconnectés, certains participants se sont demandés quelle était les philosophies de vie souhaitables pour le MAEP et sa conduite de l'Afrique. S'il est clairement apparu que le développement peut prévaloir sans la démocratie libérale, avec la démocratie socialiste ou sans aucune forme de démocratie, la question s'est posée de savoir si la démocratie peut prévaloir sans le développement.

S'appuyant sur les réflexions relatives au lien existant entre la démocratie et le développement, et le rôle du MAEP dans la facilitation de ce lien, la discussion a glissé vers les questions connexes de l'environnement politique de la démocratie et du développement. L'une des questions perti-

nentes qui se posent à ce sujet concerne la manière dont la culture politique doit être comprise, la façon dont elle s'est exprimée dans les divers pays africains pour modeler le leadership politique et la nature de la politique démocratique et du développement du continent. Du fait des différentes cultures politiques et leaderships politiques qui en sont issus et qui les expriment, tout en les modelant d'une manière dialectique ou dynamique, l'un des participants s'est demandé si cela n'impliquait pas, du fait, par exemple, de la différence des cultures politiques entre le Kenya et la Tanzanie, que le MAEP devrait travailler différemment dans ces deux pays. Ce participant a également fait valoir qu'il était important de corréliser la question sociale et sa résolution à la différence de nature des cultures politiques et des leaderships politiques africains pour mieux saisir de quelle manière le MAEP pourrait remédier à l'aggravation de la crise structurelle – aggravation de la pauvreté, des inégalités et de la culture jeune mimétique. À propos de ce lien existant entre la culture, le développement et la politique, un participant a affirmé que la question de l'inclusion des valeurs culturelles africaines revêtait un caractère crucial dans la discussion qui a cours sur le modèle de société souhaitable pour les pays africains. Quelles sont les valeurs apparues grâce au MAEP ? Les stratégies de développement ont dû s'appuyer sur les valeurs culturelles pour tenir compte des aspirations des peuples.

Les autres perspectives apparues lors de la discussion sur la culture politique incluent la question controversée de la culture politique, du leadership politique, de la démocratie et du développement ; le lien causal existant entre la crise de la succession politique sur le continent et la situation menacée du pluralisme politique et social et de la diversité dans de nombreux États membres du MAEP. D'autres participants ont souhaité que le MAEP contribue à assurer une tribune ou un environnement au débat politique et aux diverses formes de pluralisme, lesquels sont considérés comme très importants, au point que le Forum du MAEP a reconnu qu'ils constituaient une problématique intersectorielle nécessitant une résolution politique publique urgente.

» **L'Afrique et la Chine**

Bien que la discussion sur la Chine ait eu lieu dans le contexte élargi de l'environnement politique de l'État développementaliste résumé ci-dessus, un certain nombre de participants ont abordé plusieurs aspects de l'évolution historique du développement chinois et de son économie politique actuelle pour illustrer la nature de son rôle et la pertinence de son modèle de pragmatisme développementaliste pour l'Afrique. Trois domaines concernés par le modèle développementaliste chinois proposent une direction politique satisfaisante pour la conception du nouvel État développementaliste africain ou sa reconfiguration selon les directives émises par les quatre thèmes de gouvernance du MAEP saillis de la discussion : a) la centralisation de son système financier ; b) la sécurité sociale en tant que filet de sécurité pour les salariés chinois ; et c) la solidité de la politique sociale dans les domaines du développement des infrastructures – routes, eau, énergie, électricité, lignes ferroviaires, éducation et santé. Les participants sont généralement convenus de l'importance pour

l'Afrique de ne pas créer d'antagonisme avec la Chine – comme le souhaiterait l'Occident – mais de s'engager envers elle de manière constructive, par l'élargissement du cadre du MAEP prévu pour les relations de l'Afrique avec ses « partenaires traditionnels », l'objectif étant non seulement de structurer les relations sino-africaines, mais également d'assurer la médiation et l'atténuation des relations d'échanges difficiles, et objectivement défavorables et inégales, qui marquent les liens entre l'Afrique et la Chine.

Partie V

Session de clôture et perspectives d'avenir

La session de clôture a fourni l'occasion d'examiner les questions substantielles soulevées au sujet du MAEP, ainsi que les voies d'amélioration offertes aux processus et aux structures du MAEP, au niveau national et continental, pour mieux servir l'idée et la pratique de l'État développementaliste en Afrique. C'est dans ce contexte que l'un des participants a indiqué qu'il était nécessaire de faire le point tous les quatre ans, de réfléchir sur les travaux et de les relancer sur de nouveaux rails selon l'expérience concrète vécue sur le terrain.

La session de clôture a également fourni l'occasion d'une discussion sur les modalités de la mise en œuvre de ce que le Dr Kojo Busia a décrit, dans ses remarques introductives de la session d'ouverture, comme « un ouvrage de vision » qui pourrait être le fruit de la réunion. La session s'est achevée sur les remarques de clôture du Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique.

Examen des questions substantielles soulevées lors de la réunion

Un accord général a prévalu sur le fait que quatre questions ou défis majeurs ont sailli, et doivent être explorés, formulés et discutés lors des prochains séminaires, colloques et réunions tenus par la Division de la gouvernance et de l'administration publique en collaboration avec les autres partenaires stratégiques du MAEP et son Secrétariat continental, malheureusement absent en cette occasion.

Ces quatre défis sont a) la production et la diffusion de connaissances centrées sur l'Afrique au sujet du MAEP ; b) l'approfondissement de l'implication et de l'engagement de la société civile dans le MAEP ; c) l'engagement politique des acteurs étatiques extérieurs aux instances exécutives et des acteurs non étatiques au sein du MAEP ; enfin, d) l'appui technique au processus du MAEP par ses partenaires techniques.

Défi lié à la production des connaissances

Le défi lié à la production et à la diffusion des connaissances, qui a été souligné par l'impératif de l'appropriation africaine du MAEP, et de l'examen et de la continuation du processus de développement selon une perspective africaine, consiste à a) corriger les revendications et interprétations étrangères et eurocentriques du MAEP ; b) soumettre les structures et processus continentaux et nationaux du MAEP au contrôle intellectuel en les plaçant sous l'angle politique, aux fins de leur amélioration ; c) assurer la documentation archivistique, la codification et la classification des connaissances et publications fondées sur des données et provenant des examens d'auto-évaluation de pays et des rapports d'examen de pays ; enfin, d) gérer, de manière proactive et imaginative, l'interface complexe entre les connaissances et les politiques, pour combler l'écart qui les sépare en Afrique. Dans la poursuite de cet objectif, les participants sont convenus de relever ce défi en encourageant et en attirant les universitaires, responsables politiques et militants de la société civile africains, pour qu'ils donnent de leur temps aux assignations liées au MAEP au sein de la Division de la gouvernance et de l'administration publique.

Défi de la consolidation des capacités de la société civile

Ce défi inclut celui du renforcement de l'implication et des capacités de la société civile, des acteurs non étatiques et des acteurs étatiques extérieurs aux organes exécutifs, au sein des structures et des processus nationaux du MAEP. Ils doivent tous, et en particulier les acteurs de la société civile, dépasser le stade de la sensibilisation, de la diffusion et du plaidoyer pour inclure le renforcement des capacités intellectuelles, afin de soumettre les processus à un contrôle strict et de fournir des propositions concrètes sur les moyens de le perfectionner, notamment dans le cas des acteurs non étatiques, par la conduite d'auto-évaluations nationales parallèles aux enquêtes officielles.

Défi de la liberté et du développement

Ce défi est un défi historique qui remonte aux luttes menées contre l'esclavage et le colonialisme et à la période d'après-indépendance, comme l'ont montré le colloque de Monrovia et la conférence d'Arusha. Les questions de la croissance économique libre ou non libre – c'est là tout l'enjeu du développement – ont fait l'objet d'une discussion et d'une controverse durant la période de l'après-indépendance africaine.

Le défi de l'engagement politique

Le défi de l'engagement politique a exigé des divers acteurs étatiques – organes exécutifs, législatifs et judiciaires africains, au niveau national, régional et continental, partenaires techniques du MAEP et communauté des donateurs internationaux – d'approfondir leur engagement dans les domaines thématiques du MAEP qui servent leurs intérêts, afin de renforcer ses structures et processus en tant que forces propices à la démocratie et au développement.

Défi du soutien technique

Le défi du soutien technique implique, de la part du leadership de la CEA, de développer, en collaboration avec les partenaires stratégiques du MAEP, les capacités des secrétariats continental et nationaux du Mécanisme, et d'examiner et de normaliser son questionnaire et sa méthodologie.

Le défi de présenter le MAEP dans un ouvrage et sur d'autres supports

Dans le cadre du défi de la production et de la diffusion des connaissances, les participants sont convenus de la nécessité de publier un ouvrage sur le MAEP selon une perspective africaine. L'objectif consiste à combler la lacune prévalant parmi les publications sur le MAEP, et à lancer, de manière continue, un processus intellectuel dynamique et une réflexion politique sur le MAEP parmi les différentes parties intéressées, afin d'améliorer les cycles du Mécanisme au-delà de l'examen de base, lors des second, troisième et quatrième cycles d'examen.

Les participants ont émis, à cette fin, des suggestions quant à son format, son champ d'étude et son contenu. Ces suggestions ont convergé sur les points suivants :

- a) La Division de la gouvernance et de l'administration publique devrait repenser l'idée de l'écriture et de la publication de l'ouvrage, ainsi que son approche. Il devrait ainsi décider si sa publication sera unique ou en plusieurs volumes, et s'il inclura les enseignements tirés et les pratiques exemplaires.
- b) Il devrait également déterminer les chapitres de l'ouvrage, en incluant un résumé pour chacun d'entre eux, notamment sur l'historique du MAEP, sa création en Afrique, et les initiatives prises par les Africains pour combler le déficit en matière de publications, lesquelles ont été généralement dominées par les universitaires occidentaux.

- c) Il devrait alimenter la réflexion de la réunion du Groupe spécial d'experts et l'utiliser en tant que base de la seconde réunion (de suivi) des experts sur le MAEP.
- d) Dans sa préparation du projet d'ouvrage et de la réunion de suivi des experts du MAEP, la Division de la gouvernance et de l'administration publique devrait obtenir la participation du Secrétariat continental du MAEP, du NEPAD, des partenaires stratégiques du MAEP, notamment la BAD, le PNUD et les institutions de recherche et groupes de réflexion africains tels que le CODESRIA et l'OSSREA.

Remarques de clôture de M. Abdallah Hamdok

M. Hamdok a mis en évidence deux grandes questions ayant traversé les diverses sessions. La première concerne l'importance du positionnement du MAEP dans l'histoire du développement africain depuis l'ère coloniale et la lutte pour la démocratie sur le continent. Dans ce contexte, les diverses présentations et discussions de la session ont fourni des analyses comparatives lumineuses et judicieuses sur le MAEP et les questions de développement et des politiques de gouvernance ayant émergé lors des processus de pays du Mécanisme. La réunion n'a pas négligé, et a même souligné, les limites posées au MAEP afin d'assurer son amélioration et d'éviter toute surcharge inutile, l'objectif étant de le confiner dans les travaux qu'il peut réaliser.

La seconde question concerne le débat complémentaire sur la démocratie et le développement, lequel a fourni des réflexions utiles sur la voie que l'Afrique peut emprunter parmi les défis de la mondialisation et de l'intégration continentale de l'Afrique.

Au nom de la CEA, M. Hamdok a remercié les participants pour l'excellence de leurs contributions – lesquelles ont permis la réussite de cette réunion d'experts – en particulier M. Ahmed Mohiddin, pour la préparation de la Note conceptuelle qui a apporté une touche intellectuelle.

Annexe I – Biographies

Kingsley Botwe Asante, d'origine ghanéenne, est titulaire d'un doctorat en économie de la London School of Economics and Political Science à Londres. Directeur exécutif de SKB Asante Consultancy Services International, il est chercheur résident à l'Institut ghanéen de gestion et de l'administration publique et membre du Conseil d'administration du mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Il enseigne à temps partiel au Centre Legon pour les affaires internationales. M. Asante a été Conseiller régional principal des Nations Unies auprès des gouvernements africains et Coordonnateur du Groupe régional consultatif auprès de Bureau du conseil de la CEA. Avec plus de quarante ans d'expérience post-universitaire aux niveaux national et international, ainsi qu'au sein des Nations Unies, il a travaillé dans les domaines universitaires, de la gestion, de l'administration, des services de conseil et du développement africain. Il a également été consultant auprès de nombreuses organisations internationales, notamment la CEA, l'Union européenne, la CEDEAO, la BAD, l'IDEP, le Forum des responsables africains et le Parlement panafricain. Il a reçu le Ghana Book Award, récompensant les éminents écrivains et a publié cinq livres sur le régionalisme et plus de 50 courts articles.

Abdalla Bujra est docteur en sociologie, d'origine kenyane, diplômé de l'université de Londres. Académicien et érudit, ce professeur a enseigné dans diverses universités à travers le monde. Il a également été membre de plusieurs groupes et comités de haut niveau panafricains, en lien avec l'Union africaine et les organisations de recherche panafricaines indépendantes. Il est actuellement Président du Conseil d'administration du Centre africain pour la croissance économique, basé à Nairobi. Il a publié de nombreux articles sur les questions liées à la gouvernance et au développement en Afrique et a également contribué à de nombreuses publications sous forme d'articles de revues, de rapports, de documents de travail occasionnels et de chapitres dans des ouvrages.

Kojo Busia, citoyen ghanéen et américain, dirige la section d'appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et sa Division de la gouvernance et de l'administration publique à la CEA à Addis-Abeba. Il a 15 ans d'expérience professionnelle dans la promotion internationale de la démocratie et de la gouvernance selon des perspectives bilatérales et multilatérales. Ses missions l'ont amené à voyager sur le continent africain mais aussi à l'étranger, y compris en Europe, en Asie et aux États-Unis. Depuis 2006, il dirige l'appui stratégique de la CEA au processus du MAEP au niveau continental, y compris l'élaboration de programmes d'examen par les pairs dans plusieurs pays africains. Avant d'intégrer la CEA, M. Busia a travaillé à l'Agence américaine pour le développement international (USAID) en tant que fonctionnaire des affaires étrangères. Il a été nommé chef d'équipe des programmes de gouvernance démocratique de l'USAID pour les missions au Kenya et au Mali. M. Busia a obtenu un doctorat en développement international et une maîtrise en sciences

politiques et en études africaines à l'université Cornell (États-Unis). Ses nombreux ouvrages portent sur les systèmes de démocratisation et de gouvernance, les politiques d'aide et de développement, les droits humains et le renforcement des capacités institutionnelles en Afrique. Il a récemment co-édité un livre, « Peering the Peers, CSO Engagement in the APRM » (Examiner les pairs : l'engagement des organisations de la société civile dans le MAEP), qui souligne le rôle de la société civile dans le processus du MAEP, publié par l'Institut électoral d'Afrique australe (EISA) en 2010.

Michael Chege travaille actuellement en tant que conseiller auprès du gouvernement kenyan sur la politique de développement international au Ministère de la planification et du développement, dans le cadre d'un programme d'appui technique du PNUD. Il a coordonné l'équipe technique qui a produit la première auto-évaluation interne du MAEP au Kenya en 2005. Avant d'occuper son poste actuel, il a été directeur du Centre d'études africaines de l'université de Floride (Gainesville), où il a également enseigné la politique africaine et le développement. Il a enseigné à l'université de Nairobi de 1977 à 1988, et par la suite, a travaillé pour la Fondation Ford en tant que responsable de programme sur la gouvernance et les affaires internationales en Afrique orientale et australe de 1988 à 1994. Il a également été professeur invité au sein des universités de Genève et d'Harvard. M. Chege a obtenu son doctorat à l'université de Californie à Berkeley et a publié de nombreux articles sur les questions de gouvernance en Afrique, la politique africaine et le développement africain.

Abdalla Hamdok est un ressortissant du Soudan et du Canada. Il est titulaire d'un doctorat en économie de la School of Economic Studies, à l'université de Manchester (Royaume-Uni). M Hamdok est analyste politique/économiste et a œuvré pendant plus de 20 ans à relever les défis de gouvernance en Afrique aux niveaux national, sous-régional et continental. Il a été conseiller technique en chef de l'OIT/Équipe consultative multidisciplinaire d'Afrique australe (Zimbabwe). Plus tard, il a été économiste en chef au département des politiques de la Banque africaine de développement (BAD) (Côte d'Ivoire), où il a joué un rôle prépondérant dans la formulation de la politique sur la bonne gouvernance. Il a également travaillé auprès de la Division de la gestion des politiques de développement à la CEA avant de rejoindre l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (Afrique du Sud), comme Directeur pour l'Afrique et le Moyen-Orient. Il a également été consultant principal et chef du groupe de la fonction publique ainsi que membre du comité de direction de Deloitte & Touche Gestion Conseil (Zimbabwe). Il est retourné à la CEA et a été nommé directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique avant sa récente nomination au poste de Secrétaire exécutif adjoint de la Commission en décembre 2011. M. Hamdok est l'auteur de plusieurs publications sur la gouvernance et d'autres questions connexes.

Lisau Adele Jinadu, originaire du Nigéria, est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'université du Minnesota (États-Unis). Avec plus de 40 ans en tant qu'administrateur principal, il a exercé différentes fonctions au sein d'universités et d'organisations internationales au Nigéria, au

Zimbabwe, au Sénégal et aux États-Unis. Il a travaillé comme consultant pour un certain nombre d'organisations nationales et internationales, notamment l'Union africaine, le PNUD, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la CEA et l'USAID. Il a écrit plus de 30 chapitres dans différents ouvrages et plusieurs articles dans des revues. M Jinadu enseigne actuellement au sein du Département de sciences politiques de l'université de Lagos (Nigéria).

Justin Mbaya Kankwenda est originaire de la République démocratique du Congo (RDC). Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'université nationale du Zaïre (UNAZA), anciennement Université Lovanium, Kinshasa (RDC). M. Mbaya a travaillé dans les bureaux nationaux, les universités et dans différents instituts de recherche. Il a également œuvré dans divers bureaux du PNUD au Burkina Faso, au Nigéria, au Burundi et au Bureau régional pour l'Afrique du PNUD à New York, où il a travaillé jusqu'à sa retraite. M Mbaya a été impliqué dans les activités des organisations de la société civile, les ONG et les instituts de recherche et a été vice-président stratégique du Groupe de recherche politique et stratégique panafricain, un groupe de réflexion international africain. Il est le fondateur et directeur général de l'Institut congolais pour la recherche sur le développement et les études stratégiques (ICREDES) à Kinshasa. M Mbaya a publié de nombreuses études sur les questions de développement en Afrique et en République démocratique du Congo dans des revues scientifiques nationales et internationales. Il a également collaboré à plusieurs ouvrages.

Ahmed Mohiddin, professeur kenyan, est titulaire d'un doctorat en affaires internationales et en études africaines de l'université McGill. M. Mohiddin a plus de 40 ans d'expérience professionnelle dans les domaines social, politique, de gouvernance, économique, culturel et du développement. Il a conseillé de nombreuses organisations nationales, internationales et non gouvernementales. Il n'a cessé d'écrire et de mener des travaux de recherche au cours de ces 30 dernières années dans divers domaines et a publié des livres, des chapitres, des articles et des revues. Son expertise et sa vaste expérience internationale l'ont aidé à développer une réflexion sur le MAEP, objet de son ouvrage intitulé « Capturing the 21st Century: APRM best practices and lessons learned » (Saisir le XXI^e siècle: les meilleures pratiques et les leçons apprises du MAEP). Il est actuellement consultant international.

Mohamed A. Salih, originaire du Soudan et des Pays-Bas, a obtenu un doctorat en économie et en études sociales à l'université de Manchester (Royaume-Uni) en 1983. M. Salih a occupé plusieurs postes dans le milieu universitaire : assistant d'enseignement, conférencier, chercheur et professeur invité. Avant de travailler à l'Institut d'études sociales, il a été directeur de recherche à l'Institut nordique des études africaines à Uppsala (Suède), chargé de la gestion du programme de recherche de l'ensemble de l'Afrique, avec des activités annuelles régulières dans tous les pays nordiques. Il a également entrepris des recherches politiques et de conseil et a mené de nombreuses missions pour les gouvernements nationaux, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations bilatérales, régionales et multilatérales. M. Salih a coédité et a

co-écrit des ouvrages, avec à son actif plus de 65 livres et 30 articles de revues. Il est actuellement professeur de politiques de développement à l'Institut des sciences sociales à l'université de Leiden (Pays-Bas).

Marie-Angélique Savané est une sociologue sénégalaise. Elle est actuellement consultante internationale et présidente de la Fondation pour l'appui aux initiatives de base et chroniqueuse hebdomadaire au magazine *Nouvel Horizon*. Mme Savané a été le premier président du Groupe de personnalités éminentes du NEPAD/MAEP. Elle a travaillé avec divers organismes des Nations Unies, tels que l'Institut de recherche pour le développement social, le Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour la population et les institutions internationales, telles que le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) en Afrique, à Genève et à New York, où elle a travaillé comme directeur de recherche, chef d'équipe et Directrice pour l'Afrique. Mme Savané a été membre de diverses commissions indépendantes et a fait partie du conseil de diverses institutions nationales et internationales. Elle a été membre du Conseil consultatif de l'Organisation internationale du travail et de la Banque mondiale. Elle a travaillé au sein du réseau international de négociation auprès de Jimmy Carter, ancien président des États-Unis, et du Forum des dirigeants africains aux côtés d'Olusegun Obasanjo, ancien président nigérian. Mme Savané a joué un rôle déterminant dans l'émergence de la société civile africaine dans les années 70 et 80. Elle a publié de nombreux articles et édité plusieurs livres.

Annexe II – Ordre du jour



Commission économique pour l'Afrique

DIVISION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Réunion du groupe spécial d'experts
sur l'approfondissement des pratiques exemplaires et enseignements tirés du MAEP

28-29 avril 2010

Grande salle de réunion
Centre de conférences des Nations Unies (CCNU)
Addis-Abeba, Éthiopie

Programme de travail

Journée 1 – 28 avril 2010

9 heures–9h30	Arrivée des experts et enregistrement au CCNU	
	Accueil/ Session d'ouverture	Plénière
9h30– 11 heures	Orateurs : 1. M. Abdallah Hamdok, Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique – CEA 2. Introduction/Objectifs de la réunion du Groupe spécial d'experts, et informations, motivations et finalité de la Note (K. Busia et A. Mohiddin)	
11 heures–11h30	Pause-café	
11h30–13 heures	Session I– MAEP : De la théorie à la pratique et enseignements Modérateur : Principaux orateurs : Abdallah Bujra et Marie-Angélique Savane Sujets de discussion (à titre indicatif) <ul style="list-style-type: none">» Le contexte historique du MAEP – De Monrovia à nos jours» L'évolution de la théorie africaine sur le développement : la pensée politique et la création du NEPAD/MAEP» Les glissements des stratégies et mises en œuvre du développement» La contribution de l'Afrique/africaine à l'humanité/la civilisation» La Renaissance africaine : colonisation, apartheid et libération de l'Afrique du Sud» La pertinence des institutions traditionnelles de gouvernance	Plénière
13 heures–14h30	Déjeuner et paiement des indemnités journalières de subsistance	
14h30 – 15h30	Session I – Le contexte historique du MAEP (suite)	Plénière
15h30–16 heures	Session II–MAEP : Processus, examens, performance/fonctionnement, réalisations, expériences, enseignements, pratiques exemplaires, réflexions et défis	
Introduction de la Session II	Principal orateur : S. K. Asante Introduction : (K. Busia et A. Mohiddin) : Que savons-nous ? Comment le savons-nous ? Où cette information nous mène-t-elle ? Qui définit les pratiques exemplaires ? Sujets de discussion <ul style="list-style-type: none">» Structures : les processus, procédures, ressources, capacités et légitimités» Les cinq phases des processus – Sont-elles adéquates ?» Qui sont les « pairs » du Mécanisme africain d'évaluation ?» OCDE–MAEP Une évaluation par la pairs comparable ?	
16 heures–16h30	Pause-café	
16h30–18 heures	Session II – MAEP (suite)	Plénière

Journée 2 – 29 avril 2010

9 heures–9h30	Récapitulation de la réunion de la veille (<i>A. Jinadu et Mohiddin/Modérateurs</i>)	Plénière
9h30–11 heures	<p>Session II– MAEP (suite)</p> <p>Session III– Voie à suivre : consolider les perspectives africaines – à la conquête du XXI^e siècle</p> <p>Modérateur : (A. Jinadu et A. Mohiddin)</p> <p>Principaux orateurs : Mohamed Salih, Adele Jinadu et Michael Chege</p> <p>Introduction – Comment consolider le MAEP et faciliter les perspectives africaines dans les questions gouvernementales suivantes ? Impact de la crise économique et financière actuelle sur l’Afrique : défis et opportunités ;</p> <ul style="list-style-type: none"> » Quels sont la nature et le rôle de l’État développementiste ? » Les défis/perspectives de la démocratie et de la responsabilisation nationale ; » Le rôle de la Chine et son impact sur le modelage de la gouvernance africaine ; » Le rôle du leadership en Afrique. 	Plénière
11 heures–11h30	Pause-café	
11h30–13 heures	Session III– Voie à suivre : consolider les perspectives africaines – à la conquête du XXI^e siècle	Plénière
13 heures–14h30	Déjeuner	
14h30–16 heures	Session III– Voie à suivre : consolider les perspectives africaines – à la conquête du XXI^e siècle	Plénière
16 heures–16h30	Pause-café	
16h30–17h30	Session III– Voie à suivre : consolider les perspectives africaines – à la conquête du XXI^e siècle	Plénière
17h30–18h30	<p>Session de clôture</p> <p>M. Abdalla Hamdok, Directeur de la Division de la gouvernance et de l’administration publique (CEA)</p>	
19 heures	Dîner	

Annexe III – Liste des participants

Réunion du Groupe spécial d'experts sur l'approfondissement des pratiques exemplaires et enseignements tirés du MAEP

28-29 avril 2010,

CCNU, Addis-Abeba

1. M. Sam Asante
Membre du Conseil d'administration ghanéen du MAEP
B.P. LG 161
Legon, Ghana
Tél. : +233 21 51 333
Fax : +233 21 510 174
Courriel : sasante32@yahoo.com
2. M. Wafula Masai
Coordinateur de programme (ACEG)
Parklands Road
Opposite Holiday Inn and Next to Sclater's House
Nairobi, Kenya
Tél. : (254-20) 374 6909, 375 4540
Mobile : (254) 0721 421 866
Fax : (254-20) 375 4541
Courriel : aceg@aceg.org
wafulam@yahoo.com
3. M. Mbaya J. Kankwenda
Directeur exécutif
ICREDES
14125 Bauer Drive Rockville, Maryland 20854
États-Unis D'Amérique
Tél. : 1-240-6697250
Tél. : 450-42 8065
Fax : 703-659-1135
Courriel : mjkkankwenda@icredes.org,
mbaya.kankwenda@repsg.unon.org,
mbaya.kankwenda@undp.org

4. M. Abdalla Bujra
Directeur exécutif
DPMS
B.P. 26586–00100
Nairobi, Kenya
Tél. : +254 72 276 4951 / 20 271 3591
Fax : +254 20 271 2801
Courriel : abdallab@gmail.com, abdallasb@gmail.com, abdalla@bujra.com

5. M^{me}. Marie-Angélique Savane
Première Présidente du Groupe du MAEP
Tél. : +221 33 8251340
Mobile : +221 77637 9677
Fax : +221 33824 9677
Courriel : masavane@aol.com

6. M. L. Adele Jinadu
Professeur de Sciences politiques
Département des Sciences politiques
Université de Lagos
262B Corporation Dr.
Dolphin Estate
Osborne Rd.
Lagos, Nigéria
Mobile : +234 802 337 5901
Courriel : lajinadu@yahoo.com

7. M. Mohamed Salih,
Professeur de Relations internationales
Institut d'études sociales (ISS)
Université de Leiden
La Haye, Pays-Bas
Courriel : salih@iss.nl

8. M. Michael Chege,
Conseiller pour les politiques internationales de développement
Ministère de la Planification, du Développement national et de la Vision 2030
B.P. 3005
Treasury Building
Nairobi, Kenya
Portable : + 254-721921156
Courriel : michael_chege@yahoo.com

9. M. Léopold DONFACK SOKENG
Agrégé des Facultés de droit
Jurisconsulte/Consultant
Tél. : +237 99 99 87 36 ;
+237 77 19 09 19
Portable : +237 999 87 36
Fax : +237 342 75 61
Courriel : ldsokeng@yahoo.com, aansedi@yahoo.fr
B.P. 15755, Douala
Cameroun

10. M. Ahmed Mohiddin
406 Bay Street
Ottawa K1R 6A4
Canada
Courriel : mohiddinahmed@hotmail.com
Tél. : +613 239 0001

11. M. Abdallah Hamdok
Directeur de la Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
B.P. 3001,
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251 11 544 3040
Fax : +251 11 5151 1953
Courriel : ahamdok@uneca.org

12. M. Kojo Busia,
Responsable de la gestion du développement
Chef de la Section d'appui au MAEP
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. +251-11-544-5439
Fax. +251-11-551-1953/5541
Courriel : Kbusia@uneco.org

13. M^{me}. Hodane Youssouf
Administrateur de la gestion du développement
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Section d'appui au MAEP
Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
B.P. 3005, Room 7S04
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11-544-5245 (Poste-35245)
Fax : +251 -11-551-19-53
Courriel : hyoussouf@uneca.org

14. M^{me}. Bethlehem Teshager
Assistante Information
Section d'appui au MAEP
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
B.P.3005
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11-5-44-54-17
Fax : +251-11-5-51-19-53/55-41
Courriel : bteshager@uneca.org

15. M^{me}. Yetinayet Mengistu
Assistante Programme
Division de la gouvernance et de l'administration publique
Section d'appui au MAEP
Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
B.P. 3005,
Addis-Abeba, Éthiopie
Courriel : ymengistu@uneca.org

